

# Des excuses à la réconciliation

## Les survivants des pensionnats indiens

Guide pour les enseignants  
des cours de sciences  
humaines de la 9<sup>e</sup> année  
et de la 11<sup>e</sup> année







DES EXCUSES  
À LA RÉCONCILIATION

Les survivants des pensionnats indiens

Guide pour les enseignants  
des cours de sciences humaines  
de la 9<sup>e</sup> année et de la 11<sup>e</sup> année

Données de catalogage avant publication – Éducation Manitoba

Des excuses à la réconciliation : les survivants des pensionnats indiens : guide pour les enseignants des cours de sciences humaines de la 9<sup>e</sup> année et de la 11<sup>e</sup> année

Conçu pour accompagner le DVD intitulé : *From Apology to Reconciliation: Residential School Survivors – A Resource for Grades 9 and 11 Social Studies in Manitoba* (Disponible en anglais seulement)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN: 978-0-7711-5410-2 (PDF)

1. Autochtones – Canada – Relations avec l'État – Étude et enseignement (Secondaire). 2. Internats pour autochtones – Canada – Étude et enseignement (Secondaire). 3. Autochtones – Canada – Conditions sociales – Étude et enseignement (Secondaire). 4. Autochtones – Éducation – Canada – Histoire – Étude et enseignement (Secondaire). 5. Internats pour Indiens d'Amérique – Manitoba – Étude et enseignement (Secondaire). I. Manitoba. Éducation Manitoba.  
371.82997071

Tous les droits réservés © 2013, le gouvernement du Manitoba représenté par la ministre de l'Éducation.

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future. Nous remercions sincèrement les auteurs, les artistes et les éditeurs de nous avoir autorisé à adapter ou à reproduire leurs originaux.

Les illustrations ou photographies dans ce document sont protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et ne doivent pas être extraites ou reproduites pour aucune raison autres que pour les intentions pédagogiques explicitées dans ce document.

Nous invitons le personnel de l'école de partager ce document avec les parents, les tuteurs et les collectivités, selon le besoin.

Les sites Web mentionnés dans ce document pourraient faire l'objet de changement sans préavis. Les enseignants devraient vérifier et évaluer les sites Web et les ressources en ligne avant de les recommander aux élèves.

Vous pouvez commander des exemplaires imprimés de ce document (numéro d'article 98285) du Centre des manuels scolaires du Manitoba à l'adresse [www.mtbb.mb.ca](http://www.mtbb.mb.ca).

ISBN : 978-0-7711-5409-6 (version imprimée)

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation du Manitoba au <http://www.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/reconciliation/index.html>.

Veuillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

*This document is available in English.*

Dans le présent document, les mots de genres masculins appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

## M. Percy Bird, survivant d'un pensionnat indien

Ce guide de l'enseignant est respectueusement dédié à la mémoire de

### **Mr. Percy James Bird**

(30 novembre 1933 – 22 octobre 2010)

artiste, écrivain, humaniste, survivant d'un pensionnat indien

« Je veux savoir si tu peux te lever après une nuit de tristesse et de désespoir,  
las et blessé jusqu'aux os, pour faire ce qui doit être fait pour les enfants. »

Traduction libre de *The Invitation*  
par Oriah Mountain Dreamer,  
Aîné autochtone



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Remerciements</b>	vii
----------------------	-----

---

<b>Lettre d'appui</b>	ix
-----------------------	----

---

<b>LE PROJET</b>	1
Composantes du projet	3
Remarques importantes à l'intention des enseignants	4

---

<b>LIENS AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES</b>	7
9 <sup>e</sup> année : Le Canada dans le monde contemporain	10
11 <sup>e</sup> année : Histoire du Canada	11

---

<b>SURVOL DU GUIDE</b>	13
Voix de survivants : extraits des entrevues enregistrées sur le DVD	16
Une conversation sur <i>Des excuses à la réconciliation</i>	18

---

<b>Regroupement 1 : Le passé</b>	19
Survol	21
Liens aux programmes d'études	21
Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année	21
Cible d'évaluation : 11 <sup>e</sup> année	22
Situation d'apprentissage 1.1 : Avant la colonisation	23
Situation d'apprentissage 1.2 : Le colonialisme	26
Situation d'apprentissage 1.3 : Les pensionnats indiens	28
Situation d'apprentissage 1.4 : La vie scolaire	31
Situation d'apprentissage 1.5 : Retour en arrière	33
Situation d'apprentissage 1.6 : Les survivants s'expriment	35

---

<b>Regroupement 2 : Le présent</b>	37
Survol	39
Liens aux programmes d'études	39
Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année	39
Cible d'évaluation : 11 <sup>e</sup> année	40
Situation d'apprentissage 2.1 : La résurgence	43
Situation d'apprentissage 2.2 : Rassembler nos forces	45
Situation d'apprentissage 2.3 : Le règlement	47

---

Situation d'apprentissage 2.4 : Les excuses officielles	49
Situation d'apprentissage 2.5 : Les survivants s'expriment	51
Situation d'apprentissage 2.6 : Retour en arrière	53
<hr/>	
<b>Regroupement 3 : Le futur</b>	<b>55</b>
Survol	57
Liens aux programmes d'études	57
Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année	57
Cible d'évaluation : 11 <sup>e</sup> année	58
Situation d'apprentissage 3.1 : Les développements récents	61
Situation d'apprentissage 3.2 : Se prendre en main	63
Situation d'apprentissage 3.3 : La dimension mondiale	65
Situation d'apprentissage 3.4 : Vers la réconciliation	67
Situation d'apprentissage 3.5 : Les survivants s'expriment	69
Situation d'apprentissage 3.6 : La responsabilité future	71
<hr/>	
<b>Annexe 1 : Fiches reproductibles</b>	<b>1-1</b>
<hr/>	
<b>Annexe 2 : Glossaire</b>	<b>2-1</b>
<hr/>	
<b>Annexe 3 : Biographies des survivants dont les entrevues sont enregistrées sur le DVD</b>	<b>3-1</b>
<hr/>	
<b>Annexe 4 : Transcription des témoignages de survivants enregistrés sur le DVD</b>	<b>4-1</b>
Partie 1 : Le passé	4-3
Partie 2 : Le présent	4-8
Partie 3 : Le futur	4-15
<hr/>	
<b>Annexe 5 : Trousse de questions</b>	<b>5-1</b>
Avant le visionnement	5-3
Après le visionnement	5-3
L'héritage des pensionnats indiens	5-4
Les traités	5-4
Après les excuses	5-5
<hr/>	
<b>Annexe 6 : Sources consultées</b>	<b>6-1</b>

## REMERCIEMENTS

Éducation Manitoba tient à souligner la contribution des personnes suivantes à l'élaboration du programme. *Des excuses à la réconciliation : les survivants des pensionnats indiens – Guide pour les enseignants des cours de sciences humaines de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année.*

<b>Aînés autochtones</b>	Anne Thomas Callahan	« Les personnes reconnues comme des Aînés ont acquis le respect de leur communauté. Les Aînés sont des personnes dont les gestes et les mots transmettent des enseignements constants, équilibrés, harmonieux et sages. Leurs connaissances et leurs habiletés ont une valeur inestimable. » – <i>Entrevues des Anciens</i> , Directives de l'Organisation nationale de la santé autochtone
	Mary Guilbault	
	Don Robertson	
	Flora Zaharia	
<b>Écrivaine</b>	Sharon Conway	
<b>Membres de l'équipe de développement du projet</b>	Riel Dion Consultant	Direction des études autochtones, Éducation Manitoba
	Renée Gillis Consultante	Bureau de l'éducation française, Éducation Manitoba
	Myra Laramee Consultante	Manitoba First Nations Education Resource Centre
	Greg Pruden Consultant	Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation, Éducation Manitoba
	Ryan Slater Technicien multimédia	Educational Resources Branch, Manitoba Education
<b>Éducation Manitoba</b>	Louise Boissonneault Coordonnatrice	Unité des services de production des documents, Direction des ressources éducatives
	Riel Dion Directeur de projet (jusqu'en septembre 2009)	Direction des études autochtones, Éducation Manitoba
	Renée Gillis Consultante	Bureau de l'éducation française, Éducation Manitoba
	Betty-Ann McIvor Responsable adjointe du projet	Direction des études autochtones, Éducation Manitoba
	Grant Moore Directeur de la publication	Unité des services de production des documents, Direction des ressources éducatives

Cyril Parent Opérateur en éditique	Unité des services de production des documents, Direction des ressources éducatives
Tim Pohl Opérateur en éditique	Unité des services de production des documents, Direction des ressources éducatives
Céline Ponsin Opératrice en éditique	Bureau de l'éducation française, Éducation Manitoba
Greg Pruden Responsable adjoint de projet	Unité de développement Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation
Helen Robinson-Settee Directrice de projet (jusqu'en septembre 2009)	Direction des études autochtones, Éducation Manitoba



Truth and  
Reconciliation  
Commission of Canada

Commission de  
vérité et  
réconciliation  
du Canada

Le 15 juin 2012

Éducation Manitoba  
Direction des études autochtones  
510, avenue Selkirk,  
Winnipeg (Manitoba) R2W 2M7

À l'attention de Helen Robinson-Settee

Objet : Lettre d'appui

Madame,

Comme président de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVRC), je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à la nouvelle initiative pédagogique du Manitoba sur le système des pensionnats indiens du Canada. Que vous ayez participé à l'élaboration du programme comme préparateur, employé, enseignant ou élève, nous vous remercions de votre contribution à cette initiative d'une importance historique.

Nous savons qu'au moins 150 000 enfants inuits, métis et des Premières nations sont passés par le système des pensionnats indiens subventionné par le gouvernement fédéral, entre 1883 et 1996. Ces enfants autochtones ont été déracinés, perdant contact avec leur famille, leur foyer et leur société. Leurs récits comptent parmi les pages les moins connues de l'histoire collective canadienne.

Notre commission s'est engagée à partager non seulement l'histoire des écoles, mais à parler de leurs effets sur des générations successives de Canadiens, Autochtones et non-Autochtones. En révélant la vérité sur ce qui s'est passé dans ces écoles, nous pourrions mieux comprendre leur héritage et nous pourrions tenter de parvenir à une réconciliation nationale en rétablissant des liens respectueux entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Ce guide d'étude a été préparé pour les enseignants en sciences humaines de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année au Manitoba. Je vous encourage à regarder et écouter attentivement les récits poignants d'anciens élèves des pensionnats indiens et de membres des générations qui leur ont succédé. Je souhaite que chaque Canadien connaisse l'expérience des pensionnats indiens et sache comment elle nous affecte encore aujourd'hui. Votre participation à ce programme d'études manitobain nous rapproche de cet objectif.

Miigwech! Merci! Thank you!

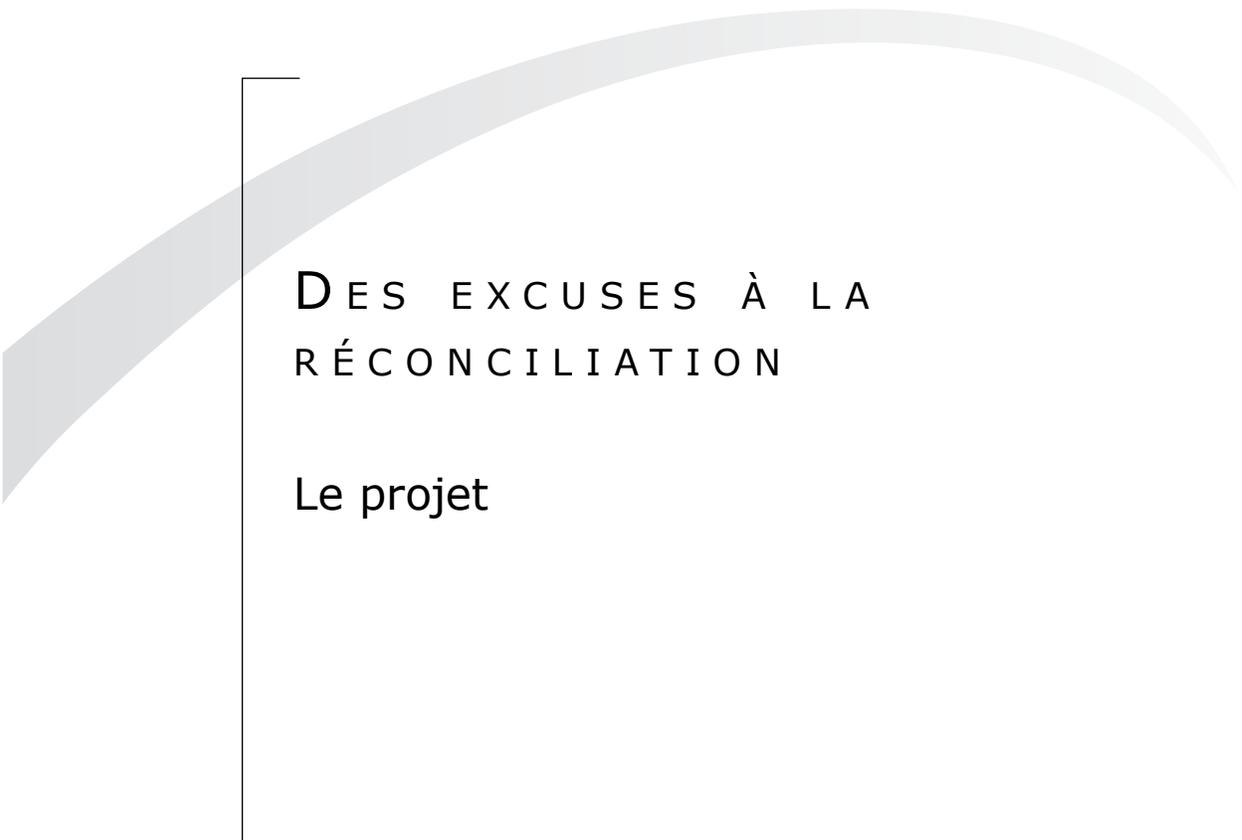
Sincères salutations,

Monsieur le juge Murray Sinclair,  
président de la Commission de vérité et de réconciliation

[trc.ca](http://trc.ca) | [cvr.ca](http://cvr.ca)

1500-360 rue Main St., Winnipeg, MB R3C 3Z3  
Tel./Tél. : 204 984-5885 Fax/Télec. : 204 984-5915





DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Le projet



# LE PROJET

*Des excuses à la réconciliation : les survivants des pensionnats indiens* a été élaboré dans la foulée des excuses officielles présentées par le gouvernement du Canada aux personnes autochtones qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Le projet a été créé pour aider les élèves manitobains de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année à comprendre l'histoire de l'expérience des pensionnats autochtones, son influence sur le Canada d'aujourd'hui et nos responsabilités à titre de citoyens canadiens.

## Composantes du projet

Le projet comprend un DVD et le Guide de l'enseignant qui l'accompagne, ainsi qu'un site Web offrant d'autres ressources, notamment une bibliographie annotée, un service de conférenciers et des exemples de travaux d'élèves. La bibliographie inclut plusieurs médias, dont des documents imprimés et des ressources électroniques. Le service de conférencier offre une liste de survivants des pensionnats indiens du Manitoba dont les récits ont été enregistrés et sont présentés sur le DVD ou en ligne. Beaucoup de ces personnes sont prêtes à se rendre dans les écoles sur demande. Des travaux scolaires sont présentés dans une galerie interactive de travaux artistiques et d'histoires créés par des élèves.

### ■ Le DVD

*From Apology to Reconciliation: Manitoba Residential School Survivors – A Resource for Grades 9 and 11 Social Studies in Manitoba* (en anglais)

**Note :** *Le DVD est en anglais seulement puisqu'il s'agit en grande partie de sources primaires, c'est-à-dire de témoignages d'anciens élèves des pensionnats autochtones. Une transcription française de ces témoignages se trouve dans l'Annexe 4 du présent guide.*

Le DVD est conçu pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage sur les pensionnats indiens, dans le cadre des cours de sciences humaines de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année. Il présente la perspective autochtone sur l'expérience des pensionnats et est organisé en trois sections : le passé, le présent et le futur, et inclut les éléments suivants :

- des scènes d'archives et des images historiques des pensionnats indiens;
- l'enregistrement (en anglais) des excuses présentées par le premier ministre Harper à la Chambre des communes. *Pour écouter la version française du discours du premier ministre, veuillez consulter le site des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
- la réponse aux excuses des chefs des Premières Nations, des Métis et des Inuits;

- l'enregistrement de la réponse aux excuses du premier ministre Gary Doer au Palais législatif du Manitoba;
- la déclaration du ministre du gouvernement manitobain Eric Robinson, un survivant de pensionnat indien;
- des entrevues avec onze anciens élèves des pensionnats indiens et des membres de leurs familles (les entrevues parlent de l'expérience des anciens élèves dans les pensionnats, de leur vie avant et après les pensionnats, des effets de l'expérience des pensionnats sur les anciens élèves, les familles et les communautés. De plus, les survivants discutent de l'importance des excuses et de leurs espoirs de guérison et de réconciliation);
- une « conversation sur le programme *Des excuses à la réconciliation* ». Il s'agit d'un court segment qui présente des Manitobains, enseignants, élèves et autres, qui discutent du DVD (ce segment tient lieu de modèle pour les discussions en classe au sujet du DVD et des pensionnats indiens).

#### ■ Guide de l'enseignant

Le présent Guide de l'enseignant, qui a été créé dans le cadre du projet *Des excuses à la réconciliation*, est conçu pour appuyer l'enseignement sur les pensionnats indiens au Canada et l'utilisation du DVD. Le guide comprend :

- la transcription des entrevues de survivants présentées sur le DVD (annexe 4);
- des situations d'apprentissage suggérées, organisées selon trois regroupements;
- des stratégies pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation en lien avec les programmes d'études de sciences humaines au Manitoba;
- des fiches reproductibles pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage (annexe 1).

Des exemplaires supplémentaires du Guide de l'enseignant peuvent être obtenus auprès du Centre des manuels scolaires du Manitoba (numéro d'article 98285). La version numérique est affichée sur le site <http://www.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/reconciliation/index.html>

## Remarques importantes à l'intention des enseignants

### 1.

*L'expérience des pensionnats indiens peut représenter un sujet très délicat à la fois pour les adultes et les enfants. Il est essentiel que la question soit abordée avec respect. Les lignes directrices générales suivantes visent à aider les enseignants à parler de ce sujet en classe.*

## Comment aborder les questions controversées

Un des aspects fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences humaines – à tous les niveaux, mais particulièrement à la fin du secondaire – est l'étude de questions où interviennent une dimension éthique, des principes, des croyances et des valeurs. Les enseignants ne doivent pas éviter les questions controversées. La diversité de perspectives, de convictions et de valeurs, ainsi que le désaccord et la dissension, font partie de la vie dans une société démocratique pluraliste. De plus, discuter et débattre de questions éthiques et existentielles motive les élèves et rend l'apprentissage plus personnel et significatif. La salle de classe offre un environnement sûr et encourageant pour permettre aux élèves d'explorer de tels sujets.

Les lignes directrices suivantes aideront les enseignants à aborder des sujets controversés en classe :

- abordez tous les sujets avec délicatesse;
- définissez clairement les questions;
- établissez un objectif de discussion clair;
- fixez des paramètres de discussion;
- assurez-vous que les propos ne prennent pas une tournure personnelle ou ne soient pas dirigés vers certains élèves;
- protégez les intérêts particuliers en vous renseignant à l'avance pour savoir si certains élèves sont personnellement touchés par la discussion. (Par exemple, vous pourriez demander aux élèves de répondre à un questionnaire écrit avant la situation d'apprentissage. Une rencontre peut ensuite être organisée avec tout élève qui, d'après ses réponses, pourrait être directement touché. Vous aurez ainsi l'occasion de discuter des préoccupations de l'élève et d'envisager les options, notamment une situation d'apprentissage différente ou modifiée. La rencontre peut inclure un conseiller en orientation ou un autre membre du personnel avec lequel l'élève est à l'aise, par exemple un enseignant ou un aide-enseignant. Surveillez les réactions de l'élève en classe pour rester à l'affût de son niveau de stress ou de malaise.)
- établissez d'abord avec vos élèves des procédés pour gérer des difficultés, surtout pour les élèves qui sont affectés de manière inattendue par les discussions du sujet en classe, c'est-à-dire « Que faire si on ne se sent pas à l'aise avec le sujet? »
- faites preuve de flexibilité en permettant aux élèves de choisir des travaux alternatifs;
- acceptez le fait qu'il n'existe pas de « bonne réponse » unique à une question;
- respectez le droit de chaque élève d'exprimer son point de vue ou de rester silencieux;
- aidez les élèves à faire la distinction entre une opinion informée et un préjugé;
- prévoyez du temps pour présenter toutes les perspectives d'une manière équitable, et réfléchir à leur validité;

- encouragez les élèves à partager leurs réflexions et leurs sentiments avec leur famille.

Adapté du programme d'études *Sciences humaines 9<sup>e</sup> année : Le Canada dans le monde contemporain : Document de mise en œuvre*. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2006.

## 2.

*Les élèves peuvent avoir un parent, un membre de leur famille élargie ou de leur communauté qui est survivant d'un pensionnat indien. Lorsque ces élèves expliquent ce qu'ils ont appris sur les pensionnats indiens à leur famille ou à un membre de leur communauté, c'est peut-être la première fois que le sujet est abordé, car les survivants hésitent souvent à parler de leurs expériences. Ce rappel peut susciter une réaction émotionnelle chez un survivant qui avait enfoui ces souvenirs douloureux de son expérience scolaire.*

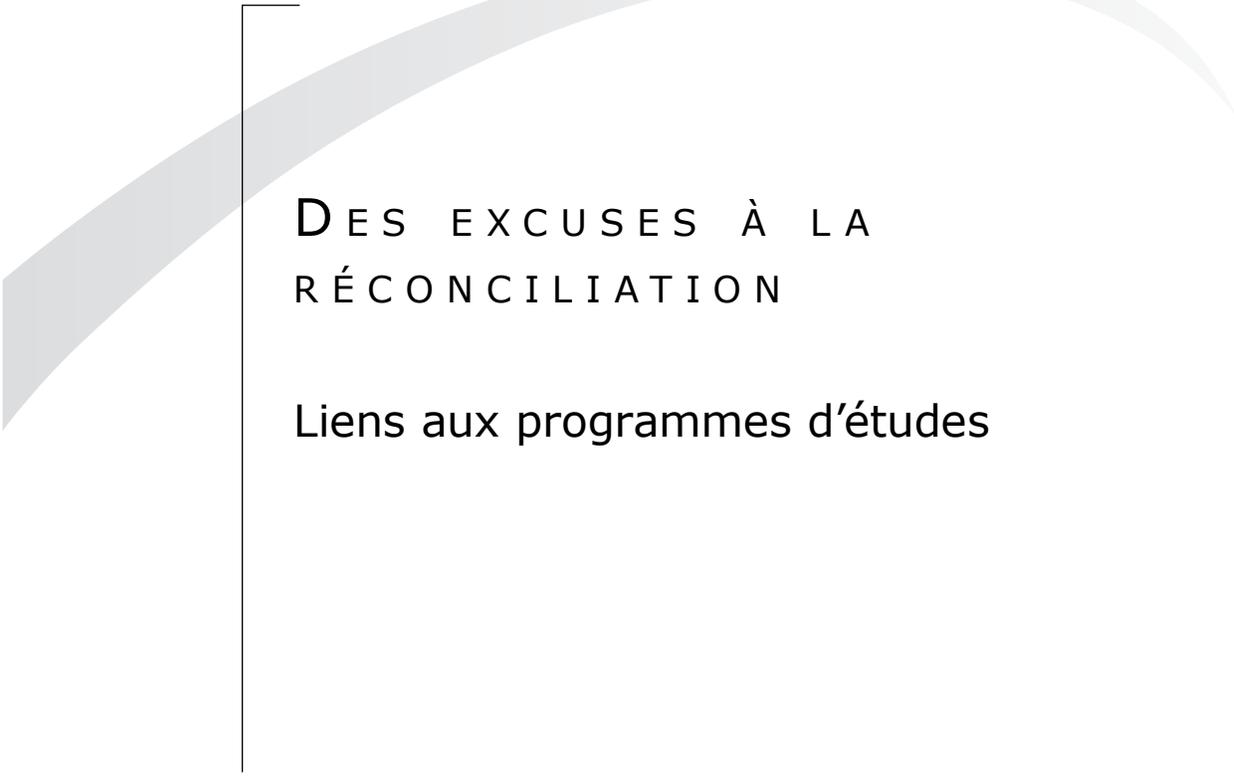
Il est recommandé d'avertir les parents ou tuteurs, longtemps à l'avance, que leur enfant s'apprête à étudier les pensionnats indiens, et que les familles peuvent obtenir de l'aide, que ce soit auprès du personnel de l'école ou d'un organisme externe.

La Commission de vérité et de réconciliation du Canada a un site Web qui offre une ligne d'écoute téléphonique en tout temps pour « toute personne en détresse à la suite de son expérience dans un pensionnat indien. » : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=22>. La ligne d'écoute offre des renseignements sur d'autres sujets reliés à la santé, présentés par le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/services/indiresident/irs-pi-fra.php>.

**Note de terminologie :** *Le terme officiel utilisé pour désigner les écoles résidentielles autochtones dans les documents du gouvernement du Canada et de la Commission de vérité et de réconciliation est « pensionnats indiens »; pour cette raison il s'agit du terme utilisé dans ce document.*

## 3.

*L'enseignement de sujets délicats ou controversés comme celui des pensionnats indiens peut inquiéter certains parents. Nous recommandons que les divisions scolaires adoptent une attitude proactive face à ces inquiétudes en envoyant aux parents une lettre les informant que des sujets qui peuvent être de nature controversée vont être abordés en classe et en les invitant à une rencontre pour en discuter avec les enseignants et les administrateurs. Les parents pourront ensuite décider s'ils veulent que leur enfant participe.*



# DES EXCUSES À LA RÉCONCILIATION

Liens aux programmes d'études



# LIENS AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

Cette ressource est conçue pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage concernant les pensionnats indiens dans le cadre des cours de sciences humaines de la 9<sup>e</sup> année et de la 11<sup>e</sup> année au Manitoba. La ressource se veut le reflet de plusieurs voix et présente des récits passés et présents de cette expérience canadienne, y compris les perspectives autochtones, francophones et de cultures diverses.

## Concepts de base

L'éducation à la citoyenneté est la base de la vie dans une société démocratique. Un examen critique de la citoyenneté offre aux élèves l'occasion d'explorer des valeurs démocratiques et de déterminer leurs responsabilités et leurs droits comme participants à la société civile. Les élèves explorent les complexités de la citoyenneté au Canada et dans un contexte plus global, de même que leurs devoirs vis-à-vis de l'environnement et de l'avenir.

## Résultats d'apprentissage généraux

Les résultats d'apprentissage généraux (RAG) représentent la base des résultats d'apprentissage spécifiques (RAS) et offrent un encadrement conceptuel à l'étude des sciences humaines. Six RAG ont été définis pour structurer les programmes d'études : Identité, culture et communauté; La Terre : lieux et personnes; Liens historiques; Interdépendance mondiale; Pouvoir et autorité; Économie et ressources.

## Valeurs contemporaines

En 9<sup>e</sup> année, les élèves acquièrent des valeurs et des attitudes importantes, notamment un engagement envers des valeurs démocratiques, la volonté d'appuyer l'action sociale éthique et responsable et une appréciation de la diversité culturelle. En explorant les complexités historiques et contemporaines de la citoyenneté et de l'identité, les élèves analysent les défis et les possibilités qui se présentent au cours de l'interaction de groupes ayant différentes identités et perspectives.

## Perspectives historiques : 11<sup>e</sup> année

La citoyenneté et l'interrogation historique sont au cœur des concepts du programme d'*Histoire du Canada* pour la 11<sup>e</sup> année. Cet apprentissage permet aux élèves d'acquérir des connaissances historiques et de réfléchir sur le passé afin de mieux comprendre le Canada contemporain. Les élèves apprennent à adopter une perspective historique pour interpréter le passé du point de vue de ceux qui l'ont vécu. Ils apprennent à tenir compte de la dimension éthique des événements du passé et des jugements de valeur qui peuvent influencer les récits historiques.

## Connaissances acquises de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année

Certains éléments de l'expérience des pensionnats indiens peuvent être présentés aux élèves dans le cadre des cours de sciences humaines dès la 4<sup>e</sup> année. Toutefois, en raison de la délicatesse du sujet et des questions controversées qui peuvent être soulevées, l'expérience des pensionnats indiens doit être abordée avec respect et sensibilité.

- En 4<sup>e</sup> année, le programme examine la vie au Canada et au Manitoba et l'histoire du Manitoba.
- En 5<sup>e</sup> année, le programme explore les gens et les récits du Canada avant 1867.
- En 6<sup>e</sup> année, le programme examine le Canada de 1867 à aujourd'hui.
- En 7<sup>e</sup> année, le programme examine les gens et les lieux d'ailleurs.
- En 8<sup>e</sup> année, le programme analyse les sociétés du passé.

## 9<sup>e</sup> année : *Le Canada dans le monde contemporain*

### 9<sup>e</sup> année

En 9<sup>e</sup> année, les élèves examinent le Canada dans le monde contemporain.

- Le premier regroupement en 9<sup>e</sup> année, « Diversité et pluralisme au Canada », explore la diversité canadienne et les injustices sociales commises au cours de notre histoire.
- Le deuxième regroupement, « Démocratie et gouvernement au Canada », se penche sur le lien entre la démocratie, la justice et les citoyens canadiens.
- Le troisième regroupement, « Le Canada dans le contexte mondial », analyse la relation dynamique entre la citoyenneté nationale et mondiale.
- Le quatrième regroupement, « Les possibilités et les défis de l'avenir canadien », explore la société canadienne émergente à travers la diversité, la justice sociale, les répercussions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les effets de l'exclusion et de la discrimination, les conséquences de l'évolution de la technologie et des progrès techniques, le lien entre les Canadiens autochtones et non autochtones, ainsi que l'environnement.

## 11<sup>e</sup> année : Histoire du Canada

### 11<sup>e</sup> année

En 11<sup>e</sup> année, l'histoire du Canada et la manière dont le passé a façonné le Canada d'aujourd'hui sont à l'étude. Les élèves examinent l'historique des relations entre les peuples autochtones et non autochtones afin de réaliser certaines connaissances fondamentales à ce sujet, dont les suivantes :

- Les relations entre les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les peuples non autochtones ont connu divers stades, passant de la coexistence autonome et du colonialisme jusqu'au stade actuel de renouveau et de renégociation.
- La Constitution de 1982 reconnaît les Premières Nations, les Métis et les Inuits comme les peuples autochtones du Canada et confirme leurs droits ancestraux et leurs droits issus de traités.

Le programme de sciences humaines de la 11<sup>e</sup> année est organisé en cinq regroupements thématiques/chronologiques :

Regroupement 1 (avant 1763) : Les Premiers Peuples et la Nouvelle-France

Regroupement 2 (1763-1867) : L'Amérique du Nord britannique

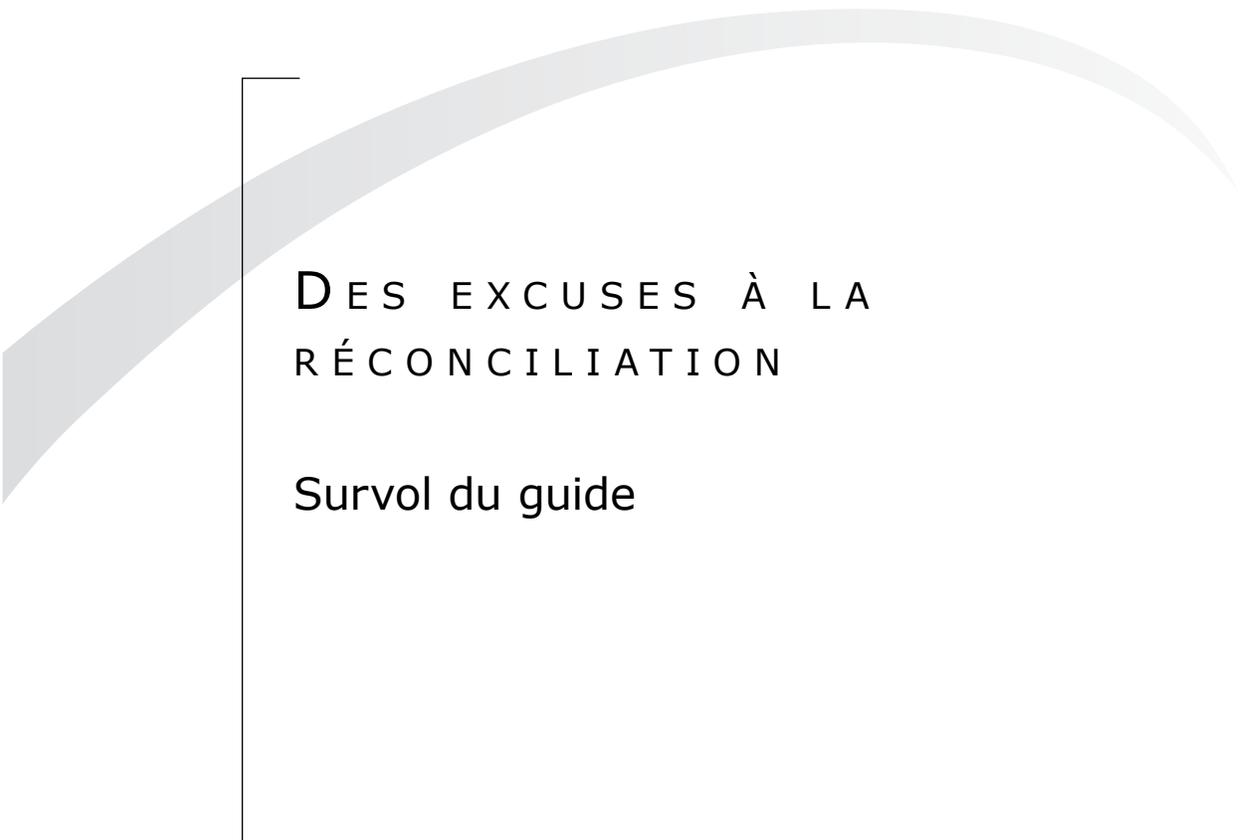
Regroupement 3 (1867-1931) : Devenir une nation souveraine

Regroupement 4 (1931-1982) : Réalisations et défis

Regroupement 5 (1982 au présent) : Définir le Canada contemporain

---

## Notes



# DES EXCUSES À LA RÉCONCILIATION

Survol du guide



# SURVOL DU GUIDE

Ce guide de l'enseignant est réparti en trois regroupements :

**Regroupement 1**—« Le passé » explore l'histoire des pensionnats indiens, des cultures indigènes traditionnelles, de leurs pratiques et de leur vision du monde, ainsi que les changements apportés par les pensionnats indiens au Canada. Ce regroupement comprend des réflexions d'anciens élèves de pensionnats.

**Regroupement 2**—« Le présent » examine la perspective indigène de la vie au Canada, à partir des événements qui ont mené aux excuses historiques. Ce regroupement comprend des réflexions d'anciens élèves de pensionnats.

**Regroupement 3**—« Le futur » examine les étapes ultérieures en vue d'une réconciliation, notamment le rôle de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, ainsi qu'une comparaison avec des initiatives internationales portant sur la vie après les pensionnats. Ce regroupement comprend des réflexions d'anciens élèves ainsi que de membres de leur famille.

## Survol des regroupements

Chaque regroupement commence par un **survol** qui inclut des liens avec le programme de sciences humaines de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année. Chaque situation d'apprentissage du regroupement se penche sur un concept relié au regroupement. Dans chaque regroupement, on trouve une situation d'apprentissage intitulée « **Les survivants s'expriment** », qui présente des stratégies axées sur les témoignages des survivants tirés du DVD. La conclusion de chaque regroupement, « **Retour en arrière** », présente une situation d'apprentissage qui inclut des stratégies pouvant servir à l'évaluation des connaissances. Les situations d'apprentissage peuvent être enseignées seules, ou dans le cadre d'un regroupement élargi.

**Note :** Chaque situation d'apprentissage comporte plusieurs stratégies pédagogiques. Les enseignants ne sont pas tenus d'employer toutes les stratégies. Toutefois, selon le groupe d'élèves, le temps consacré à la situation d'apprentissage et l'aide additionnelle, plus d'une stratégie peut être adoptée.

Le présent guide peut servir à appuyer le programme de sciences humaines à la fois de la 9<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année, tel que défini précédemment. Les stratégies sont de conception ouverte et doivent être adaptées aux besoins des apprenants.

## Évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage

La plupart des stratégies d'apprentissage sont accompagnées d'une fiche reproductible (FR) qui peut être utilisée afin d'évaluer l'apprentissage des élèves ou de planifier les étapes suivantes de leur apprentissage. Lorsqu'on ne propose pas de fiche reproductible, des stratégies d'enseignement sont suggérées pour appuyer l'évaluation *au service* de l'apprentissage ou l'évaluation en tant qu'apprentissage.

## Évaluation de l'apprentissage

Chaque regroupement se termine par un « **Retour en arrière** », une situation d'apprentissage qui donne l'occasion d'examiner et d'évaluer ce que les élèves ont appris. Les enseignants peuvent avoir recours à une ou plusieurs des stratégies de « Retour en arrière » pour l'évaluation cumulative.

## Temps d'enseignement suggéré

Les enseignants doivent prévoir un minimum de six heures de temps en classe pour couvrir la matière de ce guide.

## Voix de survivants : extraits des entrevues enregistrées sur le DVD

Les enseignants peuvent se servir des « Voix de survivants » comme stratégie pour présenter aux élèves le sujet des pensionnats indiens. Les thèmes comprennent la diversité des expériences, les réponses à l'expérience des pensionnats et les questions concernant les survivants. Par exemple, les élèves peuvent lire et commenter des extraits lors d'une discussion en classe, ou discuter de certaines citations en petits groupes et inscrire leurs réponses dans leur journal de réflexion. L'enseignant peut examiner les réponses des élèves pour évaluer les connaissances antérieures sur le sujet et établir des stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

« De mon enfance à Norway House, je me souviens que nous vivions sur la réserve et que l'endroit était encore très naturel. Il n'y avait pas de routes; c'était, j'imagine, ce qu'on appellerait aujourd'hui un endroit isolé. Un avion nous apportait le courrier une fois par semaine. Il n'y avait presque pas de bateaux à moteur, de motoneiges ou de véhicules de tous types. Nous vivions essentiellement de la terre. »

— **Kathy Bird**, survivante de pensionnat indien

« Je me souviens que pendant ma jeunesse, comme Michif [Métis], on n'entendait pas d'anglais. Nous étions entourés par la langue et le mode de vie Michif. »

— **Grace Zoldy**, survivante de pensionnat indien

« Pendant les onze années que j'ai passées au pensionnat, j'ai été systématiquement dépouillée de ma dignité et de ma fierté, et je me détestais pour ce que j'étais, une Indienne.

— **Mary Courchene**, survivante de pensionnat indien

« ... J'étais à l'école quand Ronnie S. est mort. De septembre à la fin d'octobre, nous l'entendions pleurer de l'autre côté, du côté des garçons... Tous les soirs, nous l'entendions pleurer... Puis, nous n'avons entendu aucun son. Nous nous sommes regardées sans comprendre. Le matin suivant, nous avons appris qu'il était mort pendant la nuit. »

— **Ann Callahan**, survivante de pensionnat indien

« Les gens de mon âge et les personnes plus âgées ont des enfants et des petits-enfants qui perçoivent les comportements et les façons de penser de ceux qui les ont élevés. On finit donc par avoir plusieurs générations qui n'ont pas connu les pensionnats, mais qui en sont quand même affectées. Les gangs autochtones, la violence familiale, la pauvreté et la maladie sont le résultat des pensionnats indiens. Si on analyse tout ceci, on voit les problèmes qui doivent être résolus. »

— **Dan Thomas**, survivant de pensionnat indien

« Je crois que les excuses du gouvernement fédéral signifient que le gouvernement a compris et accepté ses erreurs. Ils comprennent les torts qui ont été faits à nous tous. Ces excuses veulent dire qu'ils acceptent leur responsabilité. À cause de cela, je crois que nous devons pardonner aussi. »

— **Flora Zaharia**, survivante de pensionnat indien

« ... pour moi, les excuses sont seulement des mots, parce qu'ils n'ont pas plus d'effet sur moi que des mots prononcés par quelqu'un. Ils ont dit : " Nous nous excusons, mais les affaires continuent ". Je n'ai vu aucun changement dans la vie de mon peuple et je n'ai certainement vécu aucun changement sur le plan personnel. Le budget de logement n'a pas changé. Le budget de la santé n'a pas changé. Personne ne construit les routes dont les gens ont besoin. Personne ne s'occupe du taux de suicide élevé de nos communautés. Les budgets consacrés à l'éducation n'ont pas changé. Quelle différence y a-t-il entre avant et après les excuses? Pour moi, ce sont seulement des mots s'il n'y a pas d'action qui suit. »

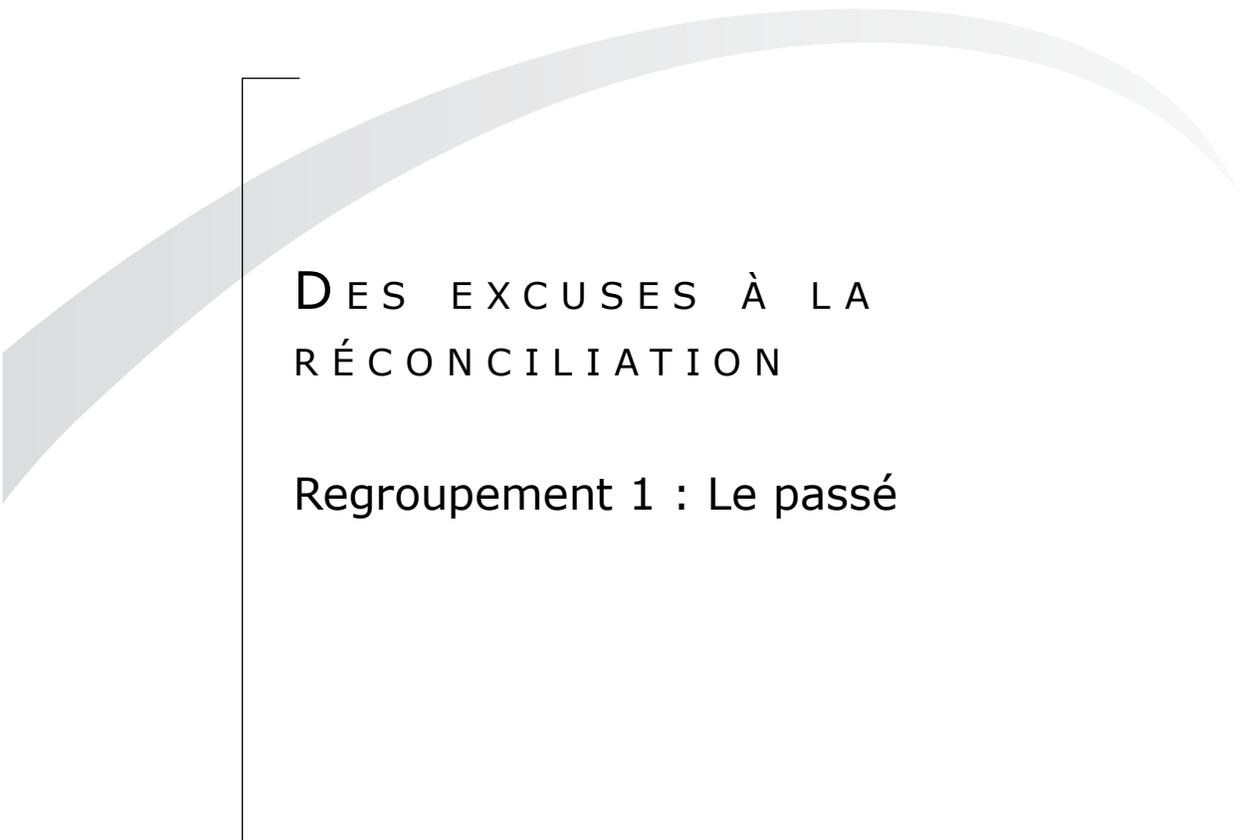
— **Dan Thomas**, survivant de pensionnat indien

## Une conversation sur *Des excuses à la réconciliation*

Éducation Manitoba a réuni un groupe de Manitobains de milieux divers, incluant des enseignants, des élèves et d'autres personnes, pour examiner le DVD *Des excuses à la réconciliation* et en discuter. Cette conversation a été filmée pour former un segment de trente minutes qui fait partie du DVD.

« Une conversation sur *Des excuses à la réconciliation* » est conçue comme un modèle que les enseignants peuvent utiliser pour encourager les discussions en classe au sujet du programme ou des pensionnats indiens en général.

La Trousse de questions (Annexe 5) comprend les questions qui ont été discutées par les participants à la conversation. Cette trousse peut servir de point de départ pour une discussion sur le DVD et les pensionnats indiens. Les enseignants peuvent adapter les questions ou les remplacer par d'autres selon le niveau des élèves, la composition, les antécédents et les connaissances de la classe, ou pour mieux répondre à une interrogation précise. La Trousse de questions comprend des suggestions d'utilisation. Veuillez consulter l'annexe 5.



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Regroupement 1 : Le passé



## REGROUPEMENT 1 : LE PASSÉ

### Survol

Dans ce regroupement, les élèves examinent l'histoire des pensionnats indiens dans le contexte canadien. Ils explorent les différents types d'écoles et leurs objectifs, et se penchent sur le rôle du gouvernement canadien dans la mise sur pied de ces établissements. La perspective devient ensuite plus locale avec un examen des pensionnats indiens du Manitoba. Les élèves explorent la vie quotidienne dans ces écoles à travers des photos, des vidéos et des extraits sonores.

Ce regroupement comprend six situations d'apprentissage (SA) :

- SA 1.1 : Avant la colonisation
- SA 1.2 : Le colonialisme
- SA 1.3 : Les pensionnats indiens
- SA 1.4 : La vie scolaire
- SA 1.5 : Les survivants s'expriment
- SA 1.6 : Retour en arrière

### Liens aux programmes d'études

9 <sup>e</sup> année	Situation d'apprentissage	Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année
	<b>SA 9.1.4:</b> Pluralisme et intégration	Résultats d'apprentissage spécifiques <b>CI-018</b> évaluer l'impact de politiques assimilatrices sur des groupes culturels et linguistiques au Canada, entre autres les écoles résidentielles pour Autochtones, les lois linguistiques; <b>CI-018A</b> évaluer les répercussions des écoles résidentielles sur sa communauté et sur les autres communautés autochtones; <b>CH-030</b> décrire des injustices sociales et culturelles survenues dans l'histoire du Canada, p.ex. la condition féminine, la taxe d'entrée imposée aux Chinois, l'internement de « ressortissants de pays ennemis » pendant les guerres, les restrictions quant à l'immigration des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, la <i>Loi sur les Indiens</i> ...

## Situations d'apprentissage

**SA 1.1 : Qui étaient les Premiers Peuples et comment organisaient-ils leurs sociétés?**

Les élèves explorent la longue histoire du Canada qui précède l'arrivée des Européens, notamment la diversité et la complexité des sociétés et des cultures des Premiers Peuples, et la manière dont ces sociétés s'adaptaient à l'environnement. Les élèves analysent la nature et le rôle de la gouvernance, de l'organisation sociale, des connaissances indigènes et des traditions des sociétés des Premiers Peuples.

**SA 3.3 : Depuis la Confédération, quel impact le colonialisme a-t-il eu sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits?**

Les élèves explorent les répercussions du déclin de la chasse au bison et du commerce des fourrures ainsi que l'impact du peuplement européen sur les modes de vie des Premières Nations et des Métis. Ils étudient les traités numérotés et les interprétations divergentes de la nature de ces traités selon le gouvernement fédéral et selon les Premières Nations. Ils examinent l'Acte sur les Indiens et les enjeux liés à la création des réserves et des pensionnats indiens, y inclus les effets de marginalisation résultant des politiques d'assimilation des Premières Nations.

Cible d'évaluation : 11<sup>e</sup> année  
Connaissances fondamentales

- *Les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont une longue histoire en Amérique du Nord et possèdent des cultures diverses et complexes qui continuent d'évoluer en s'adaptant aux changements.*
- *Les traditions orales des Premières Nations, des Métis et des Inuits tiennent que la qualité de vie repose sur l'harmonie et l'équilibre des éléments émotionnels, physiques, intellectuels et spirituels de la vie.*
- *Différents modèles de gouvernance ont été en place au Canada selon les époques : gouvernements autochtones autonomes, régime colonial français, régime colonial britannique, confédération autonome de provinces et de territoires.*

## Concepts de la pensée historique

- Choisir, évaluer et interpréter des preuves découlant de sources primaires et secondaires pour raconter et expliquer le passé aussi objectivement et exactement que possible.
- Adopter une perspective historique pour interpréter le passé tel qu'il a été vécu.
- Considérer la dimension éthique des événements du passé et les jugements de valeur qui pourraient avoir influencé les récits historiques.

**Vocabulaire :** Église anglicane, assimilation, pensionnats, colonisation, externat, école industrielle, intégration, école de missionnaires, Église presbytérienne, Église catholique, Église Unie.

Veillez consulter les définitions du glossaire (Annexe 2).

# SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.1 :

## AVANT LA COLONISATION

### Survol

Les élèves abordent cette situation d'apprentissage (SA) en identifiant ce qu'ils savent déjà au sujet de l'époque des pensionnats indiens. L'enseignant voudra peut-être passer en revue l'histoire des peuples autochtones avant les premiers contacts avec les Européens, sur la terre qui allait devenir le Canada. Les enseignants sont encouragés à communiquer avec des Aînés de la communauté ou d'autres gardiens de connaissances locaux à titre de ressource. Il est à noter que le protocole doit être respecté dans les rapports avec les Aînés, notamment l'offrande de tabac et l'importance des présents et des honoraires. De nombreuses ressources expliquent les protocoles à suivre en ce qui a trait aux Aînés. Le cours de 11<sup>e</sup> année d'Éducation Manitoba *Premières Nations, Métis et Inuit : Sujets d'actualité*, qui comprend une ressource pour les enseignants intitulée « Les Aînés dans la salle de classe », contient des renseignements sur les protocoles à suivre lorsque des Aînés sont invités dans les salles de classe. On peut consulter cette ressource sur le site [www.edu.gov.mb.ca/k12/abedu/foundation\\_gr12/appendixc.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/abedu/foundation_gr12/appendixc.pdf) (anglais).

### Évaluation au service de l'apprentissage et évaluation en tant qu'apprentissage

Les connaissances des élèves sont évaluées d'après leurs réponses à la FR 1.1.2 : Survol des regroupements et les réponses inscrites dans leur journal de réflexion.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### Note

*Les stratégies suivantes peuvent être utilisées pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage, que ce soit en 9<sup>e</sup> ou en 11<sup>e</sup> année. Les enseignants peuvent choisir des stratégies ciblant les résultats d'apprentissage spécifiques de la 9<sup>e</sup> année ou les connaissances fondamentales et concepts de la pensée historique pour la 11<sup>e</sup> année.*

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves montrent ce qu'ils savent déjà au sujet des pensionnats indiens grâce aux réponses inscrites dans leur journal de réflexion (FR 1.1.1), et en organisant leurs idées (à l'aide de la **FR 1.1.2a : Survol des regroupements**). Montrez par la suite aux élèves la **FR 1.1.2b : Clé de réponse au survol des regroupements**. *Remarque : Le Survol des regroupements est réparti en trois sections : « Le passé », « Le présent » et « Le futur ». Ceci est un test préliminaire avec une clé de correction pour les enseignants.*

2. Les élèves explorent les familles autochtones traditionnelles à l'aide de photos historiques et de la **FR 1.1.3 : Tableau de prédictions**. Ils expliquent ce qu'ils comprennent en créant un album électronique de photos numériques. Cet album peut être créé au moyen d'un logiciel pouvant être utilisé par les élèves et doit comprendre des légendes ou des explications des photos.
3. Les élèves explorent la vie des Premiers Peuples avant la colonisation sur la terre qui deviendra le Canada. Ils utilisent la **FR 1.1.4 : Carte de survol historique** pour exprimer leurs idées sur les aspects positifs et négatifs de la vie des peuples autochtones d'antan. Par exemple, en ce qui concerne la répartition de la population sur les cartes historiques, les élèves examinent le lien des peuples indigènes avec la terre et les principes d'harmonie et d'équilibre qui gouvernaient leurs échanges humains et leurs contacts avec l'environnement.
4. Les élèves explorent les changements qui sont survenus dans la vie des peuples autochtones après l'arrivée des Européens. Ils se penchent sur le gouvernement autonome indigène dans la **FR 1.1.5 : Survol historique**. Ils examinent les perspectives des peuples indigènes, des nouveaux Canadiens et du gouvernement canadien, afin d'identifier les divers points de vue sur la vie avant la colonisation, le début du colonialisme et les pratiques d'assimilation.

## Ressources pour la SA 1.1

### Note

*Créez plusieurs pages dans le Journal de réflexion (FR 1.1.1) où les commentaires pourront être notés au fil des situations d'apprentissage.*

- Plusieurs ressources peuvent être utilisées pour trouver des photos de vie de famille traditionnelle, incluant le matériel imprimé et non imprimé figurant dans la bibliographie.
- Le site Web du programme de sciences humaines d'Éducation Manitoba, 11<sup>e</sup> année, Histoire du Canada, offre des liens vers des ressources et des renseignements utiles. Voir : [http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo-imm\\_s3/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo-imm_s3/index.html)
- Des descriptions et des explications des connaissances traditionnelles peuvent être obtenues de diverses sources, dont *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* d'Éducation Manitoba. Voir : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/index.html>
- On trouvera les protocoles à suivre pour les échanges avec les Aînés (parfois appelés Anciens) dans plusieurs sources, y compris la suivante (en anglais) : <http://www.naho.ca/documents/naho/english/InterviewingElders--FINAL.pdf>

- Projet de la pensée historique du Centre propose des stratégies pour enseigner et évaluer la pensée historique. Voir :  
<http://historicalthinking.ca/fr/>  
<http://historicalthinking.ca/fr/concepts>
- Des modèles de stratégies pour développer les concepts de la pensée historique sont également présentés dans le Document de mise en œuvre *Histoire du Canada 11<sup>e</sup> année* (2012) :
  - Analyser les causes et les conséquences :  
[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo\\_s3/docs/iv.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo_s3/docs/iv.pdf)
  - Adopter une perspective historique :  
[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo\\_s3/docs/iv.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo_s3/docs/iv.pdf)
  - Considérer la dimension éthique de l'histoire :  
[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo\\_s3/docs/iv.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo_s3/docs/iv.pdf)
- Un site utile sur les sources d'information historique : Bibliothèque et Archives Canada, Boîte à outils : les sources primaires et les sources secondaires. Voir :  
<http://www.collectionscanada.gc.ca/education/008-3010-f.html>.
- Des leçons d'histoire pour développer la pensée historique et la littératie critique, Historien virtuel, voir : <http://www.historienvirtuel.ca/fr>.

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.2 : LE COLONIALISME

### Survol

Dans la démarche de la leçon précédente, les élèves examinent les débuts du colonialisme, l'objectif des politiques d'assimilation et la manière dont la *Loi sur les Indiens*, les traités et éventuellement les pensionnats indiens ont permis de mettre ces politiques en application.

*Note* : Les élèves doivent comprendre que le gouvernement du Canada croyait avoir le droit de « civiliser les Indiens ».

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. À l'aide d'extraits de la *Loi sur les Indiens* (voir les ressources pour la SA 1.2 ou consulter le site Web <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-5/>, les élèves continuent de se familiariser avec la nature de la relation formelle entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada, y compris la forme de gouvernance imposée aux Autochtones par la *Loi sur les Indiens*. Veuillez consulter les sites suivant pour étudier les questions de termes et de définitions :  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/loi-sur-les-indiens>  
[http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals8\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals8_f.html)
2. Discutez de la manière dont la *Loi sur les Indiens* a changé les modes de vie indigènes.
3. Les élèves continuent d'explorer le colonialisme avec la **FR 1.2.1 : Premières lois coloniales** et déterminent les différentes exigences et le but de chaque loi. Les **FR 1.2.2 a et b : Calendrier historique** dressent la liste de plusieurs lois et politiques relatives à l'histoire des pensionnats indiens au Canada qui ont eu des conséquences sur la vie familiale traditionnelle.
4. Les élèves examinent le recours continu par le gouvernement à des stratégies d'assimilation par les traités historiques. Ils réfléchissent aux changements de mode de vie des peuples indigènes du Canada en examinant les traités. À l'aide de la **FR 1.2.3 : Carte des traités historiques**, les élèves font la liste des aspects négatifs et positifs des traités et du processus de traité.

### Note

*Le contenu peut être très offensant, par exemple la terminologie des dossiers historiques qui décrit les peuples des Premières Nations comme des « sauvages forcés » et leurs pratiques spirituelles comme « barbares », « révoltantes » et « superstitieuses ». Les enseignants doivent expliquer que ces termes reflètent les croyances eurocentriques qui prévalaient à l'époque. Veuillez consulter la section « Comment aborder les sujets controversés » dans les « Remarques importantes à l'intention des enseignants » à la page 5 de ce guide pour savoir comment traiter des sujets délicats en classe.*

5. À l'aide de la **FR 1.2.4** qui dresse la liste des pensionnats indiens du Manitoba, de la **FR 1.3.4 : Carte du Manitoba** et en faisant des recherches au besoin, les élèves indiquent l'emplacement des écoles sur la carte.

## Ressources pour la SA 1.2

Le DVD contient des renseignements sur les politiques d'assimilation et leurs effets. Les sites Web suivants peuvent également être consultés :

- La *Loi sur les Indiens* du gouvernement du Canada :  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/index.html>.  
Tapez *Loi sur les Indiens* dans le moteur de recherche de base.
- *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats*, Fondation autochtone de l'espoir : <http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/>
  - « Tableau noir, Chapitre 1 : Assimilation » :  
<http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/>
  - « Tableau noir, Chapitre 9 : Impacts durables » :  
<http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/page-17.html>

# SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.3 :

## LES PENSIONNATS INDIENS

### Survol

Les élèves font un survol de l'histoire des pensionnats indiens au Canada en regardant des films historiques. Ils se familiarisent avec le lien entre les églises et le gouvernement. L'accent est ensuite mis plus précisément sur les pensionnats manitobains.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves regardent des films historiques sur les pensionnats indiens du Canada, par exemple le segment n° 1 : *A New Future* (présenté sur le DVD *Des excuses à la réconciliation*) qui comprend des renseignements de base supplémentaires. D'autres sites Web offrent des ressources visuelles sur l'histoire des écoles, par exemple l'Office national du film du Canada : <http://www.collectionscanada.gc.ca/pensionnats-autochtones/020012-4000-f.html>. (Voir aussi les ressources pour la FR 1.3). Les élèves consignent leurs idées dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).  
*Note* : Beaucoup de survivants figurant dans le DVD font référence à des événements historiques.
2. Les élèves explorent les événements historiques liés aux pensionnats indiens du Canada, à l'aide des **FR 1.2.2 a et b : Calendrier historique** et de la **FR 1.3.1b : Toile conceptuelle à remplir** pour envisager les événements de manière thématique. La FR 1.3.1.a est un modèle de toile conceptuelle. Par exemple, les élèves peuvent explorer la croissance et le déclin du nombre d'élèves, l'emplacement des pensionnats, etc. Puisque beaucoup de pensionnats indiens étaient gérés par des églises, les élèves peuvent envisager ces écoles du point de vue des différentes églises qui ont joué un rôle dans leur histoire (voir les ressources pour la FR 1.3).
3. Les élèves regardent le segment n° 2 de la CBC : *Government Takes Over Schools*. À l'aide de la **FR 1.3.2 : Tableau reliant les causes à leurs effets**, les élèves analysent le lien entre le gouvernement et l'église, l'église et les élèves ou le gouvernement et les familles. Par exemple, en 1920, la fréquentation d'un pensionnat indien était obligatoire. Les parents pouvaient être emprisonnés si leurs enfants manquaient trois jours d'école. Les parents ne voulaient pas s'attirer d'ennuis, ni être privés de leur ration de nourriture. Comment toutes ces idées peuvent-elles être inscrites dans un tableau reliant les causes à leurs effets?  
*Note* : Le survivant Garry Robson parle de ces événements dans le DVD (voir les ressources pour la SA 1.3).

4. Les élèves se concentrent ensuite sur les pensionnats indiens du Manitoba. À l'aide des renseignements de la **FR 1.2.4 : Pensionnats indiens du Manitoba** et de la **FR 1.3.3 : Carte des pensionnats indiens du Manitoba**, les élèves peuvent composer une **Carte du Manitoba** personnalisée (voir la FR 1.3.4) en utilisant des symboles différents pour chaque pensionnat. De nombreux survivants interviewés sur le DVD identifient l'école qu'ils fréquentaient. Les élèves commencent à associer l'expérience des pensionnats indiens aux survivants manitobains.

## Ressources pour la SA 1.3

Les sites Web suivants contiennent des renseignements supplémentaires :

- Archives de Radio-Canada, *Pensionnats indiens, enfance déracinée* :  
<http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/711/>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Pensionnats indiens, Jalons importants* :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332939430258/1332939552554>
- *Government Takes Over Schools*, CBC News Canada (anglais) :  
[www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/government-takes-over-schools.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/government-takes-over-schools.html)
- *Remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens*, Parlement du Canada :  
<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2011-76-f.htm>
- Commission de vérité et de réconciliation, Pensionnats indiens :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25>
- Église Unie du Canada, *Frequently Asked Questions: The History of Indian Residential Schools and the Church's Apologies* (anglais) :  
<http://www.united-church.ca/aboriginal/schools/faq/history>
- Excuses de l'Église catholique à propos des pensionnats autochtones :  
[http://www.cccb.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2630&Itemid=1019&lang=frc](http://www.cccb.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=2630&Itemid=1019&lang=frc)
- Le bâton de parole, Pensionnats autochtones, la vérité au grand jour :  
<http://www.lebatondeparole.com/pages/general/histoire/pensionnats-autochtones-la-verite-au-grand-jour.html>
- Pensionnats indiens, le chemin de la guérison :  
<http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/services/indiresident/index-fra.php>
- Radio Canada, Pensionnats indiens, l'enfance déracinée :  
<http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/711/>
- Le rôle de la Gendarmerie royale sous le Régime des pensionnats indiens :  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/aboriginal-autochtone/irs-spi-fra.htm>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, Liens et ressources :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=22#>

- Que sont les enfants devenus, Chronologie : <http://www.wherearethechildren.ca/fr/map/>
- Fondation autochtone de guérison, *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada* : <http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>
- Office national du film du Canada, *Nous n'étions que des enfants* : <http://onf-nfb.gc.ca/fr/notre-collection/?idfilm=59463>

# SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.4 :

## LA VIE SCOLAIRE

### Survol

Les élèves explorent la vie dans les pensionnats autochtones à travers des photos, des vidéos et des enregistrements sonores.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves acquièrent une meilleure compréhension des pensionnats indiens en faisant une visite virtuelle. Plusieurs sites Web ont créé des écoles virtuelles que les élèves peuvent visiter, notamment le site interactif *Que sont les enfants devenus?* Voir <http://www.wherearethechildren.ca/fr/> et les ressources suggérées pour la SA 1.4.
2. Les élèves examinent l'horaire quotidien des enfants qui fréquentaient les pensionnats. Ils décrivent dans leur journal de réflexion une journée dans la vie d'un pensionnaire en adoptant le point de vue d'un élève de pensionnat indien. L'information peut être compilée en écoutant les entrevues de survivants du DVD *Des excuses à la réconciliation* ou en recueillant des données sur Internet.
3. Les élèves font des recherches pour remplir le tableau de comparaison des pensionnats indiens (FR 1.4.1) en complétant les données manquantes. Les sites suivants peuvent être consultés pour trouver les renseignements requis dans la Stratégie 3.
  - Manitoba Historical Society (faire une recherche sous : Residential Schools) à l'adresse [www.mhs.mb.ca](http://www.mhs.mb.ca)
  - Commission de vérité et de réconciliation du Canada (à gauche de l'écran, cliquez sur « Lieu des pensionnats indiens » à l'adresse [www.trc.ca](http://www.trc.ca))
4. Les écoles fréquentées par les Métis, par exemple Cranberry Portage et Sainte-Rose, ne sont pas des pensionnats indiens reconnus. À l'aide des pages 13 à 18 du document de la Fondation autochtone de guérison, *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada* : <http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>, ajoutez les écoles fréquentées par les Métis sur la carte de la **FR 1.3.4 : Carte du Manitoba**.
5. Les élèves commencent à explorer les différences entre l'expérience scolaire des Premières Nations, des Inuits et des Métis en établissant des liens entre les écoles fréquentées par les élèves autochtones. Par exemple, de nombreuses écoles fréquentées par les Métis se trouvaient près des pensionnats pour les Premières Nations. Les élèves se servent de la **FR 1.4.2 : Diagramme de Venn** pour explorer les similitudes et les différences.

## Ressources pour la SA 1.4

- Bibliothèque et Archives Canada, faire une recherche sur les pensionnats: <http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/020008/f2/020008-2000-f.pdf>
- Que sont les enfants devenus? Pensionnat Mohawk à Brantford, Fondation autochtone de l'espoir. Voir <http://www.wherearethekids.ca/fr/school/>
- Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada, préparé pour la Fondation autochtone de guérison par Larry N. Chartrand, Tricia E. Logan et Judy D. Daniels (2006) : <http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>
- *Residential Schools: The Red Lake Story: Virtual Exhibit*, Musée virtuel du Canada (anglais). Voir : [www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/sgc-cms/histoires\\_de\\_chez\\_nous-community\\_memories/pm\\_v2.php?id=exhibit\\_home&fl=0&lg=English&ex=353](http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/sgc-cms/histoires_de_chez_nous-community_memories/pm_v2.php?id=exhibit_home&fl=0&lg=English&ex=353)
- The Fallen Feather Photo Gallery and Slideshow (anglais), Fallen Feather Productions. Voir : [www.fallenfeatherproductions.com/photo\\_gallery.html](http://www.fallenfeatherproductions.com/photo_gallery.html)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.5 : RETOUR EN ARRIÈRE

Les élèves examinent l'époque des pensionnats autochtones au Canada sous des angles différents.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves adoptent une perspective historique pour interpréter l'époque des pensionnats indiens du point de vue de ceux qui l'ont vécue. Utilisez la **FR 1.5.1 : Perspectives historiques**, pour réfléchir aux énoncés de survivants.  
*Note : Il est important de faire le point sur l'interprétation des énoncés de survivants pour éviter la transmission de préjugés et de stéréotypes. Les élèves peuvent interviewer un survivant pour mieux comprendre ses témoignages.*
2. Les élèves explorent l'expérience des pensionnats indiens à partir de points de vue divers. Ils se servent de la **FR 1.5.2 : Citations diverses** pour examiner les propos de personnes variées, d'hier et d'aujourd'hui.  
*Note : Assurez-vous que les élèves examinent les perspectives des personnes qui géraient les écoles (gouvernement et ecclésiastiques), des élèves qui les fréquentaient ainsi que de leurs parents. Après avoir examiné les citations, les élèves conçoivent une saynète en se basant sur leurs recherches. Les saynètes sont présentées devant la classe.*
3. Comme il y avait de nombreuses écoles à travers le Canada, les expériences de survivants vont de très positives (surtout à la fin de l'époque des pensionnats) à très négatives. Les élèves peuvent travailler en groupe, chaque groupe explorant les expériences de survivants de pensionnats autochtones à travers le Canada. Les élèves utilisent la **FR 1.3.1b : Toile conceptuelle à remplir** pour noter les points de vue des survivants de pensionnats indiens. Les groupes présentent leurs résultats à la classe. Les rapports des groupes servent de base à une discussion en classe.  
*Note : La FR 1.3.1a est un modèle de toile conceptuelle (voir les ressources pour la SA 1.3).*
4. Organisez une sortie scolaire pour assister à une cérémonie de la tuerie ou un festin, afin de vivre une tradition indigène. Consultez les anciens locaux pour entendre leurs récits de vie traditionnelle. Les élèves inscrivent leurs réflexions et décrivent leurs émotions dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

## Ressources pour la SA 1.5

- *A History of Residential Schools in Canada: FAQs on Residential Schools and Compensation*, CBC News Canada (anglais).  
Voir : [www.cbc.ca/canada/story/2008/05/16/f-faqs-residential-schools.html](http://www.cbc.ca/canada/story/2008/05/16/f-faqs-residential-schools.html)
- *L'héritage des pensionnats indiens du Québec*, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2009).  
Voir : <http://www.cssspnql.com/champs-intervention/services-sociaux/pensionnats-indiens>
- *Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (1996), Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/>
- *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools* (anglais) :  
[http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can\\_digital\\_collections/shingwauk/index.html](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can_digital_collections/shingwauk/index.html)
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Pensionnats indiens, Jalons importants* :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332939430258/1332939552554>
- Commission de vérité et de réconciliation, *Pensionnats indiens* :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Liens et ressources* :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=22#>
- *Que sont les enfants devenus? Chronologie* :  
<http://www.wherethechildren.ca/fr/map/>
- Fondation autochtone de guérison, *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada* :  
<http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 1.6 : LES SURVIVANTS S'EXPRIMENT

Pour conclure ce regroupement, les élèves réagissent aux récits des survivants concernant « Le passé », tirés du DVD.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### Note

*Lorsque cela est pertinent, les élèves font référence aux témoignages des survivants tirés du DVD pour appuyer leurs réponses. Les élèves peuvent consulter la transcription des entrevues (Annexe 4) ou écouter les enregistrements des survivants sur le DVD.*

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. D'après les souvenirs des divers survivants, les élèves décrivent la vie d'un enfant qui a grandi dans une communauté des Premières Nations ou de Métis, avant l'époque des pensionnats indiens, en rédigeant une nouvelle, un poème biographique ou un monologue intérieur. Les élèves présentent leur composition à la classe (voir un modèle suggéré pour guider la rédaction d'un poème dans les ressources pour la SA 1.6.)
2. En petits groupes, les élèves répondent aux questions suivantes : « Selon les déclarations des survivants, quelles stratégies étaient utilisées par les parents pour apaiser les peurs des enfants qui s'en allaient dans un pensionnat indien pour la première fois? »; « Quelles questions poseriez-vous aux parents? Aux enfants? »; « Qu'est-ce qui vous a le plus surpris dans les actions des parents? »
3. L'expérience des pensionnats indiens visait à « tuer l'Indien dans l'enfant ». Les élèves réagissent à cet énoncé en répondant aux questions suivantes concernant les déclarations des survivants enregistrées sur le DVD. « Quelles étaient les expériences initiales des enfants qui arrivaient à l'école? »; « En quoi ces expériences ont-elles contribué à la destruction de l'identité culturelle des enfants? »

Les élèves inscrivent leurs réponses dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

***Note :** L'identité culturelle peut être considérée comme un sentiment d'appartenance à un groupe culturel particulier, et l'association avec ses systèmes de valeurs et de croyances, ses coutumes, sa langue et ses pratiques. Au Canada, les groupes culturels comprennent les Canadiens français, les Canadiens chinois, les Canadiens ukrainiens, les Afro-Canadiens et les Canadiens indigènes (Autochtones). Comme de nombreux autres groupes culturels, les Canadiens indigènes sont constitués d'une diversité de sous-groupes, dont les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ces sous-groupes comptent aussi de nombreux groupes variés, par exemple les Premières Nations du Canada qui comprennent le peuple Anishinaabe (Ojibwa), le peuple Ininew (Cri) et les Déné.*

*De plus, ces nations peuvent être divisées en plus petits groupes culturels. Par exemple, les Cris du Canada incluent les Cris des Rocheuses, les Cris des bois, les Cris des plaines et les Moskégon. Au sein de ces groupes, il existe des communautés des Premières Nations distinctes, par exemple la Nation Cri Tataskweyak et la Nation Cri de Fisher River.*

4. En petits groupes, les élèves créent des monologues intérieurs basés sur les témoignages des survivants, pour décrire les sentiments d'un enfant fictif qui vit sa première semaine dans un pensionnat indien. Le monologue doit révéler les pensées et les sentiments de l'enfant. Les élèves présentent leur monologue devant la classe.

*Note : Un monologue intérieur exprime les pensées et les émotions d'une personne, décrites comme si le lecteur pouvait lire dans les pensées du sujet.*

## Ressources pour la SA 1.6

### ■ Modèle d'un poème biographique

1<sup>er</sup> vers : Prénom de la personne

2<sup>e</sup> vers : Ami(e)/sœur/frère/enfant de ... (3 – 4 noms)

3<sup>e</sup> vers : 4 traits de caractère/adjectifs qui décrivent cette personne

4<sup>e</sup> vers : Son rôle ou travail

5<sup>e</sup> vers : « Qui aime ... » (3 éléments : choses, personnes, activités, etc.)

6<sup>e</sup> vers : « Qui se sentait ... » (3 émotions/explications courtes)

7<sup>e</sup> vers : « Qui a été... » (3 places ou événements vécus par cette personne)

8<sup>e</sup> vers : « Qui avait besoin de ... » (3 éléments)

9<sup>e</sup> vers : « Qui avait peur de ... » (3 éléments)

10<sup>e</sup> vers : « Qui a offert.. » (3 éléments qu'il a donnés à sa famille/ses amis, etc.)

11<sup>e</sup> vers : « Qui désirait... » (3 de ses rêves)

12<sup>e</sup> vers : « Qui aurait aimé voir... » (3 éléments : places, lieux, événements)

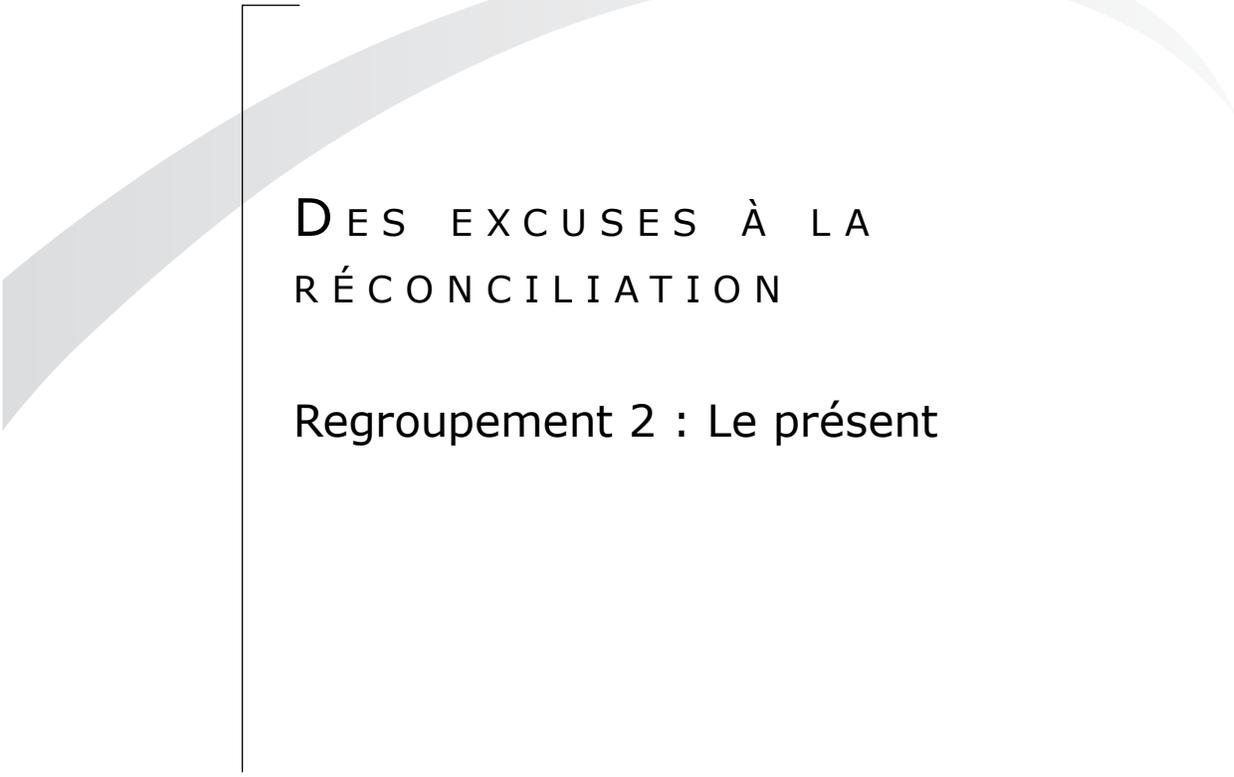
13<sup>e</sup> vers : Synonyme – un mot fort qui décrit son caractère

14<sup>e</sup> vers : « Originaire de... » (place, lieu, date)

15<sup>e</sup> vers : Nom de famille de la personne

Traduit et adapté de la source suivante: BioPoem Summary :

<http://hrsbstaff.ednet.ns.ca/phillie/webquest/ibiopoem.htm>



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Regroupement 2 : Le présent



## REGROUPEMENT 2 : LE PRÉSENT

### Survol

Dans ce regroupement, les élèves examinent la situation contemporaine au Canada, y compris les initiatives de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Les élèves commencent par se pencher sur la résistance des peuples autochtones aux mauvais traitements qu'on leur infligeait sur leurs territoires traditionnels qui sont devenus le Canada. Ils examinent comment la relation entre les Autochtones et les peuples non indigènes a commencé à évoluer. Les élèves examinent aussi les discussions officielles qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. Ils se familiarisent avec le règlement relatif aux pensionnats indiens (RRPI) et analysent les composantes et les initiatives actuelles du RRPI, voir : <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>

Le regroupement 2 comprend six situations d'apprentissage :

- SA 2.1 : La résurgence
- SA 2.2 : Rassembler nos forces
- SA 2.3 : Le règlement
- SA 2.4 : Les excuses officielles
- SA 2.5 : Les survivants s'expriment
- SA 2.6 : Retour en arrière

### Liens aux programmes d'études

9 <sup>e</sup> année	Situation d'apprentissage	Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année
	<b>SA 9.1.4</b> : Pluralisme et intégration	Résultats d'apprentissage spécifiques <b>CI-018</b> évaluer l'impact de politiques assimilatrices sur des groupes culturels et linguistiques au Canada, entre autres les écoles résidentielles pour Autochtones, les lois linguistiques <b>CI-018A</b> évaluer les répercussions des écoles résidentielles sur sa communauté et sur les autres communautés autochtones <b>CC-009</b> nommer les leaders politiques actuels au Canada, entre autres autochtones, fédéraux, provinciaux, municipaux <b>CH-030</b> décrire des injustices sociales et culturelles survenues dans l'histoire du Canada, par exemple la condition féminine, la taxe d'entrée imposée aux Chinois, l'internement de « ressortissants de pays ennemis » pendant les guerres, les restrictions quant à l'immigration des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, la <i>Loi sur les Indiens</i>

## Situations d'apprentissage

**SA 2.1: Comment le régime colonial britannique a-t-il évolué pendant cette période et quel en a été l'impact sur la vie en Amérique du Nord?**

Les élèves acquièrent une compréhension des défis politiques et sociaux soulevés par le régime colonial britannique à la suite de la Conquête de la Nouvelle-France. Ils étudient diverses solutions politiques tentées par le gouvernement colonial pour résoudre les problèmes de gouvernance. Ils examinent le mouvement vers le gouvernement responsable, les relations avec les États-Unis en tant que nation indépendante, le développement économique de la colonie et la vie quotidienne des Canadiens francophones et anglophones sous le régime britannique.

**SA 4.1: Comment la sécurité économique et la justice sociale au Canada ont-elles évolué pendant la période de la Dépression et le rapatriement de la Constitution?**

Les élèves examinent les actions et les décisions du gouvernement fédéral portant sur le bien-être des Canadiens et des Canadiennes pendant la période de 1931 à 1982. Les élèves étudient l'essor de nouveaux partis politiques, le mouvement féministe, le mouvement coopératif, le mouvement ouvrier et le syndicalisme, les organisations autochtones et d'autres organismes qui oeuvraient pour la justice sociale. Les élèves développent une appréciation de la nature changeante des responsabilités du gouvernement et des droits et obligations liés à la citoyenneté au Canada au cours de cette période historique.

**SA 5.3: Depuis 1982, comment les Premières Nations, les Métis et les Inuits cherchent-ils à faire valoir leurs droits culturels, politiques et économiques?**

Les élèves analysent les garanties offertes aux peuples autochtones du Canada par la Charte des droits et libertés (Sections 25 et 35), ainsi que leur rôle dans l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown. Ils apprennent les différents moyens par lesquels les organisations et les communautés autochtones se dotent d'une plus grande autodétermination culturelle, politique et économique, et la réaction des gouvernements face à ces moyens.

Cible d'évaluation : 11<sup>e</sup> année

## Connaissances fondamentales

- *Les relations entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada ont connu divers stades, passant de la coexistence autonome et du colonialisme jusqu'au stade actuel de renouveau et de renégociation.*
- *Les peuples autochtones constituent un élément distinct de l'identité canadienne et jouent toujours un rôle vital dans l'histoire et l'identité du Canada.*
- *Les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont une longue histoire en Amérique du Nord et possèdent des cultures diverses et complexes qui continuent d'évoluer en s'adaptant aux changements.*
- *Le rôle du gouvernement et la séparation des pouvoirs et des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le système fédéral font l'objet de négociations politiques continues au Canada.*
- *L'histoire de la citoyenneté au Canada comprend les luttes des Canadiennes et des Canadiens pour obtenir l'équité et la justice sociale pour tous.*
- *La Constitution de 1982 reconnaît les Premières Nations, les Métis et les Inuits comme les peuples autochtones du Canada et confirme leurs droits ancestraux et leurs droits issus des traités.*
- *Différents modèles de gouvernance ont été en place au Canada selon les époques : gouvernements autochtones autonomes, régime colonial français, régime colonial britannique, confédération autonome de provinces et de territoires.*

## Concepts de la pensée historique

- Faire des jugements éclairés et justifiables sur l'**importance historique** des gens et des événements du passé.
- Choisir, évaluer et interpréter des **preuves** découlant de sources primaires et secondaires afin d'expliquer le passé aussi objectivement et justement que possible.
- Observer et expliquer la **continuité et le changement** au fil du temps.
- Considérer la **dimension éthique** des événements du passé et des jugements de valeur qui peuvent influencer les récits historiques.
- Analyser les **causes et conséquences** multiples des événements et du déroulement de l'histoire.

## Vocabulaire

- Fondation autochtone de guérison, Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones, reconnaissance, Mode alternatif de règlement des conflits, Paiement d'expérience commune, Principes directeurs de résolution, Processus d'évaluation indépendant, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, Commission royale sur les peuples autochtones, excuses officielles, Déclaration de réconciliation, Commission de vérité et de réconciliation.

Veillez consulter les définitions du glossaire (Annexe 2).

---

## Notes

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.1 : LA RÉSURGENCE

Avant de passer à l'étude des développements récents, notamment les excuses présentées par le gouvernement canadien, les élèves doivent comprendre certains événements qui ont contribué à créer les relations actuelles qui existent entre les Autochtones et les autres Canadiens, en examinant la résistance des peuples autochtones à la colonisation sur leurs propres territoires, aujourd'hui le Canada.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves explorent la vie des enfants dans les pensionnats indiens d'après les récits des administrateurs. Ils font des recherches dans les rapports gouvernementaux historiques, par exemple *l'Étude Ryerson*, le *Rapport Davin* et le *Rapport Bryce* (voir les ressources pour cette SA). Les élèves notent leurs réflexions à l'aide de la **FR 2.1.1 : Rapports historiques**.  
*Note : Examinez la FR avec les élèves pour clarifier toutes les questions. Adaptez la FR en retirant certaines données ou en ajoutant un nouveau titre, par exemple « Points principaux » ou un autre titre semblable.*
2. Les élèves explorent les changements qu'ont subis les communautés indigènes depuis l'époque des pensionnats indiens. Ils analysent trois documents importants rédigés depuis 1969, dont le *Livre blanc* (La politique indienne du gouvernement du Canada), *Citizens Plus* de Harold Cardinal (1970), connu sous le nom de « Livre rouge » et la réponse des Premières Nations au livre blanc, et *Wahbung: Our Tomorrows*, du Manitoba Indien Brotherhood (1971), un exposé de principes « qui propose des politiques pour atteindre une relation juste, honorable et mutuellement satisfaisante entre le peuple canadien et les peuples indiens du Manitoba ». Les élèves notent leurs idées à l'aide de la **FR 2.1.2 : Exposés de principes**.  
*Note : Passez la FR en revue avec les élèves et répondez à toutes les questions.*
3. Les chefs autochtones défendent les droits indigènes depuis plus d'un siècle, tel que le décrit la **FR 2.1.3 : Histoire des groupes politiques autochtones**. Les élèves identifient les organisations nationales et provinciales à l'aide de la **FR 2.1.4 : Tableau des groupes politiques autochtones depuis 1900**. Ils remplissent la **FR 2.1.5 : Dirigeants politiques autochtones** en se référant à la **FR 2.1.6 : Leaders autochtones**.
4. Les peuples indigènes du Canada ont organisé de nombreuses manifestations, veilles et occupations pour protester contre les injustices sociales. Les élèves notent qui participait à ces protestations à l'aide des **FR 2.1.7a et b : Protestations, confrontations et occupations**.
5. Les élèves réfléchissent à ce que les communautés et les cultures autochtones ont perdu à la suite de l'expérience des pensionnats indiens. Les ressources possibles comprennent *Les enfants disparus* du site Web. *Que sont les enfants devenus?* (voir les ressources pour la SA 2.1), ainsi que les récits de survivants des pensionnats indiens enregistrés sur le DVD. Les élèves notent ce qu'ils pensent dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

## Ressources pour la SA 2.1

- Le livre blanc : *La politique indienne du gouvernement du Canada*, 1969.  
Voir : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010189/1100100010191>
- Le livre rouge : *Citizen Plus*, également connu sous le nom de « document rouge » de l'Indian Association of Alberta (1970). Voir le résumé sur le site Le Canada en devenir : [http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12_f.html)
- Le Canada en devenir, Le mouvement des droits autochtones, Les livres blanc et rouge (résumé) : [http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12\\_f.html#whiteandred](http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12_f.html#whiteandred)
- Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats, Fondation autochtone de l'espoir, « Tableau noir, Chapitre 4 : La vie scolaire et les récits des survivants ». Voir : <http://www.wherearethekids.ca/fr/blackboard/>
- *Abuse Affects the Next Generation*, CBC News (anglais).  
Voir : [www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/abuse-affects-the-next-generation.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/abuse-affects-the-next-generation.html)
- *Losing Native Languages*, CBC News (anglais).  
Voir : [www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/losing-native-languages.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/losing-native-languages.html)
- Encyclopédie canadienne, Langues autochtones :  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/langues-des-autochtones>
- Le Canada en devenir, Les écoles autochtones :  
[http://www.canadiana.ca/citm/specifique/abreschools\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/specifique/abreschools_f.html)
- Rapport Davin, Rapport sur les écoles industrielles pour les Indiens et les Sangs mêlés (1879).  
Voir résumé : <http://www.wherearethekids.ca/fr/blackboard/page-3.html>
- Rapport Bryce, The Story of a National Crime (1922). Voir résumé :  
<http://www.wherearethekids.ca/fr/blackboard/page-7.html>
- Assemblée des Premières Nations, L'état des langues des Premières Nations du Canada : <http://64.26.129.156/article.asp?id=839>

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.2 : RASSEMBLER NOS FORCES

### Survol

Les élèves se familiarisent avec l'expérience des pensionnats indiens telle qu'elle est racontée par les survivants. Les témoignages de mauvais traitements des survivants ont fini par mener à des poursuites judiciaires privées, puis à une enquête publique.

Les stratégies ci-dessous examinent les événements qui ont mené aux excuses. Que toutes les stratégies ou seulement quelques-unes soient utilisées, les événements peuvent tous être placés sur une ligne de temps contemporaine.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Discutez de l'importance du fait que Phil Fontaine, ancien Grand chef de l'Assemblée des Premières Nations, a reconnu avoir été victime de mauvais traitement dans un pensionnat indien (1990). Les élèves écoutent le segment n° 4 : *Native Leader Charges Church with Abuse*. Les élèves inscrivent dans leur **Journal de réflexion** ce qu'ils pensent de l'importance de la déclaration du Grand chef comme tournant décisif de la question des pensionnats autochtones. L'ensemble de la classe commence à établir une ligne de temps.
2. Les élèves explorent l'importance de la **Commission royale sur les peuples autochtones** (CRPA) qui a proposé une enquête publique sur l'ère des pensionnats indiens (voir les ressources pour cette SA). Ils lisent la **FR2.2.1 : Quelques observations des commissaires** (1991) et en discutent. Les élèves continuent d'inscrire ces événements sur la ligne de temps et notent leurs commentaires sur la CRPA dans leur **Journal de réflexion**.
3. Les élèves discutent des diverses situations auxquelles les peuples autochtones ont fait face pendant cette période, notamment le décès de J.J. Harper et celui de Helen Betty Osborne, qui ont mené à l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones (1988-1991). Cette enquête a été établie pour « examiner la relation entre les peuples autochtones du Manitoba et le système de justice ». Les élèves continuent d'inscrire les événements importants sur la ligne de temps et notent leurs commentaires sur l'EPAJPA dans leur **Journal de réflexion**.
4. Après la publication du rapport de la CRPA (1996) qui recommandait un examen de l'ère des pensionnats indiens, le gouvernement canadien a été obligé d'agir. Les élèves regardent le segment n° 9 de la CBC : *We Are Deeply Sorry* qui présente un survol de la déclaration de réconciliation, ou lisent des extraits de *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (voir les ressources pour cette SA). Les élèves utilisent une forme d'information séquentielle, par exemple en créant un arbre conceptuel pour organiser leurs idées principales.

5. L'une des premières initiatives de *Rassembler nos forces* était la création de la Fondation autochtone de guérison (FADG) (1999) pour favoriser le processus de guérison des survivants. Les élèves écoutent la déception des dirigeants autochtones dans le segment n° 10 : *Where's the Money for Healing?* (voir les ressources pour la SA 2.2). Ils continuent d'inscrire les événements importants sur la ligne de temps de la classe et inscrivent leurs commentaires sur la FADG dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

## Ressources pour la SA 2.2

- Radio-Canada, Pensionnats indien : enfance déracinée : <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/711/>
- Site Web de la Fondation autochtone de guérison : <http://www.fadg.ca/>
- Faits saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1307458586498/1307458751962>
- *Native Leader Charges Church With Abuse*, CBC News (anglais) : [www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/native-leader-charges-church-with-abuse.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/native-leader-charges-church-with-abuse.html)
- *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, Rapport d'étape* (2000). Publié sous l'égide du ministre des Affaires autochtones et du Nord canadien : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/R32-192-2000F.pdf>
- Sénat du Canada, *Le chemin à parcourir : rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones* : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/abor/rep/rep07dec10-f.pdf>
- Radio-Canada, 8<sup>e</sup> feu, Les Autochtones et le Canada, le sentier de l'avenir : <http://www.radio-canada.ca/television/8feue/serie.shtml>
- Mythes et réalités sur les peuples autochtones : [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf)
- Archives de Radio-Canada, *Comment convertir les Autochtones?* [http://archives.radio-canada.ca/societe/religion\\_spiritualite/clips/6287/](http://archives.radio-canada.ca/societe/religion_spiritualite/clips/6287/)
- Archives de Radio-Canada, *Les églises indemnisent les élèves autochtones* : [http://archives.radio-canada.ca/societe/religion\\_spiritualite/clips/4192/](http://archives.radio-canada.ca/societe/religion_spiritualite/clips/4192/)
- Archives de Radio-Canada, *Attention au radicalisme autochtone* : [http://archives.radio-canada.ca/politique/droits\\_libertes/clips/2487/](http://archives.radio-canada.ca/politique/droits_libertes/clips/2487/)
- Archives de Radio-Canada, *Métamorphose de l'Indien* : <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/clips/4187/>

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.3 : LE RÈGLEMENT

### Survol

Les élèves obtiennent des renseignements sur les négociations qui ont mené à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), ses composantes et les initiatives actuelles.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves explorent les négociations entre le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations. Ils examinent le processus de Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) de Jo-Ann E.C. Greene, et visionnent le segment n° 12 de la CBC : *Fast Track for Compensation Claims* (voir les ressources pour cette SA). Les élèves inscrivent ces événements sur la ligne de temps de la classe et consignent leurs commentaires sur le processus de MARC dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).
2. Les élèves comparent deux déclarations au sujet de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Ils visionnent le segment de la CBC n° 13 : *An Agreement for the Ages* (voir les ressources pour cette SA), et le survol de la CRRPI présenté dans la **FR 2.3.1 : Document d'information**. Les élèves comparent ces deux sources pour évaluer l'importance de la convention. Ils ajoutent cet événement sur la ligne de temps de la classe et commentent le processus de MARC dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).
3. Les élèves examinent les composantes et les initiatives de la CRRPI adoptée en 2002, à l'aide de la **FR 2.3.1 : Document d'information**. Ils explorent les deux formes d'indemnisation : le Paiement d'expérience commune (PEC) et le Processus d'évaluation indépendant (PEI) à l'aide de la **FR 2.3.2 : Comparaison des indemnisations** offertes par la CRRPI. Ils discutent des complexités de ce processus et inscrivent cet événement sur la ligne de temps de la classe.
4. Les élèves peuvent approfondir ce sujet en interviewant des personnes ayant participé au processus. Le Bureau des conférenciers survivants des pensionnats indiens a été mis sur pied par l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Manitoba Métis Federation et la Treaty Relations Commission of Manitoba pour mettre des conférenciers à la disposition des classes. On peut consulter ces organismes pour obtenir plus de renseignements.

## Ressources pour la SA 2.3

- Règlement relatif aux pensionnats indiens (RRPI).  
<http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>
- Fiche d'information – Convention de règlement relative aux pensionnats indiens : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332949137290/1332949312397>
- Processus d'évaluation indépendant, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015632/1100100015633>
- CBC, *Fast Track for Compensation Claims* (anglais) :  
<http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/fast-track-for-compensation-claims.html>
- *An Agreement for the Ages*, CBC News (anglais) :  
[www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/an-agreement-for-the-ages.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/an-agreement-for-the-ages.html)
- Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens :  
<http://www.iap-pei.ca/information/info-page/news-info-2012-06-20-fra.php>
- Paiement d'expérience commune :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015594/1100100015595>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=15>
- Bureau des conférenciers, Treaty Relations Commission of Manitoba (anglais) : [www.trcm.ca/speakers.php](http://www.trcm.ca/speakers.php)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.4 : LES EXCUSES OFFICIELLES

### Survol

Les élèves écoutent les excuses historiques présentées par le gouvernement fédéral et la réponse du gouvernement du Manitoba à ces excuses. Ils écoutent aussi les réponses officielles des dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves examinent les préparatifs du gouvernement fédéral, des peuples indigènes et de plusieurs autres Canadiens qui ont mené aux excuses officielles. Ils consignent leurs commentaires à l'aide de la **FR 2.4.1 : Préparation aux excuses**. Les élèves utilisent diverses sources, notamment les observations et réflexions de personnes qui ont assisté à cet événement historique et qui ont donné des entrevues personnelles.
2. Les élèves écoutent les excuses officielles du premier ministre Harper sur vidéo, et lisent le compte rendu officiel de la Chambre des communes (Hansard), (voir les ressources pour cette SA). Ils réagissent aux excuses en utilisant la **FR 2.4.2 : Observations concernant les excuses**. Les élèves discutent de l'importance des visiteurs à la Chambre des communes pour cet événement.
3. Les élèves se penchent sur les réponses aux excuses. Ils notent les réponses des survivants, de leur famille et des chefs autochtones au moyen de la **FR 2.4.3 : Réponses aux excuses canadiennes**. Ils continuent d'explorer les réponses, entre autres celles du gouvernement du Manitoba et des médias (voir le segment de la CBC n° 14 : *A Long-Awaited Apology*), (voir les ressources pour cette SA).
4. Les élèves écoutent la déclaration d'excuses du Manitoba sur vidéo. Ils écoutent et lisent les réponses données par d'autres politiciens du Manitoba, notamment celle présentée dans la **FR 2.4.4 : Déclaration du ministre Eric Robison sur les pensionnats indiens**. Les élèves notent leur propre réponse aux excuses dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

## Ressources pour la SA 2.4

- Déclaration d'excuses du premier ministre Stephen Harper : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
- Hansard du gouvernement : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3568890&Mode=1&Parl=39&Ses=2&Language=F>
- Déclarations ministérielles – Excuses présentées aux survivants des pensionnats indiens, Assemblée législative du Manitoba (anglais) : [www.gov.mb.ca/legislature/hansard/2nd-39th/vol\\_57b/h57b.html](http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/2nd-39th/vol_57b/h57b.html)
- *A Long-Awaited Apology for Residential Schools*, CBC News (anglais) : [www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/a-long-awaited-apology.html](http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/a-long-awaited-apology.html)
- Radio-Canada, Ottawa demande pardon : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/06/11/003-excuses-autochtones2.shtml>
- Radio-Canada, Les attentes de Phil Fontaine : [http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/07/16/003-fontaine\\_pape.shtml](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/07/16/003-fontaine_pape.shtml)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.5 : LES SURVIVANTS S'EXPRIMENT

### Survol

Dans cette situation d'apprentissage, les élèves répondent aux déclarations des survivants concernant le présent présentées dans le DVD.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

#### Note

*Lorsque cela est possible, les élèves doivent faire référence aux témoignages des survivants présentés dans le DVD pour appuyer leurs réponses. Les élèves peuvent aussi consulter la transcription des entrevues (Annexe 4) pour entendre ces témoignages.*

« Avec les traités, nous avons encore un mode de vie, mais ce qui a affecté la vie de nos peuples, c'est la *Loi sur les Indiens* et les Affaires indiennes. »

— Garry Robson, survivant

1. D'après les déclarations des survivants, quels sont les aspects positifs des traités?

« ... pour une minorité importante d'élèves des pensionnats indiens, la symptomatologie est assez semblable à celle du trouble de stress post-traumatique. [Les symptômes comprennent]... le fait d'éviter tout ce qui peut rappeler l'expérience des pensionnats indiens, un détachement par rapport aux autres, des liens affectifs difficiles. Des troubles du sommeil, des problèmes de maîtrise de la colère, des difficultés de concentration, des habiletés de parent souvent faibles, une tendance à la consommation abusive d'alcool ou de sédatifs. »

— Charles R. Brasfield, dans « Residential School Syndrome » (voir les ressources pour cette SA)

2. Deux par deux, les élèves compilent une liste de comportements des survivants de pensionnats indiens décrits dans le DVD. Ces comportements sont-ils conformes à ceux mentionnés dans l'article de Charles Brasfield?
3. En petits groupes, les élèves discutent de la question suivante : selon les survivants, quelle a été l'importance de la révélation des sévices sexuels infligés au Grand chef Phil Fontaine et au ministre Eric Robison? Les élèves notent leurs réponses dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).
4. Les élèves discutent des stratégies de survie employées par les survivants des pensionnats, ainsi que des mesures qu'ils ont prises après leur expérience dans les pensionnats pour retrouver un sentiment d'identité et prendre le chemin de la guérison. Les élèves créent une toile conceptuelle (voir la FR 1.3.1) intitulée « Le chemin de la guérison » qui sera affichée dans la salle de classe.

## Ressources pour la SA 2.5

- *Le Canada en devenir : Vue d'ensemble des traités numérotés*. Notre mémoire en ligne : [http://www.canadiana.ca/citm/specifique/numtreatyoverview\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/specifique/numtreatyoverview_f.html)
- *La Loi sur les Indiens* : [http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals8\\_f.html#indianact](http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals8_f.html#indianact)
- Amnistie internationale, *Loi sur les Indiens*, Historique : [http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12967&Itemid=171](http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=12967&Itemid=171)
- *La Loi sur les Indiens et l'avenir de la gouvernance autochtone au Canada* : [http://fngovernance.org/ncfng\\_research/coates\\_fr.pdf](http://fngovernance.org/ncfng_research/coates_fr.pdf)
- *Residential School Syndrome*, par Charles R. Brasfield (anglais) : [www.nssac.ca/Info%20Sheets/Residential%20School%20Syndrome%20-%20BCMJ.pdf](http://www.nssac.ca/Info%20Sheets/Residential%20School%20Syndrome%20-%20BCMJ.pdf)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 2.6 : RETOUR EN ARRIÈRE

### Survol

Pour conclure ce regroupement, les élèves réfléchissent aux personnes autochtones comme citoyens du Canada. Ils réfléchissent à l'importance du fait que les excuses ont été présentées au nom de tous les citoyens du Canada et non pas seulement au nom du gouvernement en place.

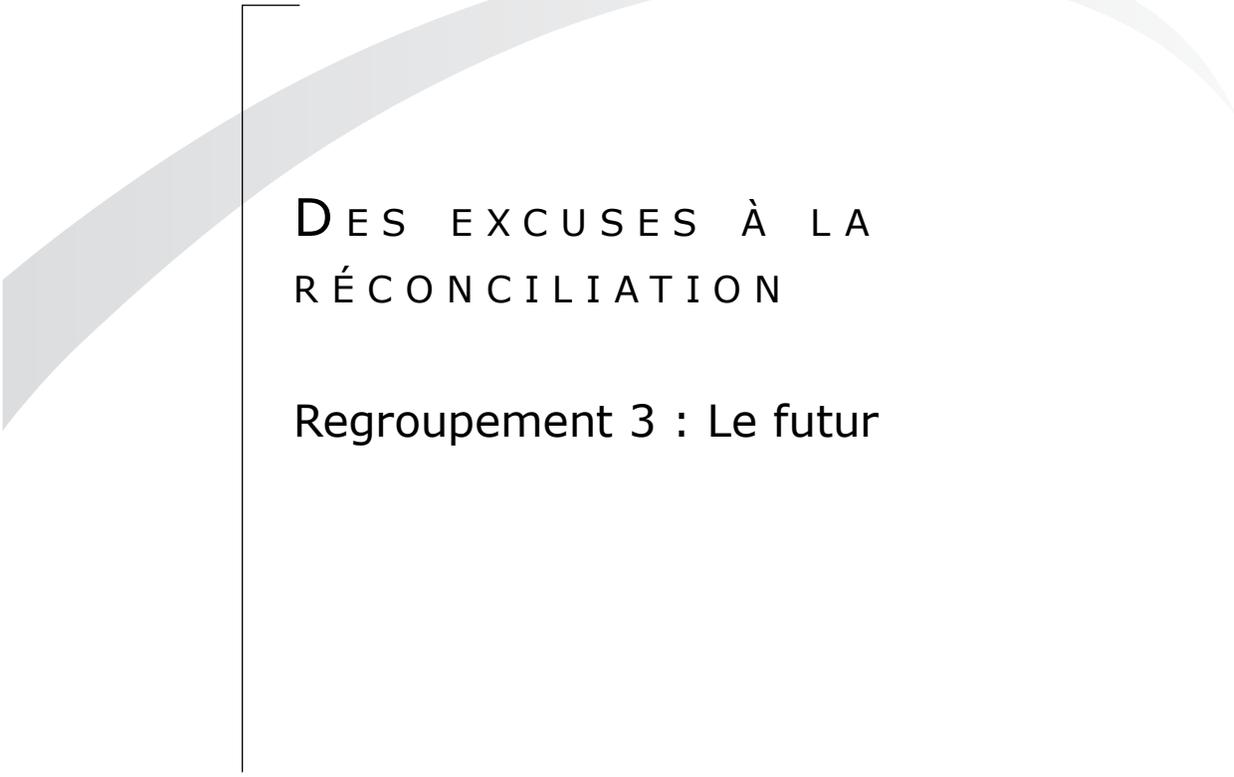
### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves examinent les événements clés qui ont conduit à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ils évaluent la ligne de temps de la classe et remplissent la **FR 2.6.1 : Cartes de définitions** avec une chronologie détaillée des événements. À l'aide du document « Pensionnats – Une chronologie » de l'Assemblée des Premières Nations (voir les ressources pour cette SA), les élèves situent l'époque des pensionnats indiens dans le contexte canadien.
2. Les élèves explorent divers aspects des droits autochtones au Canada. Ils décrivent les droits et responsabilités des citoyens canadiens et effectuent des recherches historiques sur les groupes qui ont été exclus des avantages de la citoyenneté canadienne. Les élèves inscrivent dans leur **Journal de réflexion** ce qu'ils pensent des résultats de leurs recherches (FR 1.1.1).
3. Les élèves se penchent sur ce qui a influencé les perceptions stéréotypées des peuples autochtones au Canada. Ils échangent des idées sur les injustices sociales au Canada, notamment la taxe imposée aux immigrants chinois ou le refus d'accorder le droit de vote aux femmes. Ils dressent la liste des injustices sociales auxquelles les peuples indigènes sont confrontés dans le Canada contemporain.
4. Les élèves réfléchissent au développement et au rôle du système des partis politiques canadiens depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Ils discutent de la manière dont la relation entre le gouvernement et les Autochtones a changé avec le temps. Les élèves notent leurs pensées dans leur **Journal de réflexion** (voir la FR 1.1.1).
5. Les élèves passent en revue les gestes d'autodétermination qui ont conduit aux excuses. Ils écrivent une lettre au rédacteur en chef d'un journal en réponse à une question autochtone d'actualité au Canada.
6. Les élèves visitent le site d'un pensionnat indien et écoutent le témoignage d'un survivant qui y a vécu. Ils réfléchissent à la manière dont les excuses ont affecté les peuples autochtones canadiens. Les élèves adoptent le point de vue d'une personne qui a travaillé dans un pensionnat ou l'a administré, et écrivent une lettre d'excuses aux survivants en incluant les raisons précises pour lesquelles ils présentent leurs excuses.

## Ressources pour la SA 2.6

- Pensionnats – Une chronologie, par l'Assemblée des Premières Nations :  
<http://64.26.129.156/article.asp?id=2587>
- Affaires autochtones et développement du Nord du Canada, Liste des pensionnats indiens :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611>
- Commission de vérité et réconciliation, Lieu et nombre des pensionnats :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25>



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Regroupement 3 : Le futur



## REGROUPEMENT 3 : LE FUTUR

### Survol

Dans ce regroupement, les élèves examinent les initiatives futures et les préoccupations soulevées par la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI). Ils explorent également les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens et leur influence sur les générations futures. Les élèves commencent à explorer les questions touchant les cultures indigènes de partout dans le monde.

Le regroupement 3 est composé de six situations d'apprentissage :

- SA 3.1 : Les développements récents
- SA 3.2 : Se prendre en main
- SA 3.3 : La dimension mondiale
- SA 3.4 : Vers la réconciliation
- SA 3.5 : Les survivants s'expriment
- SA 3.6 : Retour en arrière

### Liens aux programmes d'études

9 <sup>e</sup> année	Situations d'apprentissage	Cible d'évaluation : 9 <sup>e</sup> année
	<p><b>SA 9.1.4</b> Pluralisme et intégration</p> <p><b>SA 9.4.2</b> Ouvrir le débat sur la citoyenneté</p> <p><b>SA 9.4.3</b> La justice sociale au Canada</p>	<p>Résultats d'apprentissage spécifiques</p> <p><b>CC-009</b> nommer les leaders politiques actuels au Canada, entre autres autochtones, fédéraux, provinciaux, municipaux</p> <p><b>CI-018</b> évaluer l'impact de politiques assimilatrices sur des groupes culturels et linguistiques au Canada, entre autres les écoles résidentielles pour Autochtones, les lois linguistiques</p> <p><b>CI-018A</b> évaluer les répercussions des écoles résidentielles sur sa communauté et sur les autres communautés autochtones</p>

## Situations d'apprentissage

**5.1 : Comment le Canada a-t-il été façonné par la *Charte canadienne des droits et libertés, la diversité culturelle et les changements démographiques*?**

Les élèves acquièrent une compréhension des principales provisions de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et de l'enchâssement constitutionnel des droits et libertés des Canadiens et Canadiennes. Ils considèrent le processus politique du rapatriement de la Constitution et l'impact de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur chaque citoyen et citoyenne ainsi que sur les collectivités linguistiques minoritaires. Ils examinent les principales tendances démographiques et les changements en technologie et communications au Canada en tant que société moderne. Ils considèrent la diversité culturelle croissante de la population canadienne et les défis du pluralisme dans le contexte contemporain.

**5.3 : Depuis 1982, comment les Premières Nations, les Métis et les Inuits cherchent-ils à faire valoir leurs droits culturels, politiques et économiques ?**

Les élèves examinant le sens et les garanties des droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (articles 25 et 35). Ils considèrent le rôle croissant des peuples autochtones dans la négociation d'accords constitutionnels, par exemple les accords du lac Meech et de Charlottetown. Les élèves étudient les diverses initiatives des Premières Nations, des Métis et des Inuits vers la réalisation de leur autodétermination culturelle, politique et économique. Ils considèrent le futur de la *Loi sur les Indiens* ainsi que les actions des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne leurs relations avec les peuples autochtones.

Cible d'évaluation pour la 11<sup>e</sup> année

## Connaissances fondamentales

- *L'identité nationale et la citoyenneté font l'objet d'un questionnement continu dans la société pluraliste du Canada.*
- *L'histoire de la citoyenneté au Canada comprend les luttes des Canadiennes et des Canadiens pour obtenir l'équité et la justice sociale pour tous.*
- *La définition de citoyenneté a évolué avec le temps et les droits, les responsabilités et les libertés des Canadiennes et Canadiens demeurent des questions de débat.*
- *Les peuples autochtones constituent un élément distinct de l'identité canadienne et jouent toujours un rôle vital dans l'histoire et l'identité du Canada.*
- *Les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont une longue histoire en Amérique du Nord et possèdent des cultures diverses et complexes qui continuent d'évoluer en s'adaptant aux changements.*
- *Les relations entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada ont connu divers stades, passant de la coexistence autonome et du colonialisme jusqu'au stade actuel de renouveau et de renégociation.*
- *La Constitution de 1982 reconnaît les Premières Nations, les Métis et les Inuits comme les peuples autochtones du Canada et confirme leurs droits ancestraux et leurs droits issus des traités.*

## Situations d'apprentissage

**Quelle a été la nature des relations internationales du Canada depuis 1982, et quels devraient être ses engagements envers les défis mondiaux de l'avenir?**

Les élèves étudient l'engagement du Canada face à la communauté mondiale, y inclus sa participation aux organisations internationales dont l'ONU, l'OTAN, le G8, le G20, l'OCDE, le Commonwealth et la Francophonie. Ils explorent les liens entre le Canada et les États-Unis, particulièrement en ce qui concerne la sécurité, la défense, l'économie, le commerce et l'environnement. Les élèves considèrent les répercussions de la mondialisation sur le Canada et s'engagent à un débat concernant le rôle et les responsabilités du Canada face à divers enjeux actuels, entre autres le développement international, la défense et les alliances militaires ainsi que les enjeux environnementaux.

Cible d'évaluation pour la 11<sup>e</sup> année

## Connaissances fondamentales

- *Le Canada a toujours été influencé par des enjeux mondiaux touchant la guerre et la paix, les relations internationales et les interactions globales.*
- *L'interdépendance mondiale continue d'inspirer les Canadiennes et Canadiens à redéfinir les responsabilités de la citoyenneté.*

## Concepts de la pensée historique

- *Identifier la continuité et le changement au fil du temps.*
- *Analyser les causes et les conséquences des événements et des développements historiques.*
- *Considérer la dimension éthique des événements du passé et les jugements de valeur qui pourraient avoir influencé les récits historiques.*

## Vocabulaire

- Apartheid, assimilation, discrimination, exclusion, immigration, indigène, intergénérationnel, marginalisation, minorité, préjudice, racisme, réparation, ségrégation.

Consulter le glossaire (annexe 2) pour les définitions.

---

## Notes

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.1 : LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

### Survol

Dans cette situation d'apprentissage, les élèves examinent ce qui s'est passé depuis la présentation des excuses. Ils explorent les initiatives en cours dans le cadre de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI).

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

1. Les élèves font des recherches sur ce qui a été fait pour commémorer les excuses présentées par le gouvernement fédéral aux peuples des Premières Nations et aux survivants des pensionnats indiens. Ils lisent les trois communiqués de presse concernant le premier anniversaire, incluant les documents **FR 3.1.1 : Journée nationale de réconciliation**, **FR 3.1.2 : Réponse du Manitoba à l'anniversaire** et **FR 3.1.3 : Déclaration du Manitoba concernant l'anniversaire**. À l'aide de cette information et des résultats d'autres recherches, les élèves déterminent ce qui a été promis dans la convention, ce qui a été accompli et ce qui reste à faire. Les élèves inscrivent leurs commentaires dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).
2. La Journée nationale de guérison et de réconciliation a lieu à l'anniversaire de la présentation des excuses. Les élèves communiquent avec l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Manitoba Métis Federation pour savoir comment ces organismes commémorent la présentation des excuses.
3. Les élèves lisent trois communiqués de presse concernant la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVRC) : **FR 3.1.4 : Document d'information sur la CVRC**, **FR 3.1.5 : Nomination...** et **FR 3.1.6 : La MMF félicite....** Les élèves comparent les communiqués de presse.
4. Les élèves explorent les inquiétudes associées au processus d'indemnisation. Ils examinent les questions entourant les institutions reconnues. Les élèves lisent « Des mesures sont nécessaires pour les survivants des pensionnats métis » (voir les ressources pour cette SA) qui explique que les survivants inuits et métis n'ont encore reçu aucune offre d'indemnisation (en 2012). Dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1), les élèves commentent les effets émotifs de l'expérience des pensionnats indiens qui n'ont pas été abordés dans la convention de règlement.
5. Les élèves explorent les questions abordées dans la convention de règlement. Invitez un représentant de l'Assembly of Manitoba Chiefs' Residential School Unit ou de la Manitoba Métis Federation's Métis Survivor Family Wellness Program à venir parler à la classe. Les élèves réfléchissent aux questions non résolues dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).

## Ressources pour la SA 3.1

- *Liste d'établissements reconnus*, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611>
- Initiatives de la Commission de vérité et de réconciliation : [www.trc-cvr.ca/](http://www.trc-cvr.ca/)
- *Histoire et expérience des Métis et les pensionnats au Canada* :  
<http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>
- Action Needed for Residential School Survivors, Métis National Council (anglais). Voir : <http://metisportals.ca/metishealing/>
- Manitoba Métis Federation (anglais) : <http://www.mmf.mb.ca/>
- Union nationale métisse Saint-Joseph : <http://www.unionnationalemetisse.ca/>
- Assembly of Manitoba Chiefs (anglais) : <http://www.manitobachiefs.com/>
- Sénat du Canada, *Le chemin à parcourir : rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones* : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/abor/rep/rep07dec10-f.pdf>
- Radio-Canada, 8<sup>e</sup> feu, Les Autochtones et le Canada, le sentier de l'avenir : <http://www.radio-canada.ca/television/8feue/serie.shtml>

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.2 : SE PRENDRE EN MAIN

### Survol

Lorsque nous réfléchissons à la vie autochtone au Canada aujourd'hui, nous constatons les effets à long terme des pensionnats indiens. Il faut donner aux enfants, aux adultes et aux communautés le contexte pour comprendre et façonner leur avenir. Les élèves identifient les effets négatifs des pensionnats indiens et réfléchissent aux conséquences de ces écoles sur les générations futures.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves réfléchissent individuellement aux conséquences à long terme des pensionnats indiens sur la société canadienne d'aujourd'hui, au moyen de la **FR 1.3.1b : Toile conceptuelle à remplir**. Après cette réflexion, les élèves travaillent en petits groupes pour comparer leurs idées. Ils utilisent une stratégie d'apprentissage coopérative pour échanger leurs idées avec le reste du groupe. Les élèves dressent une liste en classe qui sera ensuite comparée à la liste des effets intergénérationnels du site *Web Que sont les enfants devenus?* (voir la section des ressources). Cette liste dressée par la classe sera utilisée pour d'autres activités ultérieures.
2. Les élèves identifient les questions d'actualité touchant les Autochtones, par exemple la pauvreté, la santé, le logement, la justice et l'éducation. Ils travaillent en petits groupes pour établir des liens entre les conséquences à long terme et les questions d'actualité dans la société canadienne. À l'aide de la **FR 3.2.1 : Tableau des questions d'actualité**, les élèves décrivent les questions clés et proposent des solutions.
3. Les élèves commencent à faire des liens entre les récits actuels et les expériences passées dans le système des pensionnats. Par exemple, ils peuvent regarder *Topahdewin: The Gladys Cook Story* pour explorer les répercussions des pensionnats indiens sur le système de justice criminelle ou écouter la chanson d'Aaron Peters « Perfect Crime » et discuter des conséquences des pensionnats sur notre système de protection de l'enfance (voir les ressources pour cette SA).
4. Les élèves examinent les modes de vie traditionnels avant l'époque des pensionnats indiens et comparent les différents éléments de la société autochtone. Ils examinent la **FR 3.2.2 : Pratiques adoptées pour élever les enfants** et discutent de la manière dont la protection de l'enfance a changé. Ils remplissent la **FR 3.2.3 : Comparaison des traditions**.  
**Note** : « *Shingwauk's Vision* » présente un survol exhaustif de l'époque des pensionnats indiens au Canada (voir la section des ressources ci-dessous).

## Ressources pour la SA 3.2

- *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats*, Fondation autochtone de l'espoir. « Tableau noir, Chapitre 9 : Impacts durables ». Voir : <http://www.wherearethekids.ca/fr/blackboard/page-17.html>
- *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools* par James Rodger Miller (anglais). Voir : [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can\\_digital\\_collections/shingwauk/index.html](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can_digital_collections/shingwauk/index.html)
- *Topahdewin: The Gladys Cook Story*, par Clare Dennis. Voir la Bibliothèque d'Éducation Manitoba, 1181 avenue Portage (cote D-12112).

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.3 : LA DIMENSION MONDIALE

### Survol

Que pouvons-nous apprendre d'une comparaison entre les questions autochtones canadiennes et celles d'autres pays? Les élèves examinent la dimension mondiale et les initiatives récentes de sociétés indigènes d'ailleurs dans le monde en les comparant aux défis auxquels les Autochtones canadiens sont confrontés.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

1. À l'aide de la **FR 3.3.1 : Un mot, une idée**, les élèves tentent d'établir des connexions mondiales. Ils inscrivent leurs pensées initiales sur les mots proposés dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).  
**Note :** *Certains sujets sont délicats, notamment l'Holocauste et le 11 septembre 2001.* En groupe, les élèves discutent des génocides culturels qui ont eu lieu dans le monde. Ils continuent d'ajouter des exemples à la page.
2. À l'aide des noms de leaders de l'activité *Un mot, une idée*, les élèves font une liste de défenseurs de la paix comme le Dalai Lama. Ils explorent d'autres façons d'exprimer son désaccord de manière non violente. Les élèves identifient un incident controversé qui s'est résolu de manière pacifique. Ils décrivent qui a invoqué la paix et la non-violence à l'aide de la **FR 3.3.2 : Perspectives**.
3. Les élèves explorent l'histoire d'autres territoires colonisés qui sont devenus des pays, par exemple l'Australie et la Nouvelle-Zélande. À l'aide de la **FR 3.3.3 : Connexions mondiales (historiques)**, ils tentent de trouver des schémas de colonisation précoce, de politiques d'assimilation et de mouvements de résistance.
4. Les élèves explorent les développements récents en Australie (un pays dont le passé colonial est semblable à celui du Canada) en se servant de la **FR 3.3.4 : Connexions mondiales (contemporaines)**. Ils comparent l'expérience des pensionnats indiens du Canada à celle de la « génération volée » en Australie (voir la section des ressources pour la SA 3.3). Les élèves comparent la **déclaration d'excuses australienne** (FR 3.3.5) aux excuses du Canada et du Manitoba, et examinent les initiatives telles que la « chanson des excuses » australienne (*Sorry Song*) (voir les ressources pour cette SA). Les élèves doivent également souligner les réussites.

## Ressources pour la SA 3.3

- *Fact Sheets: The Stolen Generations, Racism No Way* (anglais).  
Voir [www.racismnoway.com.au/teaching-resources/factsheets/52.html](http://www.racismnoway.com.au/teaching-resources/factsheets/52.html)
- *Rabbit-Proof Fence*. Un film de Phillip Noyce (2002) (anglais).
- « Sorry Song » d'Australie, par Kerry Fletcher. Pour les paroles et la musique (anglais), voir [www.sorrysong.com.au](http://www.sorrysong.com.au)
- La situation des peuples autochtones dans le monde :  
<http://www.mediaterre.org/international/actu,20100126154442.html>
- Radio-Canada, *Autochtones : hier, aujourd'hui, demain* :  
<http://www.radio-canada.ca/sujet/autochtones>
- Résolution des Nations Unies pour la Déclaration de la Décennie des peuples autochtones :  
[http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/49/214](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/49/214)
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)
- Radio-Canada, Le Canada appuie la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (2010) : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/11/12/001-Canada-ONU-autochtones.shtml>

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.4 : VERS LA RÉCONCILIATION

### Survol

Les efforts pour parvenir à une réconciliation entre les peuples autochtones et le Canada ont été et continuent d'être difficiles. Beaucoup de questions, de perspectives diverses et d'obstacles font surface.

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les élèves réfléchissent aux questions mondiales et explorent les options des peuples indigènes dans leur lutte pour l'autodétermination. Ils utilisent la **FR 3.4.1 : Ma solution** pour analyser des solutions pour les peuples autochtones du Canada.
2. Les élèves discutent des défis de la réconciliation. À l'aide de la **FR 3.4.2 : Tableau des « pour » et des « contre »** ils identifient les problèmes et les difficultés qui ont nui aux tentatives de réconciliation antérieures comme l'Accord de Kelowna. Les élèves examinent des obstacles semblables en ce qui concerne les excuses et les problèmes inhérents au processus de règlement. Ils concluent en identifiant des progrès et des initiatives récents.
3. Les élèves explorent la complexité des droits tels qu'ils sont définis par la Commission canadienne des droits de la personne. Répartissez la classe en deux : la moitié des élèves lit *Droits des Autochtones et droits de la personne*, l'autre moitié lit et discute de droits individuels et collectifs (voir les ressources pour cette SA). Chaque groupe consigne ses conclusions concernant le débat sur les droits à l'aide de la **FR 3.4.2 : Tableau des « pour » et des « contre »**. Les groupes échangent les résultats de leurs réflexions.
4. En classe, les élèves lisent des extraits de la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (2007) des Nations Unies et le *Projet de déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones* de l'organisation des États américains.
5. En groupes, les élèves font des recherches sur la position des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays qui ont tous initialement rejeté la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* des Nations Unies. Par la suite, les quatre pays ont ratifié la déclaration. Chaque groupe d'élèves fait des recherches sur un des pays. Les groupes présentent leurs résultats à la classe. Les présentations des élèves doivent couvrir les questions suivantes : quelles raisons ont été invoquées par le pays pour justifier le rejet de la déclaration? Quelles ont été les réponses des critiques face à ce rejet? Pourquoi et comment le pays a-t-il ensuite modifié sa position? Prévoyez du temps pour les questions et une discussion en classe.

## Ressources pour la SA 3.4

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)
- Position du Canada : Projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Voir : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014078/1100100014079>
- Radio-Canada, Le Canada appuie la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (2010) : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/11/12/001-Canada-ONU-autochtones.shtml>
- Projet de déclaration interaméricaine relative aux droits des peuples autochtones, Conseil permanent de l'Organisation des États américains, Commission des affaires juridiques et politiques. Voir <http://www.oas.org/fr/>
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Nations Unies (2008). Voir : <http://www.dialoguebetweennations.com/documents/N0749831Fr.pdf>
- *Une question de droits* : Rapport spécial de la Commission canadienne des droits de la personne, Commission canadienne des droits de la personne. Voir : [http://www.chrc-ccdp.ca/publications/aboriginal\\_autochtones-fra.aspx](http://www.chrc-ccdp.ca/publications/aboriginal_autochtones-fra.aspx)
- Amnistie internationale, Les Autochtones au Canada : [http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12967&Itemid=171](http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=12967&Itemid=171)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.5 : LES SURVIVANTS S'EXPRIMENT

### Survol

Dans cette situation d'apprentissage, les élèves réagissent aux témoignages des survivants sur « le futur », présentés dans le DVD.

#### Note

*Lorsque cela est pertinent, les élèves font référence aux récits des survivants tirés du DVD pour appuyer leurs réponses. Les élèves peuvent consulter la transcription des entrevues (Annexe 4) ou écouter les enregistrements des survivants sur le DVD.*

### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

#### FR : Fiche reproductible, voir annexe 1

1. Les réactions des survivants aux excuses vont de l'acceptation des excuses comme étant sincères et significatives au scepticisme et à la méfiance, jusqu'au rejet total. En groupes de trois ou quatre, les élèves réfléchissent à ce qui doit être fait pour parvenir à un Canada où les Premières Nations, les Métis et des Inuits profitent des avantages de la citoyenneté canadienne tout en maintenant des cultures solides. Les groupes présentent leur liste à la classe. Prévoyez du temps pour une discussion. Les élèves combinent les résultats des groupes pour composer une liste et l'afficher en classe.
2. En petits groupes, les élèves analysent l'énoncé du survivant Garry Robson : « Ce qui importait le plus, c'était que je me pardonne moi-même : que je pardonne ma famille qui est aussi passée par le système des pensionnats indiens – que je puisse pardonner tous les non-Autochtones, en acceptant qu'ils n'ont rien à voir avec le fait que j'ai été pensionnaire. Il était important que je puisse me pardonner plus que lui [le PM Harper], qui me lisait ces excuses. » D'après le témoignage de M. Robson et des autres survivants, pourquoi est-il important de se pardonner soi-même, de pardonner sa famille et les autres?
3. En groupes, les élèves font des recherches sur le « génocide culturel ». En se basant sur leurs recherches et sur les déclarations de survivants, les élèves évaluent le récit de la survivante Mary Courchene, selon qui l'expérience des pensionnats était une tentative de génocide culturel. Les élèves composent un tableau comprenant une liste d'expériences de survivants qui indiquent un génocide culturel.

*Note : On a porté des accusations de génocide culturel pour des événements tels que l'invasion et l'occupation du Tibet par la Chine, l'occupation de la Corée par le Japon et de la Pologne par l'Allemagne. Ces deux derniers événements se sont produits pendant la Deuxième Guerre mondiale.*

4. L'expérience de la survivante Nichola Batzel est différente de celle des autres survivants. Elle a été adoptée par une famille non inuite de Winnipeg, loin de son lieu de naissance au Nunavut, et élevée en dehors des traditions de sa culture. Elle a fait partie de la « rafle des années soixante » qu'elle décrit comme une série de pratiques d'assimilation semblables à celles des pensionnats. En groupes, les élèves font des recherches sur la « rafle des années soixante » et répondent aux questions suivantes : Pourquoi parle-t-on de rafle? Qui a été touché? Combien de temps cette pratique a-t-elle duré? Quels en ont été les effets sur ceux qui ont été adoptés? Les élèves présentent leurs résultats à la classe.
5. L'énoncé final de la survivante métisse Grace Zoldy exprime son espoir que les survivants et les autres personnes touchées par l'expérience des pensionnats autochtones obtiendront la guérison dont ils ont besoin. D'après les énoncés des survivants et leurs propres recherches, les élèves établissent les grandes lignes d'un « modèle de guérison » pour les survivants, leur famille, leur communauté et leur culture. Ils notent leur modèle dans leur **Journal de réflexion**.

## Ressources pour la SA 3.5

- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Nations Unies (2008). Voir [www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_en.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf)
- *Origins Canada, Supporting Those Separated by Adoption* (anglais). Voir : [www.originscanada.org/the-stolen-generation/](http://www.originscanada.org/the-stolen-generation/)
- *The Current with Anna Maria Tremonti, « The Sixties Scoop »*, CBC Radio, le 24 juin 2011 (anglais). Voir : [www.cbc.ca/thecurrent/episode/2011/06/24/the-sixties-scoop/](http://www.cbc.ca/thecurrent/episode/2011/06/24/the-sixties-scoop/)
- Assemblée des Premières Nations, Séance de dialogue sur la rafle des années soixante : <http://www.afn.ca/uploads/files/archive/18-fr.pdf>
- *De la table ronde Canada-Autochtones à l'Accord de Kelowna : Négociations stratégiques avec les Autochtones en 2004 et 2005*, Lisa L. Patterson (le 4 mai 2006) Voir : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0604-f.htm>
- Radio-Canada, 8<sup>e</sup> feu : <http://www.radio-canada.ca/television/8feue/serie.shtml>
- Les jeunes autochtones : le pouvoir guérisseur de l'identité culturelle : <http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/prog-ini/ahsunc-papacun/aboriginal-autochtones-fra.php>
- Association des femmes autochtones du Canada, *Ce que vous devez savoir* : [http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/NWAC\\_1A\\_Toolkit\\_f.pdf](http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/NWAC_1A_Toolkit_f.pdf)

## SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.6 : LA RESPONSABILITÉ FUTURE

### Survol

Pour finir l'étude de ce sujet, les élèves réfléchissent à ce qu'ils ont appris sur l'expérience des pensionnats autochtones, puis se tournent vers l'avenir et décident de ce qu'ils peuvent faire.

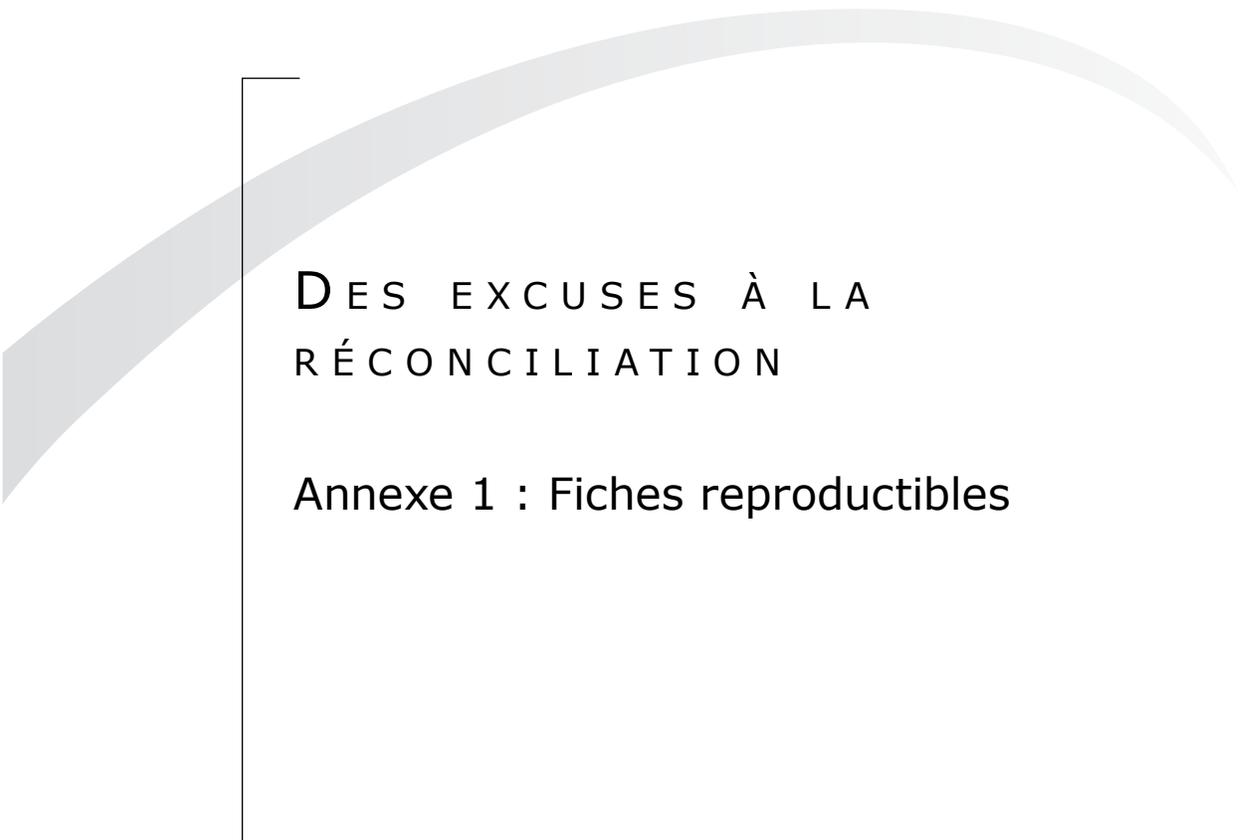
### Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

1. Les élèves réfléchissent à ce qu'ils ont appris sur l'expérience des pensionnats indiens. Ils remplissent la **FR 1.1.2a : Survol des regroupements** en guise de test de contrôle pour l'étude de ce sujet. Les élèves comparent leurs réponses à celles qu'ils avaient données dans le test préliminaire et ils évaluent leur propre apprentissage. On trouvera des suggestions dans la **FR 1.1.2b : Clé de correction du survol des regroupements**.
2. Les élèves analysent les effets des excuses présentées aux Autochtones canadiens. Ils peuvent adopter le point de vue de l'enfant ou du petit-enfant d'un survivant de pensionnat indien qui subit encore les conséquences de cette époque. Les groupes peuvent soit choisir des scénarios et présenter diverses solutions sous forme de jeux de rôles, ou encore créer des scénarios pour le théâtre en lecture. Les scénarios ne se limitent pas aux familles et aux survivants.
3. Les élèves écoutent la section du DVD dans laquelle les survivants et leurs enfants parlent de guérison. Ils font des recherches sur les effets positifs des projets en cours en matière de santé et de guérison. Les élèves se familiarisent avec les diverses initiatives de la Fondation autochtone de guérison, de Santé Canada et de la Commission de vérité et de réconciliation (voir les ressources pour cette SA). Ils créent un « Mur de la guérison » pour présenter leurs idées de guérison et réfléchissent sur la guérison dans leur **Journal de réflexion**.
4. Les élèves explorent le concept traditionnel de Cercle de vie comme catalyseur de choix sains et de guérison. En classe, ils discutent du retour aux manières traditionnelles de beaucoup de personnes autochtones et examinent ce que cela signifie pour les communautés. Les élèves consignent leurs propres choix personnels sains dans leur **Journal de réflexion** (FR 1.1.1).
5. Les élèves analysent la *Loi traditionnelle des sept générations* selon laquelle « dans toute délibération, il faut tenir compte des effets sur les générations futures, jusqu'à la septième génération ». Organisez une sortie en classe pour assister à une cérémonie, par exemple une cérémonie de la suerie ou un pow-wow.

*Note : Offrez des occasions d'enseignements traditionnels et encouragez le dialogue intergénérationnel. Proposez un cercle de partage pour faire le bilan de la journée.*

## Ressources pour la SA 3.6

- *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats*, Fondation autochtone de l'espoir, « Tableau noir, Chapitre 9 : Impacts durables » : <http://www.wherearethechildren.ca/fr/blackboard/page-17.html>
- Santé Canada: Programme de soutien en santé – Résolution des questions des pensionnats indiens : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/services/indiresident/irs-pi-fra.php>
- Initiatives de la Commission de vérité et de réconciliation : [www.trc-cvr.ca](http://www.trc-cvr.ca)
- Fondation autochtone de guérison : <http://www.fadg.ca/>  
*Note : La FADG ne reçoit plus d'aide financière depuis le 3 mars 2012; 134 projets communautaires ne seront donc plus appuyés par la FADG.*
- Fondation autochtone de l'espoir, *Que sont les enfants devenus?* <http://www.fondationautochtonedelespoir.ca/accueil>



**D**ES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 1 : Fiches reproductibles



## ANNEXE 1 : FICHES REPRODUCTIBLES

### Regroupement 1 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 1.1.1 : Journal de réflexion
- FR 1.1.2a : Survol des regroupements
- FR 1.1.2b : Clé de correction du survol des regroupements
- FR 1.1.3 : Tableau de prédictions
- FR 1.1.4 : Carte de survol historique
- FR 1.1.5 : Survol historique
- FR 1.2.1 : Les premières lois coloniales
- FR 1.2.2a : Calendrier historique
- FR 1.2.2b : Calendrier historique
- FR 1.2.3 : Carte des traités historiques
- FR 1.2.4 : Pensionnats indiens du Manitoba
- FR 1.3.1a : Toile conceptuelle
- FR 1.3.1b : Toile conceptuelle à remplir
- FR 1.3.2 : Tableau reliant les causes à leurs effets
- FR 1.3.3 : Carte des pensionnats indiens du Manitoba
- FR 1.3.4 : Carte du Manitoba
- FR 1.4.1 : Tableau de comparaison des pensionnats indiens
- FR 1.4.2 : Diagramme de Venn
- FR 1.5.1 : Perspectives historiques
- FR 1.5.2 : Citations diverses

### Regroupement 2 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 2.1.1 : Rapports historiques
- FR 2.1.2 : Exposé de principes
- FR 2.1.3 : Histoire des groupes politiques autochtones
- FR 2.1.4 : Tableau des groupes politiques autochtones depuis 1900
- FR 2.1.5 : Dirigeants politiques autochtones
- FR 2.1.6 : Leaders autochtones
- FR 2.1.7a : Protestations, confrontations et occupations
- FR 2.1.7b : Protestations, confrontations et occupations
- FR 2.2.1 : Quelques observations des commissaires
- FR 2.3.1 : Document d'information sur les pensionnats indiens

- FR 2.3.2 : Comparaison des indemnités de la convention de règlement
- FR 2.4.1 : Préparation en vue des excuses
- FR 2.4.2 : Observations concernant les excuses
- FR 2.4.3 : Réactions aux excuses du gouvernement canadien
- FR 2.4.4 : Déclaration du ministre Eric Robison sur les pensionnés indiens
- FR 2.6.1 : Cartes de définitions

### Regroupement 3 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 3.1.1 : Journée nationale de réconciliation
- FR 3.1.2 : Réponse du Manitoba à l'anniversaire
- FR 3.1.3 : Déclaration du Manitoba sur l'anniversaire
- FR 3.1.4 : Documents d'information sur la Convention de règlement relative aux pensionnés indiens
- FR 3.1.5 : Nomination d'un président et de commissaires à la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnés indiens du Canada (le 10 juin 2009)
- FR 3.1.6 : La Manitoba Metis Federation félicite son ancien président, nommé au Comité des survivants de pensionnés indiens (le 17 juillet 2009)
- FR 3.2.1 : Tableau des questions d'actualité
- FR 3.2.2 : Pratiques adoptées pour élever les enfants
- FR 3.2.3 : Comparaison des traditions
- FR 3.3.1 : Un mot, une idée
- FR 3.3.2 : Perspectives
- FR 3.3.3 : Connexions mondiales (historiques)
- FR 3.3.4 : Connexions mondiales (contemporaines)
- FR 3.3.5 : Déclaration d'excuses de l'Australie
- FR 3.4.1 : Ma solution
- FR 3.4.2 : Tableau des « pour » et des « contre »

<b>Pensées</b>	<b>Sentiments</b>	<b>Questions</b>



L'étude de l'expérience des pensionnats indiens présentée dans *Des excuses à la réconciliation* est répartie en trois regroupements qui ont chacun une introduction et une conclusion. Dans chaque case, indiquez les idées reliées au sujet, pour montrer ce que vous savez déjà. À la fin du regroupement, vous remplirez une deuxième version de cette grille. En comparant les deux, vous comprendrez mieux l'étendue de vos connaissances sur l'expérience des pensionnats indiens.

<b>Regroupement 1 : Le passé</b>				
<b>Regroupement 2 : Le présent</b>				
<b>Regroupement 3 : Le futur</b>				



L'étude de l'expérience des pensionnats indiens présentée dans *Des excuses à la réconciliation* est répartie en trois regroupements qui ont chacun une introduction et une conclusion. Dans chaque case, indiquez les idées reliées au sujet, pour montrer ce que vous savez déjà. À la fin du regroupement, vous remplirez une deuxième version de cette grille. En comparant les deux, vous comprendrez mieux l'étendue de vos connaissances sur l'expérience des pensionnats indiens.

<b>Regroupement 1 : Le passé</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant les premiers contacts</li> <li>• Méthodes traditionnelles</li> <li>• Unités familiales</li> <li>• Vie communautaire</li> <li>• Liens interpersonnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colonisation</li> <li>• Premières lois coloniales</li> <li>• Traités</li> <li>• Politiques d'assimilation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pensionnats indiens</li> <li>• Origines</li> <li>• Rôle de l'église</li> <li>• Rôle du gouvernement</li> <li>• Écoles au Canada</li> <li>• Écoles au Manitoba</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie scolaire</li> <li>• Rôle des enfants</li> <li>• Activités quotidiennes</li> <li>• Types d'écoles</li> <li>• Élèves métis</li> <li>• Élèves inuits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récapitulation de l'ère historique (avant 1870)</li> <li>• Témoignages de survivants</li> <li>• Diversité des expériences</li> <li>• Thèmes communs</li> </ul>
<b>Regroupement 2 : Le présent</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résurgence</li> <li>• Rapports historiques</li> <li>• Exposés de principes</li> <li>• Ce qui a été perdu</li> <li>• Organisations politiques</li> <li>• Protestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement des forces</li> <li>• Dénonciations de mauvais traitements</li> <li>• Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)</li> <li>• Plan d'action</li> <li>• Fondation autochtone de guérison</li> <li>• Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accord</li> <li>• Événements clés</li> <li>• Négociations (Processus d'évaluation indépendant)</li> <li>• Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)</li> <li>• Compensation (Paieement d'expérience commune [PEC] et Processus d'évaluation indépendant [PEI])</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excuses officielles</li> <li>• Préparation</li> <li>• Excuses du gouvernement fédéral</li> <li>• Réponse de la province aux excuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récapitulation des événements récents (20<sup>e</sup> siècle)</li> <li>• Droits ancestraux</li> <li>• Injustices sociales</li> <li>• Autodétermination</li> </ul>

<b>Regroupement 3 : Le futur</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements récents</li> <li>• Anniversaire</li> <li>• Commission de vérité et de réconciliation</li> <li>• Inquiétudes</li> <li>• Assembly of Manitoba Chiefs/ Manitoba Métis Federation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contrôle</li> <li>• Effets à long terme</li> <li>• Problèmes actuels</li> <li>• De nombreux exemples</li> <li>• Éléments de la société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux globaux</li> <li>• Territoires colonisés</li> <li>• Génocide culturel</li> <li>• Sociétés marginalisées</li> <li>• Dimension mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers la réconciliation</li> <li>• Autodétermination</li> <li>• Tolérance</li> <li>• Droits de la personne</li> <li>• Alliances et actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité future</li> <li>• Sept générations</li> <li>• Activisme</li> <li>• Cercle de vie</li> <li>• Récapitulation du regroupement</li> </ul>

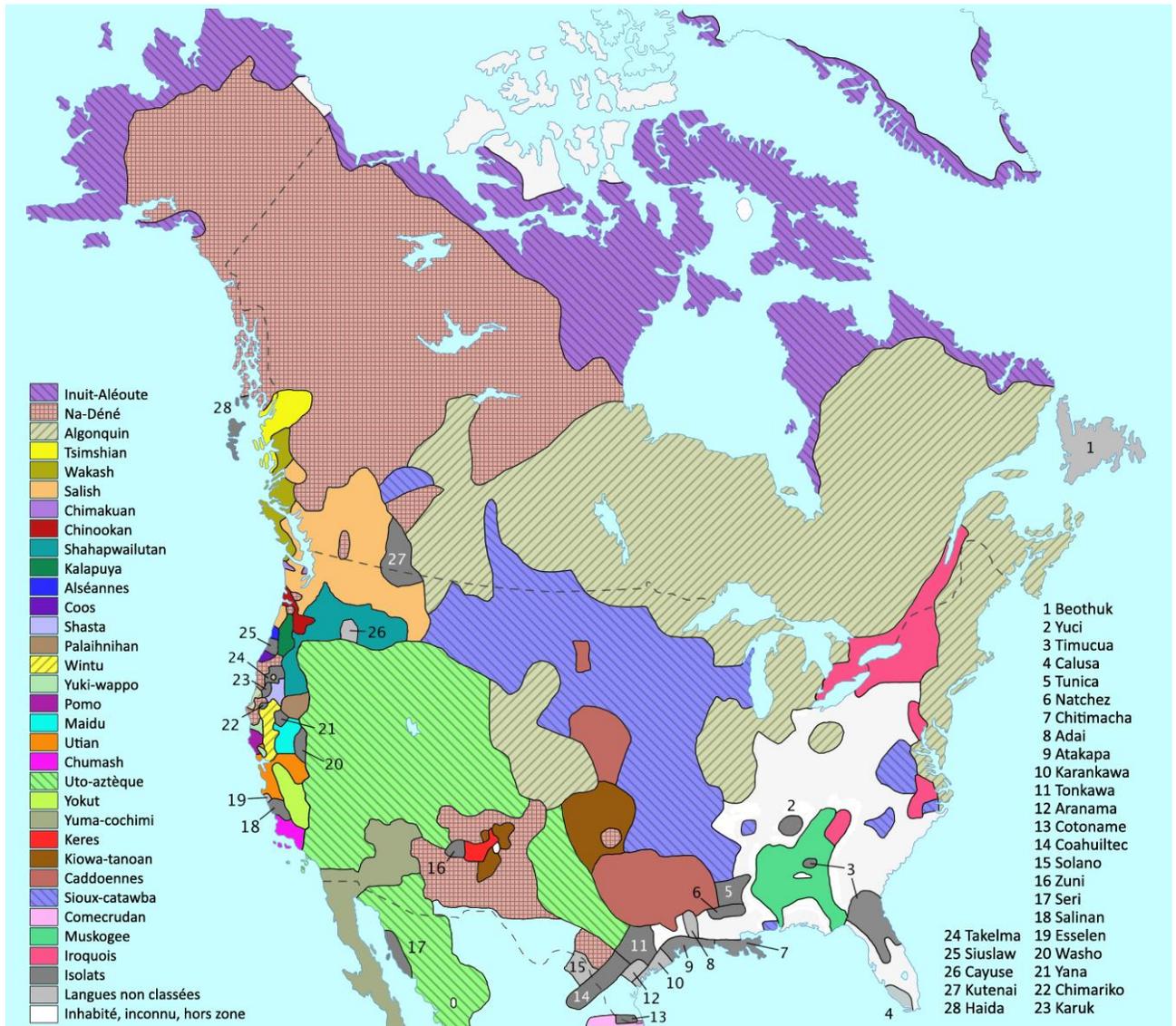
Explorez les familles autochtones traditionnelles grâce à des photographies historiques. Faites des prédictions sur ce que vous y verrez (styles vestimentaires, environnements, objets culturels tels que tipis, fusils, membres de la famille qui sourient ou ont un visage sérieux).

*Dans la mesure du possible, copiez et collez les photos dans un fichier électronique. Faites le point sur vos observations.*

<b>PRÉDICTIONS</b>	<b>RÉFLEXIONS</b>



**Remarque :** Vous trouverez une version de plus grande dimension de cette carte en couleur en consultant le lien de la référence en bas de page.



Reproduction de [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a5/Langs\\_N.Amer.png](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a5/Langs_N.Amer.png) en vertu des conditions de la licence générique 2.0 de Creative Commons.



### Autonomie gouvernementale autochtone

Les cultures autochtones se gouvernent d'elles-mêmes depuis des siècles. Les peuples autochtones ont également un long passé d'établissement de traités. Les traités étaient utilisés longtemps avant l'arrivée des premiers commerçants de fourrures européens en Amérique du Nord. Les peuples autochtones négociaient des traités pour régler des disputes territoriales et mettre fin aux guerres.

Après l'arrivée des colons européens, les peuples autochtones ont signé une série de traités. Les conditions écrites de ces traités stipulaient clairement qu'un transfert de territoires sous forme de renonciation territoriale avait eu lieu. D'un point de vue autochtone traditionnel culturel et spirituel, la terre ne peut être ni achetée, ni vendue. Les peuples autochtones considéraient la terre en termes spirituels. Ils se voyaient comme gardiens et non pas propriétaires de la terre.

Examinez les courants historiques canadiens en identifiant au moins trois points de vue divergents entre les peuples autochtones, les nouveaux Canadiens et le gouvernement (par ex., le spiritualisme, l'éducation des enfants, l'éducation).

Avant la colonisation	
1.	
2.	
3.	
Début du colonialisme	
1.	
2.	
3.	
Techniques d'assimilation	
1.	
2.	
3.	



**Partie 1 : La loi**

Dans ce tableau, identifiez les premières lois du Canada, le moment de leur adoption, ce qu'elles stipulaient et quel était leur but ultime.

Loi	Année d'adoption	Stipulations	Objectif
Proclamation royale			
Acte pour encourager la civilisation graduelle			
<i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i>			
Politique nationale			
« <i>Homestead Act</i> »			

**Partie 2 : Les exécuteurs**

Dans ce tableau, dressez la liste des différentes personnes qui exécutaient la loi. Nommez le titre de leur poste, leurs responsabilités et leur supérieur.

Titre du poste	Description	Responsabilités principales	Superviseur ou supérieur



- 1831 : *Mohawk Indian Residential School* ouvre ses portes à Brantford, Ontario. Ce pensionnat deviendra celui ayant eu la période d'activité la plus longue, ses portes ayant fermé en 1969.
- 1842 : *La Commission Bagot* recommande l'établissement de pensionnats centrés sur le travail agricole, situés loin de l'influence parentale.
- 1847 : *L'étude Egerton Ryerson* sur l'éducation des Indiens recommande la création d'écoles industrielles basées sur la religion et financées par le gouvernement.
- 1857 : *L'Acte pour encourager la civilisation graduelle*, visant l'assimilation des Autochtones par l'éducation, devient une politique officielle. Les pensionnats et les écoles industrielles sont établis à travers le Canada, surtout dans l'Ouest, dans le but de « tuer l'Indien dans l'enfant ».
- 1860 : L'administration des *Affaires indiennes* est transférée du gouvernement impérial à la Province du Canada.
- 1860 : Établissement de la politique nationale, du « *Homestead Act* » et de la GRC pour faciliter le contrôle de l'Ouest par le gouvernement Macdonald.
- 1867 : *Acte de l'Amérique du Nord britannique*.
- 1876 : *Première Loi sur les Indiens*.
- 1879 : Le Rapport Davin soumis à Sir John A. Macdonald, présente treize recommandations concernant l'administration des écoles industrielles-pensionnats.
- 1892 : Le gouvernement fédéral et les églises établissent des relations de partenariat officielles pour assurer le fonctionnement des écoles pour les Indiens.
- 1907 : Le *Rapport Bryce* rapporte de nombreuses irrégularités ou lacunes de l'inspecteur médical en chef des Affaires indiennes dans ces écoles.
- 1920 : Duncan Campbell Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes, rend la fréquentation des pensionnats indiens obligatoire pour tous les enfants de 7 à 15 ans. Les enfants étaient pris de force de leurs familles par des prêtres, des agents des Indiens et des policiers.
- 1931 : Il existe 80 pensionnats indiens au Canada.
- 1940 : Le gouvernement commence à prendre des mesures pour l'intégration de l'éducation autochtone et non autochtone.
- 1944 : Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes sont en faveur d'un changement de politique, recommandant plutôt les écoles de jour que les pensionnats.
- 1948 : Il existe 72 pensionnats autochtones comptant 9 368 élèves.

- 1958 : Les inspecteurs régionaux des Affaires indiennes recommandent l'abolition des pensionnats.
- 1969 : Le partenariat entre le gouvernement et les églises prend fin. Le gouvernement prend le contrôle du système des pensionnats et commence le transfert de cette responsabilité aux bandes indiennes.
- 1970 : Blue Quills est le premier pensionnat à être transféré à une bande.
- 1973 : À cette date, plus de 150 000 élèves ont fréquenté les pensionnats autochtones.
- 1979 : Il reste 12 pensionnats, comptant 1 899 élèves.
- 1980 : Les élèves des pensionnats indiens commencent à révéler les mauvais traitements sexuels et autres sévices dont ils ont été victimes dans les pensionnats.
- 1996 : Le dernier pensionnat administré par le gouvernement fédéral, Gordon Residential School, ferme ses portes en Saskatchewan.

Reproduction autorisée du *Rapport annuel 2006 de la Fondation autochtone de guérison*.  
<[www.ahf.ca/downloads/annual-report-2006.pdf](http://www.ahf.ca/downloads/annual-report-2006.pdf)>

**LIGNE DE TEMPS CONDENSÉE DES ÉVÉNEMENTS****17<sup>e</sup> siècle : La première école de missionnaires est établie près de Québec, 1620-1629**

- 1831 : Mohawk Indian Residential School ouvre ses portes à Brantford, Ontario. Ce pensionnat deviendra celui ayant eu la période d'activité la plus longue, ses portes ayant fermé en 1969
- 1842 : La Commission Bagot recommande l'établissement de pensionnats centrés sur le travail agricole, situés loin de l'influence parentale
- 1847 : L'étude Egerton Ryerson sur l'éducation des Indiens recommande la création d'écoles industrielles basées sur la religion et financées par le gouvernement
- 1857 : Acte pour encourager la civilisation graduelle

**Années 1850-1860 : L'assimilation des Autochtones par l'éducation devient une politique officielle**

- 1860 : L'administration des Affaires indiennes est transférée du gouvernement impérial à la Province du Canada
- 1867 : Acte de l'Amérique du Nord britannique
- 1869 : Acte pour encourager le civilisation graduelle des Indiens
- 1876 : Première *Loi sur les Indiens*
- 1879 : Le rapport de Nicholas Flood Davin soumis à Sir John A. Macdonald présente treize recommandations concernant l'administration des écoles industrielles-pensionnats

**Années 1860-1870 : Établissement de la politique nationale du « Homestead Act » et de la GRC pour faciliter le contrôle de l'Ouest par le gouvernement Macdonald**

- 1892 : Le gouvernement fédéral et les églises établissent des relations de partenariat officielles pour assurer le fonctionnement des écoles pour les Indiens
- 1907 : Le Rapport Bryce rapporte de nombreuses irrégularités ou lacunes de l'inspecteur médical en chef des Affaires indiennes dans ces écoles
- 1920 : Duncan Campbell Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes rend la fréquentation des pensionnats indiens obligatoire
- 1944 : Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes sont en faveur d'un changement de politique, recommandant plutôt les écoles de jour que les pensionnats

## **Années 1940-1950 : Le gouvernement commence à prendre des mesures pour l'intégration de l'éducation autochtone et non autochtone**

- 1958 : Les inspecteurs régionaux des Affaires indiennes recommandent l'abolition des pensionnats
- 1969 : Le partenariat entre le gouvernement et les églises prend fin. Le gouvernement prend le contrôle du système des pensionnats et commence le transfert de cette responsabilité aux bandes indiennes
- 1970 : Blue Quills est le premier pensionnat à être transféré à une bande
- 1989 : Révélation des mauvais traitements infligés aux élèves de l'orphelinat Mount Cashel

## **Années 1980-1990 : Environ une douzaine de pensionnats indiens sont gérés par des bandes; un pensionnat est géré par le gouvernement à la demande d'une bande; graduellement, les pensionnats ferment; le dernier pensionnat géré par le gouvernement ferme ses portes en 1996 et le dernier pensionnat géré par une bande, en 1998.**

- 1991 : Le Cariboo Tribal Council publie *Impact of the Residential School*; Phil Fontaine parle publiquement des sévices qu'il a subis dans les pensionnats indiens
- 1986-1994 : Les églises présentent leurs excuses pour leur rôle dans les pensionnats indiens : Église Unie (1986), Oblats de Marie-Immaculée (1991), Église anglicane (1993), Église presbytérienne (1994)
- 1996 : Le Chapitre 10 du premier volume du Rapport final de la CRPA concerne les pensionnats indiens
- Janvier 1998 : La déclaration du gouvernement sur Rassembler nos forces-Plan d'action pour les peuples autochtones du Canada comprend un fond de guérison de 350 millions de dollars. La FADG est établie le 31 mars 1998 pour gérer ces fonds
- 2002 : Le gouvernement annonce un cadre de Mode alternatif de résolution des conflits pour offrir une indemnisation aux résidents des pensionnats indiens
- 2006 : Le gouvernement signe la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en présence des avocats de survivants, de représentants des Premières nations, des Inuits et des entités religieuses
- 2008 : Le gouvernement crée la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens



Reproduite sous les conditions de reproduction non commerciale, tel que cité dans [http://www.atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/hist\\_treaties](http://www.atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/hist_treaties)



Assiniboia (Winnipeg)

Birtle

Brandon

Churchill Vocational Centre

Cross Lake (St. Joseph's, Jack River Annex – a précédé Notre Dame Hostel)

Dauphin (McKay)

Elkhorn (Washakada)

Fort Alexander (Pine Falls)

Guy (Guy Hill, Clearwater, Le Pas, anciennement Sturgeon Landing, SK)

Mackay (Le Pas, remplacé par Dauphin)

Norway House United Church

Notre Dame Hostel (Norway House Roman Catholic, Jack River Hostel, a remplacé Jack  
River Annex à Cross Lake)

Pine Creek (Camperville)

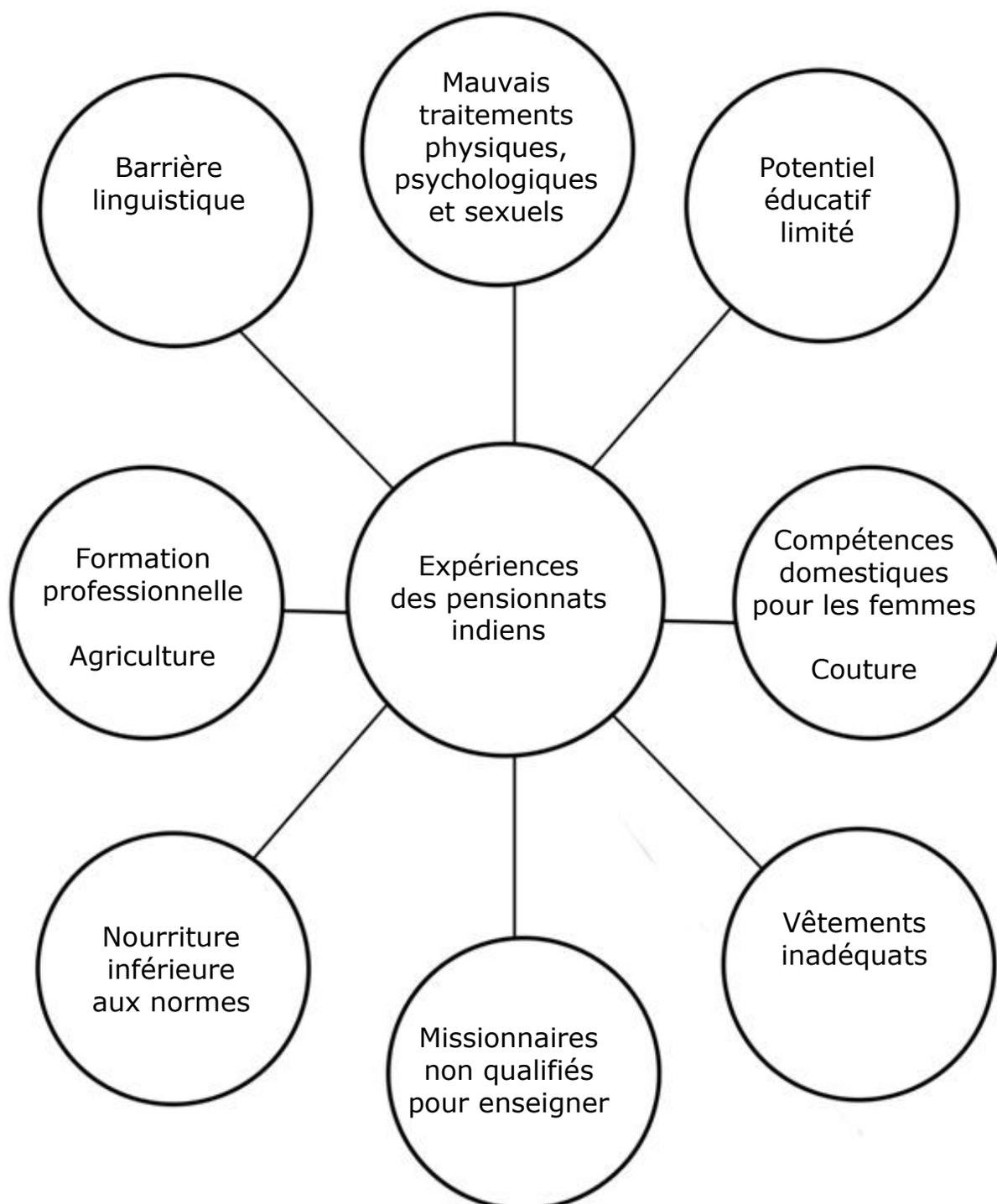
Portage-la-Prairie

Sandy Bay



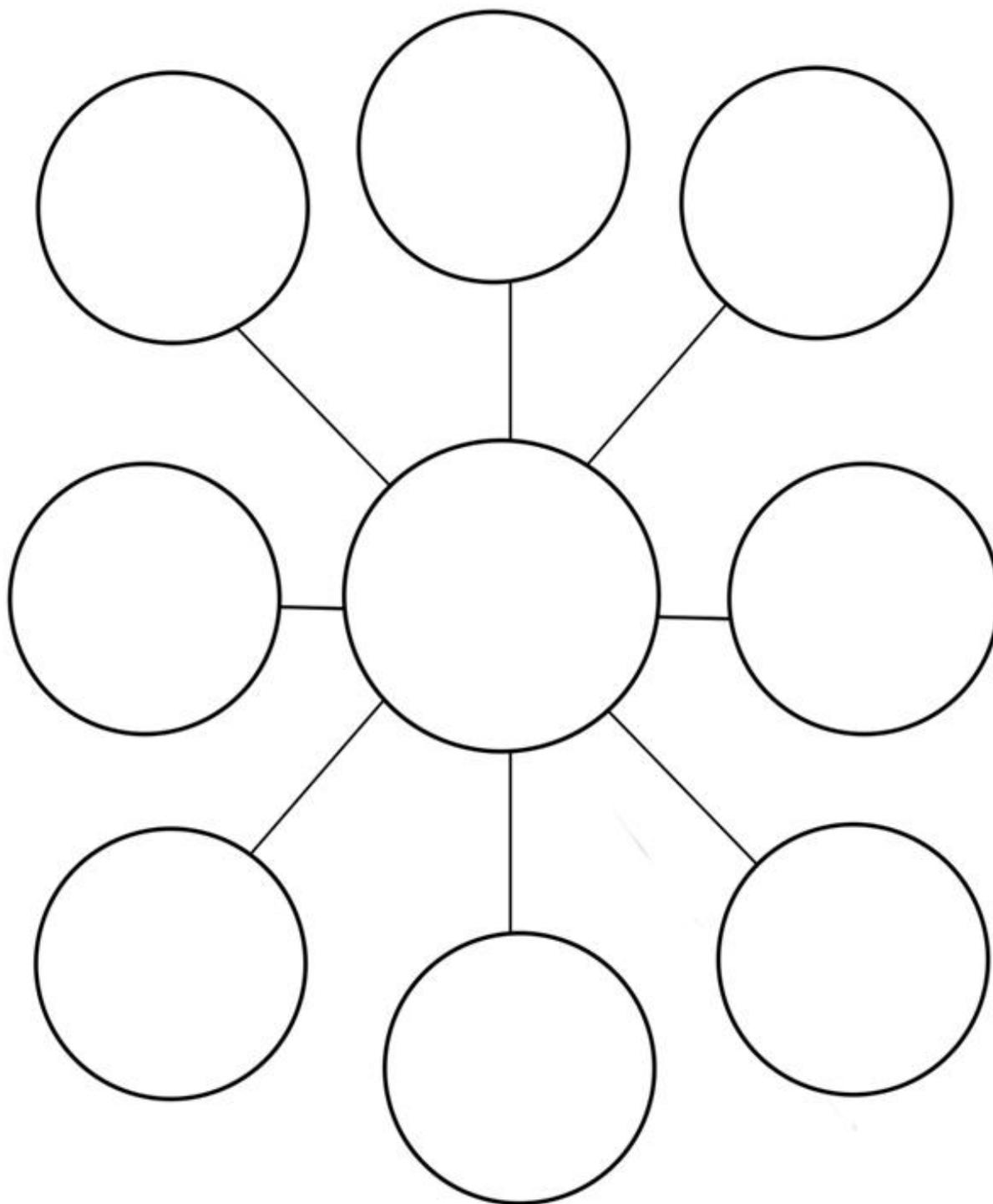
La toile conceptuelle est une manière visuelle d'organiser ses idées. L'idée principale est placée dans le cercle central. Les cercles qui l'entourent contiennent les idées secondaires. Commencez par inscrire l'idée principale au milieu et procédez vers l'extérieur pour montrer comment l'idée a évolué.

Voici un exemple pour vous mettre sur la bonne voie.





La toile conceptuelle est une manière visuelle d'organiser ses idées. L'idée principale est placée dans le cercle central. Les cercles qui l'entourent contiennent les idées secondaires. Commencez par inscrire l'idée principale au milieu et procédez vers l'extérieur pour montrer comment l'idée a évolué.

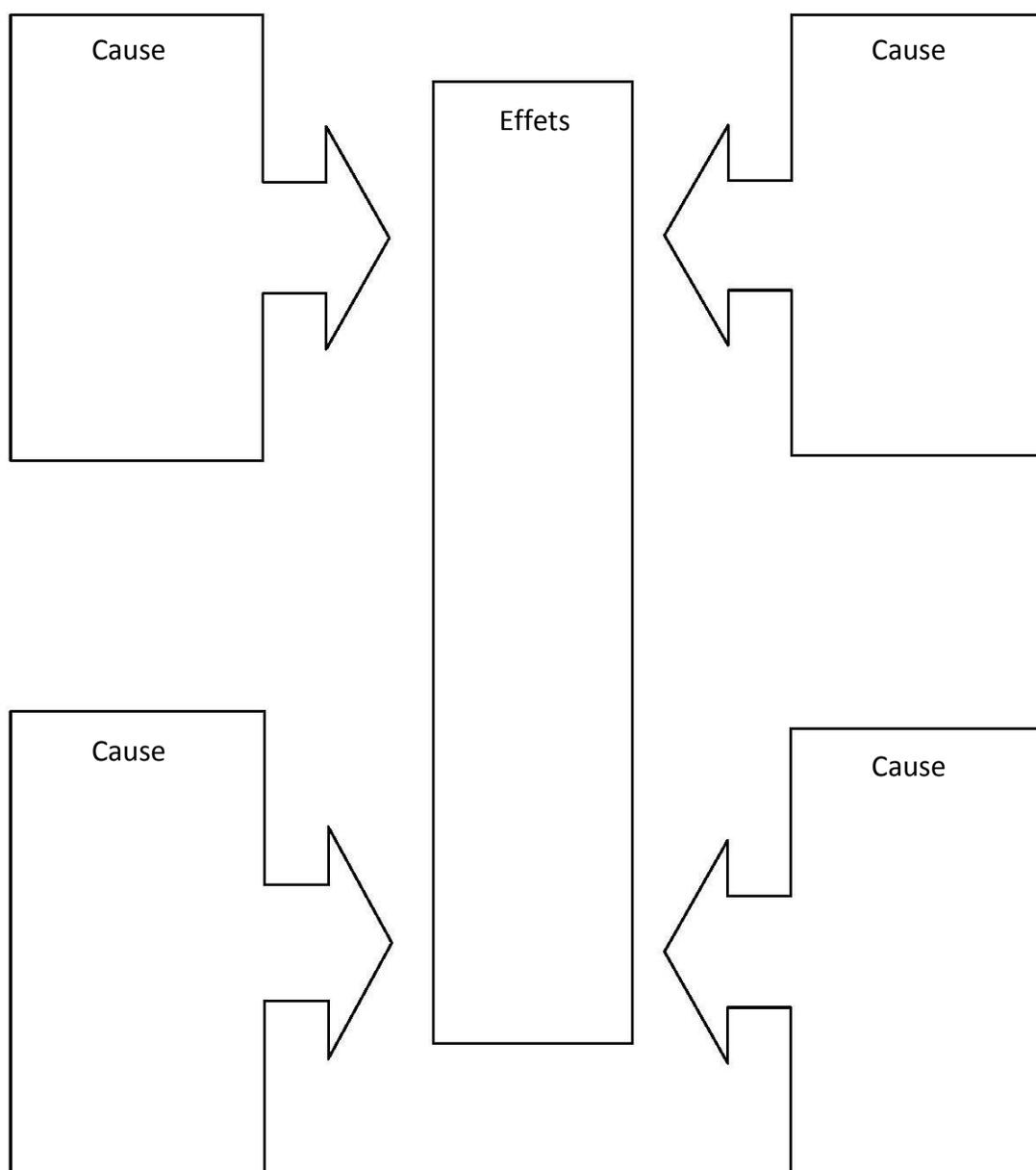




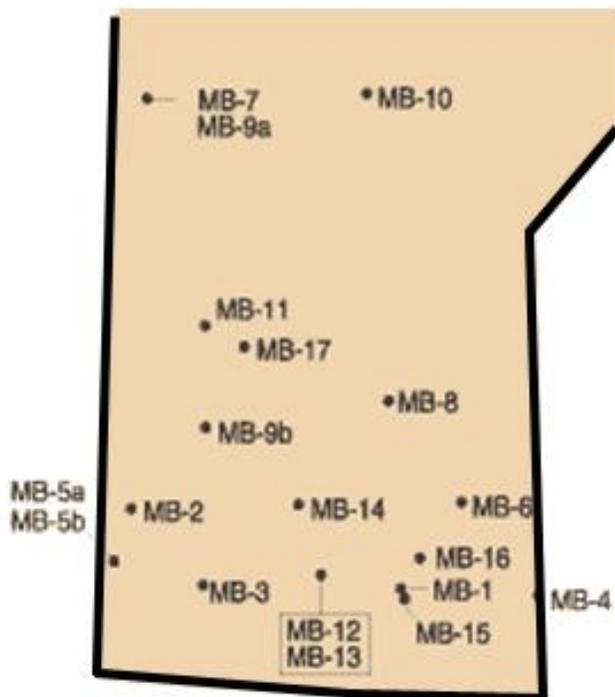
Un tableau reliant les causes à leurs effets est un moyen utile d'examiner le lien entre des variables. Il est parfois pratique de dresser le tableau après avoir déterminé les variables.

Essayez d'utiliser ce tableau pour montrer le lien entre les quatre Églises et les pensionnats indiens.

Utilisez des flèches ou des mots supplémentaires pour transmettre une signification ou retournez la page pour créer votre propre tableau!







**1 Assiniboia IRS (CR)** Winnipeg; ouverture en 1957; fermeture en 1973

**2 Birtle IRS (PB)** Birtle; ouverture en 1889; fermeture en 1975

**3 Brandon Industrial School (MD)**; Brandon; ouverture en 1892; est devenue un pensionnat indien en 1923; fermeture en 1975

**4 Cross Lake IRS (Norway House Roman Catholic IRS) (CR)** Cross Lake; ouverture en 1915; fermeture en 1942

**5a Elkhorn IRS (Elkhorn Industrial School; Washakada IRS) (AN)**; ouverture en 1888; fermeture en 1919

**5b Elkhorn IRS (Washakada IRS) (AN)**; ouverture en 1925; fermeture en 1949

**6 Fort Alex IRS (CR)** Fort Alex; ouverture en 1906; fermeture en 1970

**7 Guy Hill IRS (CR)** Le Pas; ouverture en 1955; fermeture en 1974

**8 Lake St. Martin IRS (AN)** Fisher River; ouverture en 1874; nouvelle école construite en 1948; fermeture en 1963

**9a MacKay IRS (AN)** Le Pas; ouverture en 1915; fermeture en 1933

**9b MacKay IRS (AN)** Dauphin; ouverture en 1955; fermeture en 1980

**10 Norway House Methodist IRS (MD)** Norway House; ouverture en 1900; fermeture en 1974

**11 Pine Creek IRS (Camperville IRS) (CR)** Camperville; ouverture en 1891; fermeture en 1971

**12 Portage la Prairie Methodist IRS (MD)** Portage-la-Prairie; ouverture en 1896; fermeture en 1975

**13 Portage la Prairie Presbyterian IRS (PB)** Portage-la-Prairie; ouverture en 1895; fermeture en 1950

**14 Sandy Bay IRS (CR)** Sandy Bay First Nation; ouverture en 1905; fermeture en 1970

**15 St. Boniface Industrial School (CR)** Saint-Boniface; ouverture en 1891; fermeture en 1909

**16 St. Paul's Industrial School (St. Rupert's Land Industrial School) (AN)** Selkirk County; ouverture en 1886; fermeture en 1906

**17 Waterhen IRS (RC)** Waterhen; ouverture en 1890; fermeture en 1900

Confession religieuse :

**(AN)** Église anglicane

**(BP)** Baptiste

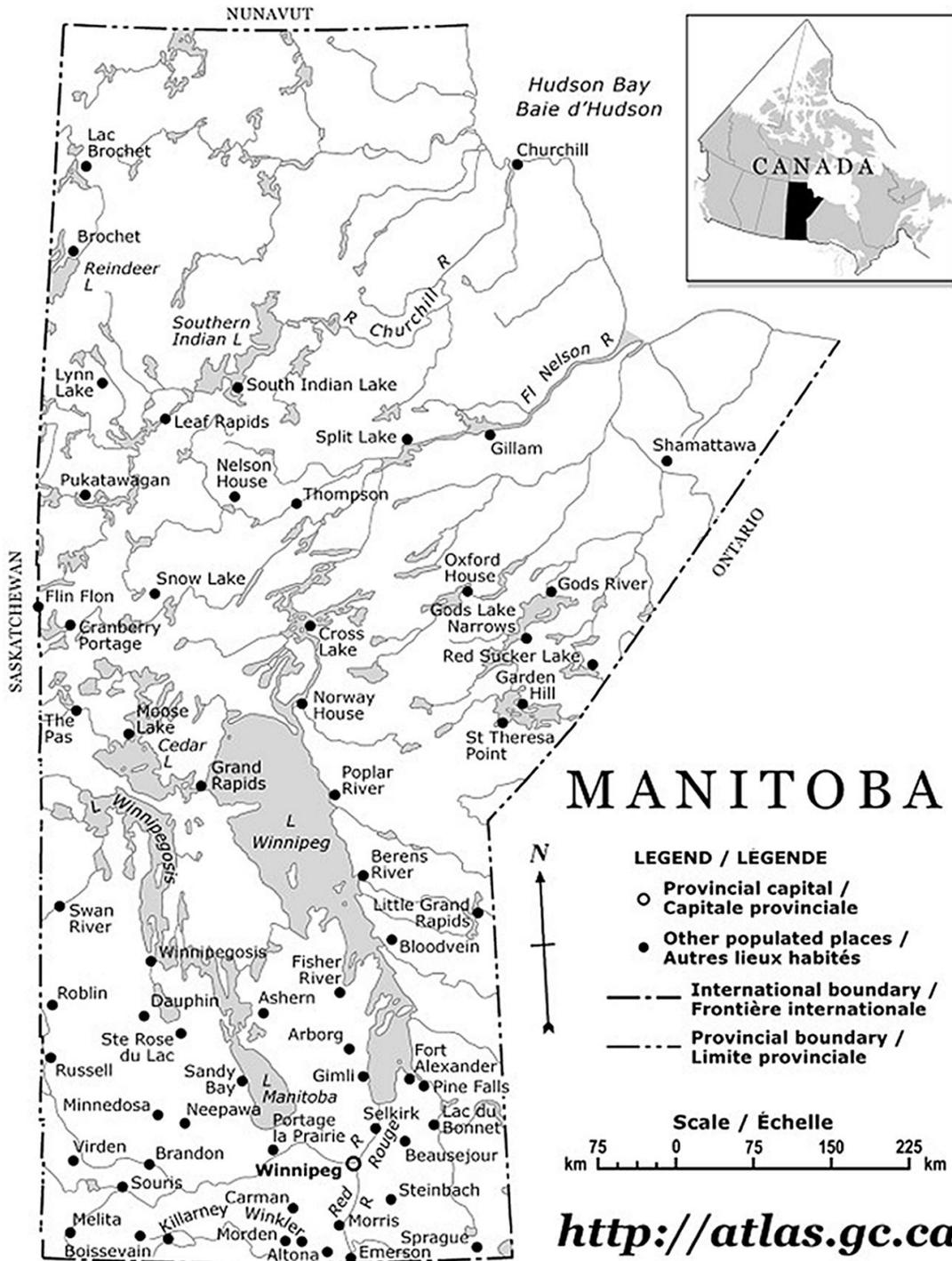
**(MD)** Méthodiste

**(PB)** Église presbytérienne

**(RC)** Église catholique romaine

**(UC)** Église Unie





UNITED STATES OF AMERICA  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

© 2002. Her Majesty the Queen in Right of Canada, Natural Resources Canada.  
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Ressources naturelles Canada.

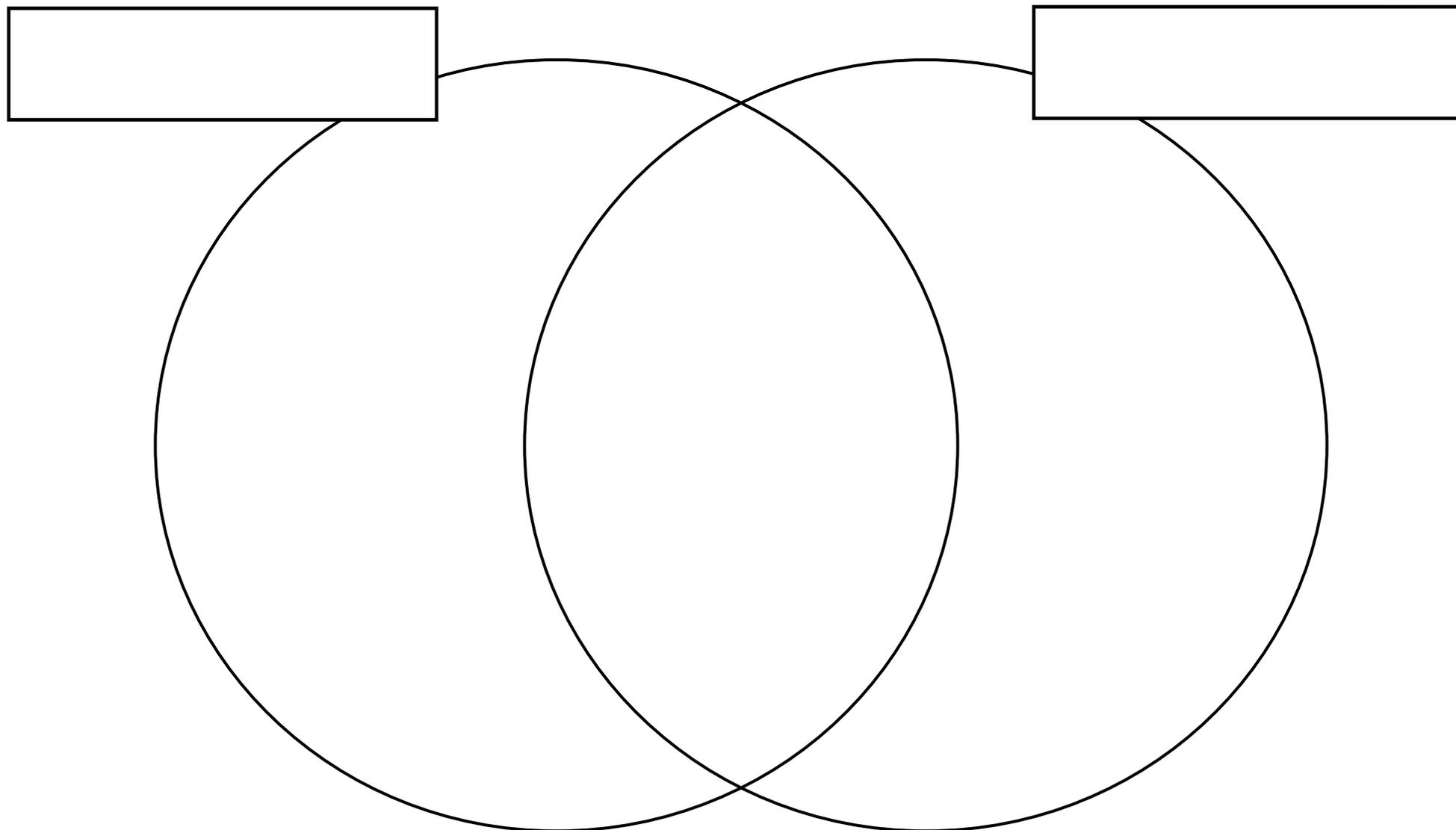
Tiré de : [http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/outlineprov\\_ter/man\\_outline\\_names](http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/outlineprov_ter/man_outline_names)



# TABLEAU DE COMPARAISON DES PENSIONNATS INDIENS

Birtle		Presbytérien	Avant		
Birtle		Méthodiste/Église			
Birtle		Catholique			
Brandon	Brandon Industrial	Méthodiste	Avant		~170
Camperville		Catholique			Élèves transférés au pensionnat Assiniboia
Churchill	Vocational Centre				North & South Baffin, Keewatin
Cross Lake	St. Joseph's	Catholique		1930	(A brûlé dans un incendie)
Dog Creek	Elkhorn Institute	Anglican	Avant		
Fort Alex (Sandy Bay?)		Catholique	Avant 1931		
Fort Pelly					
	Guy Hill				
MacKay		Anglican	Avant		
Middlechurch		Anglican	Avant		
Montreal Lake					
Norway House	Norway House School	Méthodiste	Avant	Après	
Norway House	Notre Dame Hostel	Catholique			
Pine Creek		Catholique	Avant		
Portage-la-Prairie		Presbytérien	1886	1958	21 en 1895
	Red River Mission	Anglican	1820	1833	10 en 1820; Cri, Assiniboine, Ojibwa
Selkirk	Rupert's Land Industrial	Anglican	Avant		
Le Pas		Catholique			
The Pas	The Pas Anglican	Anglican	Avant		
Waterhen					
Winnipeg	Assiniboia Hostel	Catholique	Avant		Pine Falls, Fort Alexander, Le Pas,







**Partie 1 :** En adoptant une perspective historique, interprétez le passé tel que les personnes de l'époque l'auraient vécu.

Voici l'énoncé d'une survivante manitobaine :

*J'ai commencé l'école à l'âge de cinq ans. Ma mère est décédée, alors je ne retournais pas chez moi l'été. Je suis allée à l'école avec des frères, mais je ne les connaissais pas. Nous n'avions pas le droit d'avoir des contacts. Quand j'ai eu ma propre famille, j'ai appris à aimer mes enfants. Tout n'était pas négatif. J'ai appris à nettoyer une maison et à faire la cuisine.*

Décrivez pourquoi et comment cette survivante considère que de son expérience « tout n'était pas négatif ».

---

---

---

---

---

**Partie 2 :** En tenant compte du fait que des jugements de valeur ont influencé les récits historiques de l'expérience des pensionnats indiens, qu'est-ce que les énoncés suivants révèlent au sujet de la vie?

*Être Autochtone était un désavantage quand j'étais petite. Si on pouvait, on niait son héritage pour être capable d'obtenir un emploi.*

---

---

*Il est difficile de parler de nos expériences; nous ne discutons jamais des effets des pensionnats. Nous n'en parlons jamais.*

---

---

**Partie 3 :** Trouvez trois citations de la vidéo et résumez les points de vue des survivants.

1

---

---

2

---

---

3

---

---

---

---



« Les survivants des pensionnats indiens ont choisi de sauver leur propre vie; c'est probablement la chose la plus brave qu'une personne puisse faire. Parfois, les événements, comme les horreurs des pensionnats indiens, nous sont imposés; le choix de la personne c'est de décider de survivre ou non. »

– Gandoox, Aîné Tsimshian

« Vous n'abandonnez pas vos habitudes oisives et vagabondes pour permettre à vos enfants de recevoir une éducation. Nous avons donc établi que vos enfants seraient envoyés dans des écoles où ils oublieront leurs habitudes autochtones pour recevoir toute l'instruction nécessaire dans les arts de la vie civilisée et devenir comme leurs frères blancs. »

– Surintendant indien, P.G. Anderson, 1846, p. 53

« Pour que ces écoles réussissent, elles ne doivent pas être situées près des bandes; pour éduquer correctement les enfants, nous devons les séparer de leur famille. Certaines personnes diront peut-être que c'est une dure mesure, mais si nous voulons les civiliser, c'est ce que nous devons faire. »

– *Un ministre fédéral*, 1883, dans J. R. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, 1989, p. 298

En 1920, Scott a dit : « Je veux me débarrasser du problème indien. Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui ne soit pas absorbé. C'est une race étrange et en déclin... prête à se lancer dans des danses furieuses à tout moment; dans des orgies sauvages et désespérées. »

« Scott se considérait comme le Kipling du Canada. Il avait peut-être les mêmes vices que Kipling, mais n'avait pas son intelligence ni son ironie; pour Scott, les indigènes étaient des races inférieures et sans loi. Ses écrits, qui étaient admirés à son époque, semblent maintenant être un bric-à-brac édouardien : pesant, solennel et d'une étroitesse sans bornes.... Une courte phrase est particulièrement révélatrice : "L'altruisme est absent de la personnalité indienne." Seule une personne profondément ignorante, pleine de préjugés ou les deux peut avoir écrit cette phrase. »

– Ronald White, *Stolen Continents*, p. 321

« L'éducation passait traditionnellement par exemple, l'expérience et les récits. Le principe directeur était le respect et l'acceptation totale de la personne qui apprenait, et le fait que l'apprentissage était un processus continu, de la naissance à la mort. C'était une continuité sans interruption. Sa nature était comme une fontaine qui donne de l'eau de plusieurs couleurs et de plusieurs saveurs, et que l'on peut boire en quantité aussi petite ou aussi grande qu'on le désire, quand on le veut. L'enseignement respecte strictement le caractère sacré de la vie, qu'elle soit humaine, animale ou végétale. »

– Art Solomon, Ancien Ojibwa, Survivant d'un pensionnat indien

« Si l'on tient compte du coût élevé de l'assimilation par l'éducation et qu'on décide que le processus était trop long et onéreux pour être maintenu, le gouvernement a échoué en ne fournissant pas assez de fonds pour remplir les promesses des traités. Cette omission a entraîné des débats animés entre l'Église et l'État en ce qui concerne le financement de la construction et de l'administration des pensionnats indiens. Le gouvernement canadien et les diverses Églises, qui en avaient assez des Indiens, des écoles et de leurs partenaires gouvernementaux, se sont entendus sur des contrats financiers. Puisque les missionnaires étaient encore les éducateurs les moins chers au pays, l'éducation des Autochtones est restée entre leurs mains pendant presque cent ans après la signature des traités. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*

« C'est un fait reconnu que les enfants indiens perdent leur résistance naturelle aux maladies par la cohabitation très rapprochée dans les pensionnats et qu'ils meurent à un rythme plus rapide que dans leurs villages. Mais cela ne justifie pas un changement dans la politique du ministère, qui vise une résolution finale à notre problème indien. »

– Duncan Campbell Scott

Hector Langevin prêche le fait que « pour que ces écoles réussissent [en termes d'intégration], nous ne devons pas les placer trop près des bandes; pour éduquer correctement les enfants, nous devons les séparer de leur famille. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*, p. 47

Il y avait des rivalités considérables entre les Églises anglicane, catholique, méthodiste et presbytérienne. Un anglican parle des Ojibwa comme étant biaisés : « Leurs préjugés en faveur des catholiques sont si flagrants... ils reçoivent le crucifix, le chapelet et autres momeries... [et] au lieu de l'Évangile... ils prient comme ils avaient l'habitude de le faire avec leur sac de médecine. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*, p. 73

Traduction libre de <[www.shannonthunderbird.com/residential\\_schools](http://www.shannonthunderbird.com/residential_schools)>.

**L'Étude Ryerson** de 1847, exécutée à la demande de l'assistant surintendant général des Affaires indiennes, est devenue le modèle pour la construction des pensionnats indiens.

**Le Rapport Davin** de 1879 (intitulé « Rapport sur les écoles industrielles pour les Indiens et les Métis », exécuté à la demande de Sir John A. Macdonald, a conduit au financement public du système des pensionnats indiens au Canada.

**Le Rapport Bryce** de 1907, préparé par l'inspecteur médical en chef P.H. Bryce, a révélé au ministère des Affaires indiennes de nombreuses failles des pensionnats.

Rapport	Date	Exécuté à la demande de :	Objectif
Étude Ryerson			
Rapport Davin			
Rapport Bryce			



**Le Livre blanc** (1969) était l'exposé de principes canadiens dans lequel le ministre des Affaires indiennes de l'époque, Jean Chrétien, proposait l'abolition de la *Loi sur les Indiens*, le rejet des revendications territoriales et l'assimilation des peuples des Premières nations dans la population canadienne.

**Le Livre rouge** (1971) était la réponse de Harold Cardinal et des chefs indiens de l'Alberta. Il expliquait l'opposition généralisée de tous les Indiens inscrits du Canada au Livre blanc. Le premier ministre Trudeau et les Libéraux ont commencé à prendre leurs distances par rapport au Livre blanc, particulièrement après la décision prise dans l'affaire Calder en 1973.

**Wahbung** (1971) était un effort collectif des nations Déné, Dakota, Cri, Oji-Cri et Ojibwa, de la Manitoba Indian Brotherhood et des First Nations of Manitoba. Ils ont présenté leurs positions et leurs recommandations sur un grand nombre de questions de politiques en formant un front uni.

Livre blanc			
Livre rouge			
Wahbung			



Les groupes politiques autochtones ont été créés en réaction aux politiques gouvernementales. Les Autochtones se servent de ces groupes pour négocier avec les différents niveaux de gouvernement et pour exercer des pressions afin de protéger leurs intérêts.

Le premier groupe politique national à voir le jour était le Grand conseil des Indiens de l'Ontario et du Québec. Son association avec le ministère des Affaires indiennes faisait dire à certains qu'il se laissait mener par le Ministère.

La « League of Indians » est la deuxième association nationale créée explicitement pour représenter les intérêts des Autochtones. Au cours d'une réunion du grand conseil des Mohawks tenue à Oshweken en 1918, la loi Oliver (concernant la vente de terres autochtones) avait fait l'objet de vives critiques. Les membres des Premières Nations ont alors décidé de se doter d'un groupe politique d'envergure nationale pour défendre leurs intérêts. Ils ont élu un président, Frederick Ogilvie Loft (un Mohawk canadien), puis l'ont chargé de créer le groupe en question.

Un premier congrès de fondation, tenu à Sault-Sainte-Marie en 1919, a été suivi par d'autres congrès au Manitoba en 1920, en Saskatchewan en 1921, en Alberta en 1922, en Ontario en 1925 et en Saskatchewan en 1928.

En 1931, plus de 1 300 membres des Premières nations de la Saskatchewan et de l'Alberta sont allés à Saddle Lake, en Alberta, assister à un congrès de la « League of Indians ». Un an plus tard, les membres de la « Western League of First Nations » ont tenu des congrès à la réserve de Poundmaker, en Saskatchewan, et à Duffield, en Alberta. À la suite de ces congrès, les membres des Premières nations ont créé la Alberta League et la Saskatchewan League. En 1938, des conflits entre les dirigeants provinciaux ont divisé les deux groupes. La « Alberta League » a cessé d'exister en 1942, pour reprendre vie plus tard sous le nom de Indian Association of Alberta.

En 1915, la « Allied Tribes of British Columbia » était créée afin d'appuyer les revendications territoriales des Nisga'a.

Autres associations provinciales qui ont été créées :

- Manitoba Indian Brotherhood;
- Indian Association of Alberta;
- Federation of Saskatchewan Indians.

Le dénominateur commun à la fondation de ces groupes était la reconnaissance de problèmes communs. Ces problèmes étaient liés aux revendications territoriales des Autochtones et au refus d'Ottawa d'autoriser les conseils de bande à négocier avec le gouvernement fédéral (*Loi sur les Indiens*, article 141, 1927).

Extrait de l'article 141 :

Toute personne qui, sans le consentement du surintendant général, demande par écrit, reçoit, obtient, sollicite ou exige d'un Indien tout paiement ou contribution ou promesse de paiement ou de contribution afin de lever ou de fournir des fonds pour présenter en justice une réclamation au nom de la tribu ou de la bande à laquelle elle appartient ou qu'elle représente, ou pour obtenir réparation ou des fonds pour ladite tribu ou bande, sera reconnue coupable d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité et devra payer une amende d'au moins cinquante dollars et ne dépassant pas deux cents dollars pour chaque infraction, ou aller en prison pour une période maximale de deux mois.

La Loi empêchait en fait les dirigeants des Premières nations de lever des fonds parmi les Autochtones pour défendre les intérêts de leur peuple à Ottawa. Cette partie de la Loi ainsi que d'autres articles réduisaient au silence toute une partie de la population canadienne.

Voici quelques associations autochtones nationales de l'époque contemporaine :

- Créé en 1943, le North American Indian Brotherhood (la première association autochtone nationale) est devenu le Conseil national des Indiens en 1961, la Fraternité des Indiens du Canada en 1968, puis l'Assemblée des Premières nations (APN) en 1980.

Le rôle de l'APN est :

- de regrouper tous les groupes politiques provinciaux formés d'Indiens inscrits
  - de devenir un groupe de pression
  - de coordonner la révision de la *Loi sur les Indiens*
  - de recevoir des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord, maintenant appelé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
- Voici quelques faits saillants de l'histoire de la Fraternité des Indiens du Manitoba :
    - se réorganise en 1980 pour devenir la Confédération des Quatre Nations
    - devient la Confédération des Premières Nations avec une structure et un mode de fonctionnement similaires à ceux d'un conseil tribal
    - devient un nouveau groupe provincial en 1988 pendant la conférence annuelle des chefs membres de l'Assemblée des chefs du Manitoba
  - Faits saillants de l'histoire du Conseil national des Autochtones du Canada :
    - fondation en 1971
    - les Associations de Métis provinciales deviennent membres du Conseil (l'association manitobaine se retire à la fin des années 1970)
    - exerce des pressions pour défendre les droits des Métis et prépare des études et des propositions
    - confrontation avec le MAIN qui refuse de reconnaître ses obligations envers les Métis et les Indiens non inscrits
    - Fonds reçus du Secrétariat d'État

En 1994, le Conseil national des Autochtones du Canada est devenu le Congrès des peuples autochtones qui représente 750 000 Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

- Faits saillants survenus récemment au Manitoba :
  - création de la Métis Confederacy pour faire concurrence à la Manitoba Métis Federation (MMF)
  - création de l'Assemblée des chefs du Manitoba qui représente tous les chefs des Premières nations du Manitoba
  - tenue de toutes les conférences des chefs
  - adoption d'un nouveau style de gestion à la Manitoba Métis Fédération (MMF) afin que l'organisme réponde davantage aux besoins de ses membres

Source : Éducation et formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Document cadre à l'usage des enseignants des années secondaires (S1-S4)*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et formation professionnelle Manitoba, 1998. 1.16-1.18

Identifiez l'histoire des groupes politiques autochtones.

1. Avant de lire la feuille d'information (FR 2.1.3), identifiez sur ce tableau les dirigeants à la fois provinciaux et fédéraux que vous connaissez déjà.
2. Utilisez MB pour indiquer les représentants manitobains et CA pour indiquer les représentants canadiens.
3. Lisez la feuille d'information (FR 2.1.3) sur l'histoire des groupes politiques autochtones.
4. Ajoutez les renseignements supplémentaires au tableau.
5. Pour plus d'information, faites des recherches sur les sites Web du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial approprié.

	Premières nations	Métis	Inuits
1900			
1920			
1940			
1960			
1980			
2000			
2020			



*Identifiez les dirigeants autochtones du passé, du présent et de l'avenir.*

1. Avant de lire la feuille d'information (FR 2.1.3), identifiez sur ce tableau les dirigeants que vous connaissez déjà.
2. Faites la liste des dirigeants nationaux dans la colonne CA (pour canadien).  
Faites la liste des dirigeants provinciaux dans la colonne MB (pour manitobain).
3. Commencez avec la liste fournie des dirigeants politiques autochtones.
4. Ajoutez des renseignements historiques supplémentaires dans le tableau.
5. Pour plus d'information, consultez les sites Web du fédéral et de la province.

		<b>Premières nations</b>		<b>Métis</b>		<b>Inuits</b>	
Passé							
	Présent						
Futur							
		CA	MB	CA	MB	CA	MB



<i>Leaders du passé</i>		
Big Bear	Cri	Chef
Amy Clemons	Ojibwa	Activiste, Ancien
Dave Courchene, Sr.	Ojibwa	Dirigeant politique
Gabriel Dumont	Métis	
Adam Dyck	Cri	Chef héréditaire, Ancien
Peguis	Ojibwa	Chef
Poundmaker	Cri	Chef
Pontiac	Ottawa	
Louis Riel	Métis	Dirigeant politique
Sitting Bull	Dakota	Chef spirituel
Ernest Tootoosis	Cri	Chef spirituel, Ancien
<i>Leaders actuels</i>		
Yvon Dumont	Métis	Dirigeant politique
Ivy Chaske	Dakota	Activiste
George Erasmus	Déné	Dirigeant politique
Phil Fontaine	Ojibwa	Dirigeant politique
Eljiah Harper	Cri/Ojibwa	Dirigeant politique
Verna Kirkness	Cri	Enseignante
Marion Ironquill Meadmore	Cri	Avocate
Ovide Mercredi	Cri	Dirigeant politique
Mary Richard (décédée)	Métis	Directrice de la Manitoba Association of Native Languages
Myles Richardson	Haida	Dirigeant politique
Murray Sinclair	Ojibwa	Juge en chef adjoint du Manitoba
Ahab Spence (décédé)	Cri	Dirigeant politique
Peter O'Chiese (décédé)	Ojibwa	Chef spirituel, chef héréditaire, Ancien
Tom Porter	Mohawk	Chef spirituel, chef de clan
Flora Zaharia	Sang	Enseignante

Reproduit de Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Document cadre à l'usage des enseignants des années primaires (M-4)*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995.



ENDROIT	ANNÉE	PEUPLE	RAISON	RÉSULTAT
Cow Point	1970		Excavation d'un site sacré	
Caravane des peuples autochtones	1974		Les peuples autochtones voyagent de la Colombie-Britannique à Ottawa	S'est terminé en émeute, la police ayant attaqué un groupe de 1 000 Autochtones à l'édifice du Parlement
Commission Berger	1975	Déné	Protestation contre la construction du pipeline de la vallée de la Mackenzie	Le projet a été suspendu et un autre trajet a été choisi
Tuerie de Pine Ridge	1975	Oglala et Sioux	Protestation contre les mauvaises conditions de vie dans les réserves	Emprisonnement de Leonard Pelletier; Anna Mae Pictou-Aquash (Micmac) a été tuée
Projet Great Whale	1985	Cris de la baie James	Expansion du projet hydroélectrique	Les protestataires ont interrompu les audiences et l'expansion a été cessée
Accord du lac Meech	1987	Elijah Harper	Non-reconnaissance des peuples autochtones dans la nouvelle constitution	Amendement de la constitution
Barrage des Lubicon	1988	Cris Lubicon	Protestation contre l'accroissement de l'exploitation forestière et des sociétés pétrolières sur les terrains d'un cimetière	Publication d'un rapport par Amnistie Internationale demandant le respect des droits territoriaux
Crise d'Oka	1990	Mohawk	Raid policier d'un blocage routier pour protester contre l'expansion d'un terrain de golf sur les terres d'un cimetière	Confrontation de onze semaines impliquant 2 000 policiers et 4 500 soldats canadiens
Clayoquot Sound	1993	Tia-O-Qui-Aht et ses partisans	Protestation contre l'exploitation forestière sur les terres d'un ancienne forêt dense, blocage de l'accès aux sites d'exploitation forestière	12 000 personnes ont protesté et 850 ont été arrêtées; des gains considérables ont été réalisés
Ipperwash	1995	Réserve Stoney Pine	Prise de contrôle d'un parc sur les terres d'un cimetière sacré	Trois hommes ont été atteints par des balles et Dudley George a été tué
Gustafsen Lake	1995	Secwepemc	Siège d'un mois survenu lors de la tentative d'expulsion de danseurs de la Danse du Soleil	Procès d'un an
Burnt Church	2000	Micmac	Affirmation de leurs droits de pêche par des pêcheurs et blocage de la route menant au camp de pêche	La manifestation s'est terminée dans le calme un mois plus tard
Décision Powley	2003	Métis	Deux hommes ontariens se sont opposés aux accusations portées contre eux pour avoir exercé leur droit de chasse	La Cour suprême a invalidé la décision, réaffirmant le droit constitutionnel
Caledonia	2006	Six Nations	Occupation d'un chantier de construction dans le sud-ouest de l'Ontario pour une réclamation territoriale	Le gouvernement a reconnu la demande et racheté les terres des promoteurs du projet



ENDROIT	ANNÉE	PEUPLE	RAISON	RÉSULTAT
Cow Point	1970			
Caravane des peuples autochtones	1974			
Commission Berger	1975			
Tuerie de Pine Ridge	1975			
Projet Great Whale	1985			
Accord du lac Meech	1987			
Barrage des Lubicon	1988			
Crise d'Oka	1990			
Clayoquot Sound	1993			
Ipperwash	1995			
Gustafsen Lake	1995			
Burnt Church	2000			
Décision Powley	2003			
Caledonia	2006			



**Le texte suivant est tiré du rapport de la *Commission royale sur les peuples autochtones (1996)*.**

Le Canada est le terrain d'essai d'une noble idée - l'idée selon laquelle des peuples différents peuvent partager des terres, des ressources, des pouvoirs et des rêves tout en respectant leurs différences. L'histoire du Canada est celle de beaucoup de ces peuples qui, après bien des tentatives et des échecs, s'efforcent encore de vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Cependant, sans justice, il ne peut y avoir ni paix, ni harmonie. C'est pour aider à rétablir une relation fondée sur la justice entre Autochtones et non-Autochtones au Canada, et pour proposer des solutions concrètes à des problèmes difficiles à résoudre, que la Commission royale sur les peuples autochtones a été établie. En 1991, quatre commissaires autochtones et trois commissaires non autochtones ont été chargés d'étudier les problèmes qui se posaient et de soumettre leurs conclusions au gouvernement.

Nous avons commencé nos travaux dans une période trouble et agitée.

- Les leaders de notre pays se disputaient au sujet de la place des Autochtones dans la Constitution. Les Premières nations dressaient des barrages routiers et ferroviaires en Ontario et en Colombie-Britannique. Des familles innues dressaient des campements pour protester contre les installations militaires au Labrador. Un an plus tôt, le conflit armé entre les forces autochtones et non autochtones à Kanesatake (Oka) avait terni la réputation du Canada à l'étranger - et dans l'esprit de bien des citoyens.
- C'était une période d'inquiétude et de détresse. Les reportages des médias avaient donné aux Canadiens de nouvelles raisons de se préoccuper du sort de nombreuses collectivités autochtones : pauvreté, mauvais état de santé, foyers brisés et suicides. Les plus menacés étaient les enfants et les adolescents.
- C'était aussi une période d'espoir. Les Autochtones étaient en train de rétablir leurs liens ancestraux entre eux et de chercher dans leur patrimoine culturel les racines de leur identité et l'inspiration nécessaire pour résoudre les problèmes communautaires.

Nous avons axé nos consultations sur une question primordiale : *quels sont les fondements d'une relation équitable et honorable entre Autochtones et non-Autochtones au Canada?*

***Sans justice, il ne peut y avoir ni paix, ni harmonie.***

Nous avons tenu 178 jours d'audiences publiques, rendu visite à 96 collectivités, consulté des dizaines d'experts, commandé des quantités d'études, examiné les conclusions de plusieurs enquêtes et parcouru toutes sortes de rapports. Notre conclusion essentielle peut se résumer en quelques mots : *c'est une mauvaise ligne de conduite qui a été suivie pendant plus de 150 ans par les gouvernements coloniaux et par les gouvernements canadiens ultérieurs.*

Les gouvernements successifs ont tenté - parfois intentionnellement, parfois par simple ignorance - d'assimiler les Autochtones dans la société canadienne et d'éliminer tout ce qui en fait des peuples distincts. Au fil des années et des décennies, les politiques ont miné et presque anéanti les cultures et les identités autochtones.

C'est là de l'assimilation. Mais cette négation des principes de paix, d'harmonie et de justice si chers à notre pays s'est soldée par un échec. Les peuples autochtones demeurent différents et fiers de l'être.

Les politiques d'assimilation ont échoué parce que les Autochtones ont le secret de la survie culturelle. Ils sont conscients de former des peuples possédant un patrimoine unique et ayant le droit à la continuité culturelle.

C'est cela qui les amène à dresser des barrages routiers, à protester devant les bases militaires et à occuper des terres sacrées. C'est cela qui les fait résister au suicide culturel auquel les convie la société eurocanadienne lorsqu'elle les pousse à s'assimiler au nom de l'égalité et de la modernité.

Les politiques d'assimilation ont fait un mal énorme; elles ont eu un effet destructeur sur les Autochtones, leurs familles et leurs collectivités. L'âme et l'esprit du Canada en ont tout autant souffert, cet esprit de générosité et d'accommodement dont s'enorgueillissent les Canadiens.

Pourtant le mal n'est pas irréparable. Le secret consiste à prendre le contre-pied des principes d'assimilation qui déterminent et restreignent encore les chances de réussite des Autochtones - malgré certaines réformes valables dans l'administration des affaires autochtones.

Pour déclencher ce changement fondamental, il est indispensable que les Canadiens comprennent que *les peuples autochtones sont des nations*. C'est-à-dire qu'ils forment des groupes politiques et culturels dont les valeurs et les modes de vie sont différents de ceux des autres Canadiens. Les Autochtones ont vécu au sein de nations - parfois très centralisées, parfois plus ou moins fédérées, parfois organisées en clans - pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens. Ces nations ont établi des alliances commerciales et militaires entre elles et avec les nouveaux arrivants. Aujourd'hui encore, le sentiment de confiance en soi et de bien-être des Autochtones demeure lié à la force de leurs nations. Ce n'est qu'au sein de nations rétablies dans leur intégrité qu'ils pourront réaliser leur potentiel au 21<sup>e</sup> siècle.

Entendons-nous bien, cependant. Les peuples autochtones sont des nations, mais non pas des États-nations qui cherchent leur indépendance vis-à-vis du Canada. Ce sont des collectivités qui partagent un long passé, qui ont le droit de se gouverner elles-mêmes et qui, en général, ont la ferme intention de le faire comme partenaires du Canada.

Le rapport de la Commission est un compte rendu...

... de la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones, élément essentiel du patrimoine du Canada;

... de la distorsion subie par cette relation avec le temps;

... des terribles conséquences qu'a entraînées cette distorsion pour les Autochtones: perte de terres, de pouvoir et d'amour-propre.

Nous espérons que notre rapport montrera aux Autochtones et aux autres Canadiens les nombreux chemins qui s'offrent à eux - dès maintenant - pour réparer cette relation et aborder le prochain millénaire du bon pied, c'est-à-dire en misant sur la reconnaissance, le respect, le partage et la responsabilité.

Reproduit de <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>  
en vertu des conditions de reproduction non commerciale citées sur le site :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1290197332920/1290197547387>

## Les pensionnats indiens

En mai 2006, le gouvernement a annoncé l'approbation par toutes les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), grâce à l'aide de l'honorable Frank Iacobucci, qui a travaillé avec les avocats des anciens élèves, les avocats des entités religieuses et d'autres représentants des anciens élèves, notamment l'Assemblée des Premières nations et d'autres organisations autochtones, à mettre au point une entente en vue d'un règlement équitable et durable des séquelles des pensionnats indiens.

Le gouvernement a également lancé un programme de paiement anticipé destiné aux anciens élèves admissibles des pensionnats indiens âgés de 65 ans ou plus au 30 mai 2005, jour du lancement des négociations.

Au terme de la période d'exclusion de cinq mois, la CRRPI a été approuvée par tous les tribunaux visés au Canada. Étant donné que moins de 5 000 anciens élèves admissibles ont choisi de s'en exclure, la CRRPI est entrée en vigueur le 19 septembre 2007.

La CRRPI est le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. La CRRPI prévoit les mesures individuelles et collectives suivantes en vue de régler les séquelles du système des pensionnats indiens :

- le versement d'un paiement d'expérience commune à tous les anciens élèves admissibles ayant résidé dans un pensionnat indien reconnu;
- un processus d'évaluation indépendant des réclamations pour violences physiques graves et abus sexuels;
- l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation;
- des activités de commémoration;
- des mesures à l'appui de la guérison, comme le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens, et le financement de la Fondation autochtone de guérison.

Reproduit de [www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015752/1100100015753](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015752/1100100015753)  
en vertu des conditions de la reproduction non commerciale, telles que citées sur le site :  
[www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1290197332920/1290197547387](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1290197332920/1290197547387).

## **Le Comité des survivants des pensionnats indiens est prêt à se mettre à l'œuvre – La Commission a tous les outils nécessaires pour aller de l'avant**

**Ottawa, Ontario (le 15 juillet 2009)** - L'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a annoncé aujourd'hui la création du Comité des survivants des pensionnats indiens.

« Ce comité fait partie intégrante de la Commission de vérité et de réconciliation, a déclaré le ministre Strahl. En plus de donner des conseils et des indications à la Commission, le Comité aidera les commissaires dans leurs efforts visant à recueillir les histoires des anciens élèves des pensionnats indiens et à établir l'historique du régime des pensionnats indiens, que tous les Canadiens doivent entendre. »

Le Comité des survivants des pensionnats indiens comprend dix membres : sept membres des Premières nations, deux Inuit et un Métis. Ils sont tous d'anciens élèves de pensionnats indiens de partout au Canada, et ils aideront la Commission de vérité et de réconciliation à remplir son mandat. Le Comité tirera parti de sa position de force en ce qui a trait à sa compréhension des problèmes que doivent surmonter les anciens élèves des pensionnats indiens. Les membres du comité sont : Barney Williams Jr., Doris Young, Eugene Arcand, Gordon Williams, John Banksland, John Morrisseau, Lottie May Johnson, Raymond Arcand, Rebekah Uqi Williams et Terri Brown.

« Nous avons les personnes, la structure et le processus nécessaires pour établir la commission que nous entrevoyions, a ajouté le ministre Strahl. Les Autochtones et tous les Canadiens peuvent être assurés que la Commission permettra à notre pays de progresser vers la vérité, la guérison et la réconciliation. Le juge Sinclair et les deux commissaires ont un travail très important à accomplir. Je suis convaincu qu'ils possèdent le talent et les outils dont ils auront besoin pour mener à bien ce travail et qu'ils l'entreprendront sans hésiter et s'y appliqueront. »

La formation du Comité des survivants est un élément important de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Elle est l'aboutissement d'un processus de collaboration entre les intervenants de la Convention, notamment le gouvernement du Canada, les Églises, l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. Cette collaboration se traduit par le ferme engagement de la part de toutes les parties à poursuivre le processus de guérison et de réconciliation.

### **Convention de règlement relative aux pensionnats indiens - survol**

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) est le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada.

Le 10 mai 2006, le gouvernement a annoncé l'approbation par toutes les parties de la CRRPI. Le représentant du gouvernement, l'honorable Frank Iacobucci, a conclu la CRRPI avec les avocats des anciens élèves des pensionnats indiens, avec les avocats des Églises responsables du fonctionnement de ces écoles, avec l'Assemblée des Premières nations et avec d'autres organisations autochtones.

La CRRPI a été approuvée par tous les tribunaux visés au Canada et est entrée en vigueur le 19 septembre 2007. La CRRPI prévoit les mesures individuelles et collectives suivantes en vue de régler les séquelles du système des pensionnats indiens :

#### **Paiement d'expérience commune**

- Sur demande, un Paiement d'expérience commune sera versé à chaque ancien élève admissible ayant vécu dans un pensionnat indien reconnu et étant toujours en vie au 30 mai 2005, jour du lancement des négociations.
- La CRRPI prévoit l'affectation de 1,9 milliard de dollars directement au profit des anciens élèves des pensionnats indiens. Sous réserve d'une vérification, chaque ancien élève admissible qui en fera la demande recevra 10 000 \$ pour la première année ou pour une partie d'une année de fréquentation, de même que 3 000 \$ de plus pour chaque année de fréquentation au-delà de la première année.

#### **Vérité et réconciliation**

- Une Commission de vérité et de réconciliation sera établie et disposera d'un budget de 60 millions de dollars sur cinq ans. Elle aura pour mandat de promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard du système des pensionnats indiens et de ses séquelles, et offrira aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés l'occasion de partager les expériences vécues à ce chapitre, dans un environnement sécuritaire et adapté à leurs réalités culturelles.
- La Commission de vérité et de réconciliation organisera une série d'événements nationaux et communautaires et établira un centre de recherches pour permettre l'accès permanent aux documents recueillis tout au long des travaux de la Commission.

#### **Processus d'évaluation indépendant**

- Le processus d'évaluation indépendant (PEI) est le processus établi pour aider les anciens élèves à régler leurs réclamations pour les sévices dont ils ont été victimes alors qu'ils fréquentaient un pensionnat indien.
- Le PEI indemnise les anciens élèves pour les abus sexuels, les violences physiques graves et certains autres actes fautifs ayant entraîné des conséquences psychologiques graves pour les victimes. Cette indemnité est offerte en sus du paiement d'expérience commune.

## **Commémoration**

- La CRRPI prévoit l'affectation de 20 millions de dollars à la commémoration des séquelles des pensionnats indiens. La commémoration signifie reconnaître les torts qu'ont subi les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et la communauté autochtone en général, faire la lumière sur les conséquences systémiques du réseau de pensionnats indiens et rendre hommage aux victimes.
- Le gouvernement financera des initiatives régionales et nationales de commémoration qui traitent de la question des expériences vécues dans les pensionnats indiens et qui permettent le partage avec la famille et la communauté.

## **Guérison**

- La CRRPI prévoit l'affectation de 125 millions de dollars à l'appui des programmes et des initiatives de guérison de la Fondation autochtone de guérison au cours des cinq années qui suivront l'entrée en vigueur de la Convention.
- Les entités religieuses responsables du fonctionnement des pensionnats indiens verseront une somme pouvant s'élever à 100 millions de dollars en argent et en services pour les initiatives de guérison.

Faites la comparaison des deux possibilités d'indemnisation. Commencez par faire une brève description de chacune, puis donnez leurs avantages et leurs inconvénients. Servez-vous du *Document d'information FR 2.3.1* en guise de référence.

	PEC	PEI
Brève description		
Points positifs		
Points négatifs		



Identifiez les actions et les événements aux niveaux fédéral et provincial.

<b>Gouvernement</b>	<b>Autochtones</b>	<b>Non-Autochtones</b>



**Commentaires sur l'introduction, la motion, les énoncés et les réponses****Orateur** : Peter Milliken - Introduction**Peter Van Loan** (leader du gouvernement à la Chambre) - Motion**Énoncés des ministres****Autres observations**

<b>M. Stephen Harper</b> (premier ministre, PCC) :	
<b>M. Stéphane Dion</b> (chef de l'opposition, Lib.) :	
<b>M. Gilles Duceppe</b> (Laurier—Sainte-Marie, BQ) :	
<b>M. Jack Layton</b> (Toronto—Danforth, NPD) :	
<b>Le Président de la Chambre des communes</b> (l'honorable Peter Milliken) :	

**Réponses des leaders****Autres observations**

<b>Chef Phil Fontaine</b> (chef national de l'Assemblée des Premières nations)	
<b>Chef Patrick Brazeau</b> (chef national du Congrès des peuples autochtones)	
<b>M<sup>me</sup> Mary Simon</b> (présidente, Inuit Tapiriit Kanatami)	
<b>M. Clem Chartier</b> (président du Ralliement national des Métis)	
<b>M<sup>me</sup> Beverley Jacobs</b> (présidente de la Native Women's Association of Canada)	

Commentaires et observations supplémentaires :





**M. Eric Robison (Ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports) :**

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner cette occasion de parler. À titre de survivant de la politique canadienne visant à retirer à mon peuple son identité, c'est dans un mélange d'émotions que je me lève aujourd'hui pour répondre aux excuses présentées hier par le premier ministre à la Chambre des communes.

Je tiens tout d'abord à souligner la présence des invités d'honneur présents dans la galerie : le Grand Chef Ron Evans, le commissionnaire aux traités Dennis Whitebird, le président de la Manitoba Métis Federation David Chartrand, le Grand chef du Keewatin Tribal Council Arnold Ouskan, le respecté Ancien et récipiendaire de l'Ordre du Manitoba Ed Wood et tous les chefs des Premières nations présents.

Plus important encore, je souhaite transmettre mes respects profonds et sincères aux Anciens et aux survivants qui se sont joints à nous dans la galerie publique aujourd'hui, et honorer ceux qui n'ont malheureusement pas vécu pour assister à cette journée.

Je tiens également à reconnaître les enfants des survivants pour leur courage et leur engagement envers un avenir plus positif. J'aimerais aussi mentionner certains vieux camarades dont l'amitié m'a aidé à survivre pendant mes années de pensionnat : Elijah Joseph Harper, qui est présent aujourd'hui, ainsi que Robert Paynter et David Menow, qui vivent encore à Norway House.

C'est avec humilité que je prononce ces mots au nom de tous ceux qui ont été touchés par les effets dévastateurs des pensionnats indiens dans cette province et à travers le pays. Comme plusieurs d'entre vous présents aujourd'hui, j'ai été retiré de ma famille à l'âge de cinq ans, alors que j'abordais les années formatrices de ma vie, pour être placé dans un monde qui m'a enseigné tout ce que je savais être mal. Bien sûr, à un âge si jeune, ce n'est pas difficile à croire.

J'ai de la difficulté à me souvenir de beaucoup d'aspects de ces années précoces, mais je me rappelle le goût du savon qu'on mettait dans ma bouche lorsque je parlais ma langue, le cri. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, la tactique n'a pas fonctionné.

D'autres souvenirs sont plus difficiles à revivre. Être agressé sexuellement à un jeune âge par un prêtre m'a donné une vie de douleur et d'angoisse. Me faire dire que c'était ma faute et apprendre plus tard à blâmer tous ceux qui m'entouraient a eu une influence néfaste sur ma vie personnelle. Pourtant, je considère faire partie des chanceux parce que j'ai pu quitter tôt l'établissement qui visait à me « désindianiser ». Mais éviter la douleur intérieure n'était pas possible. L'alcool et la drogue m'ont donné un soulagement temporaire, mais n'ont fait qu'accélérer mon sentiment de désespoir.

Le même procédé avait été infligé à mes parents une génération plus tôt. Ma mère a vécu une vie dysfonctionnelle en raison de son éducation au pensionnat indien de Cross Lake qu'elle a fréquenté, en tant qu'orpheline, dès l'âge de trois ans. C'est la seule vie qu'elle ait connue jusqu'à la fin de sa scolarité à l'âge de 18 ans. Elle est morte seule à Winnipeg à 31 ans, après avoir eu quatre enfants, mais sans jamais avoir pu être une mère, car moi et mes frères et sœurs avons grandi dans des foyers différents.

Pour sa part, mon père a fréquenté le pensionnat indien de Brandon pendant sept ans, mais n'a jamais rien appris de plus qu'écrire son nom. Il n'est pas surprenant que les membres de ma génération et de celle de mes parents aient eu des difficultés à être de bons parents et que pour eux, une vie dysfonctionnelle ait été la norme.

Parce qu'on m'a appris qu'un guerrier souffre en silence, je n'ai jamais su exprimer mes émotions de manière constructive. Je sais maintenant qu'il arrive un moment où doit commencer la guérison de l'esprit et du cœur. Je crois que beaucoup de personnes, moi y compris, y travailleront pour le reste de leur vie.

Grâce à la bonté, la force et la sagesse de nos Anciens, et par les cérémonies traditionnelles et les enseignements que nous considérons sacrés, j'ai pu quitter le chemin de l'autodestruction. Face à cette attaque généralisée contre ma culture, j'ai fini par comprendre que le seul point positif de mon expérience est le feu qui s'est allumé en moi et qui brûle encore aujourd'hui. C'est pour cette raison que j'ai trouvé la force d'abandonner les drogues et l'alcool qui me faisaient du mal dans la vingtaine, et de lutter pour mes convictions dans une grande clarté d'esprit et de corps.

Avec les excuses du premier ministre, la figure politique la plus puissante au Canada, je crois que nous avons franchi un autre obstacle de notre parcours de douleur. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui respecte et qui reconnaît les droits inhérents des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, d'un gouvernement qui respecte l'esprit et les intentions de nos traités, d'un gouvernement qui travaille de manière significative avec les Premières nations pour établir des liens de gouvernement à gouvernement, fondés sur le respect et la confiance mutuels, d'un gouvernement qui reconnaît les droits et la contribution unique des Métis et des Inuits du Manitoba.

En même temps, je suis pleinement conscient du fait qu'il reste à faire un travail considérable et que nous ne pouvons pas permettre que nos enfants nous soient pris de nouveau. Plus jamais nos enfants ne seront adoptés hors de nos réserves, de notre province et même de notre pays, plus jamais ils ne seront placés dans des sanatoriums pour servir de cobayes. C'est pourquoi je suis en faveur de notre initiative de transfert des responsabilités qui permet à notre peuple d'administrer ses propres Services à l'enfant et à la famille.

Hier matin, j'ai entendu une personnalité des médias, ici à Winnipeg, qui se demandait si des excuses étaient nécessaires. Je suis désolé, mais ce sont les survivants qui décident ce qui est approprié et non pas ceux qui croient savoir ce qui est mieux, parce que c'est ce genre de pensée qui a donné naissance aux pensionnats au départ.

J'aimerais souligner la contribution du chef national Phil Fontaine à la concrétisation des excuses d'hier. La demande de pardon du gouvernement fédéral prouve que notre lutte n'a pas été et n'est pas vaine. Des progrès ont été réalisés, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. Je crois que collectivement, comme Canadiens, nous sommes à un carrefour. La bonne volonté manifestée par notre gouvernement national doit se poursuivre si nous voulons prendre les mesures nécessaires pour guérir.

Monsieur le Président, malgré la douleur des sévices physiques, psychologiques et sexuels, malgré les tentatives de destruction de notre esprit, le peuple indien a persévéré. Je crois du fond du cœur que les excuses du premier ministre et des chefs des partis d'opposition étaient sincères et pour cette raison, je suis fier d'être Canadien. Mais d'abord et avant tout, je suis fier d'être Cri, monsieur le Président, une fierté qu'aucun lavage de cerveau ne pourra jamais effacer.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous demander de déclarer une pause de 15 minutes pour permettre à nos invités d'honneur de quitter la salle et à tous les membres et collègues de cette assemblée de serrer la main des braves hommes et femmes qui sont présents ici aujourd'hui.

Ekosani. [Merci.]

[applaudissements]

Remplissez une carte pour chaque événement significatif.

Date : 1999	Date	Date	Date	Date	Date
Acronyme : FADG	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme
Événement Fondation autochtone de guérison	Événement	Événement	Événement	Événement	Événement
Description 1 <sup>re</sup> initiative du Plan d'action autochtone. Fournir des fonds pour la guérison	Description	Description	Description	Description	Description

Date :	Date	Date	Date	Date	Date
Acronyme :	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme
Événement	Événement	Événement	Événement	Événement	Événement
Description	Description	Description	Description	Description	Description



Il y a un an aujourd'hui, soit le 11 juin 2008, le gouvernement du Canada a présenté des excuses historiques aux survivants des pensionnats indiens. Il s'agit d'un anniversaire important.

En fait, ce jour anniversaire nous rappelle notre responsabilité d'aborder et de résoudre les enjeux les plus exigeants et difficiles en matière de droits de la personne. Ces excuses officielles ont permis de franchir une étape cruciale : on a reconnu qu'il y avait eu violation des droits humains des Autochtones du Canada par le passé, et un processus de guérison a pu être amorcé pour les survivants des pensionnats indiens, aussi bien que pour l'ensemble de la population canadienne.

À la Commission canadienne des droits de la personne, nous savons que le Canada doit rester vigilant pour continuer de protéger les droits de la personne et en favoriser le respect. La discrimination existe encore au pays. C'est la raison pour laquelle les commissions et les tribunaux contribuent à faire cesser, à contrer, et, finalement, à prévenir la discrimination. En collaborant avec d'autres intervenants, nous cherchons à instaurer une culture respectueuse des droits de la personne. Cependant, collectivement, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Les difficultés que doivent surmonter les Autochtones demeurent au nombre des enjeux les plus pressants que le Canada doit régler en matière de droits de la personne. Grâce à l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui empêchait les Autochtones assujettis à la *Loi sur les indiens* d'avoir pleinement accès à la protection des droits de la personne, un pas a été fait en vue de remédier à ces difficultés. Il reste tout de même bien du chemin à faire.

Certaines circonstances ont fait en sorte que de très nombreux enfants ont été arrachés à leur famille, ont été dépossédés de leur langue, de leur culture et de leurs liens familiaux. Il est temps aujourd'hui de nous rappeler que de telles circonstances ne doivent jamais se reproduire dans notre pays, quel que soit le groupe susceptible d'en être victime.

Source : <http://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra>





# Communiqué

Le 11 juin 2009

M. Peter Bjornson, ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, a annoncé aujourd'hui que les élèves de 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années du Manitoba étudieront l'histoire des écoles résidentielles à l'aide de nouvelles ressources didactiques comprenant des entretiens personnels avec les survivants.

« Nous sommes en train d'élaborer des ressources pédagogiques réalisées au Manitoba afin d'honorer les survivants des écoles résidentielles et de garder leurs histoires en mémoire, a dit M. Peter Bjornson. Les enseignants seront mieux préparés à aider les élèves à comprendre l'histoire des écoles résidentielles ainsi que les répercussions à long terme que celles-ci ont eu sur les Premières nations, les Métis et les Inuits. »

Le ministre a déclaré que le projet *Des excuses à la réconciliation, Projet d'études des sciences humaines sur les survivants des pensionnats indiens* fournira des ressources pédagogiques, adaptées aux différences culturelles, qui respectent les points de vue des Autochtones. Ce projet comprend une vidéo accompagnée d'un guide pédagogique, un bureau de conférenciers, un site Web interactif et une vaste bibliographie, ainsi que la galerie éducative sur les pensionnats indiens.

Le gouvernement provincial travaille avec divers partenaires pour mettre au point ces ressources. Actuellement, l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Manitoba Métis Federation et la Treaty Relations Commission travaillent à la création d'un bureau de conférenciers concernant les écoles résidentielles pour fournir un point de vue unique sur ce qui s'est passé dans ces écoles. Les élèves ont aussi réalisé des œuvres artistiques et rédigé des histoires qui seront exposées aujourd'hui au cours de la manifestation organisée par l'Assembly of Manitoba Chiefs au parc Memorial.

« La vidéo, qui est actuellement en cours d'élaboration, comprendra des entretiens avec des survivants des écoles résidentielles provenant de toutes les régions du Manitoba ainsi que des séquences filmées et des exemples du processus de réconciliation. L'année dernière, nous avons fait de nombreux pas en avant, et nous espérons que l'excellent travail entrepris au Manitoba facilitera le processus de guérison et renforcera les nouveaux liens que nous avons noués », a conclu le ministre.

Nous soulignons aujourd'hui le premier anniversaire des excuses historiques que le premier ministre, M. Steven Harper, a présentées officiellement aux Autochtones pour les mauvais traitements qu'ils ont subis dans les écoles résidentielles. Le 12 juin 2008, pour faire suite aux excuses du gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a donné une réception pour honorer les survivants et les personnes ayant souffert en raison des écoles résidentielles. Le premier ministre, M. Gary Doer, ainsi que des ministres et d'autres membres élus ont prononcé des discours à l'Assemblée législative.



## **Journée nationale de guérison et de réconciliation**

### **M. Eric Robison (ministre par intérim des Affaires autochtones et du Nord)**

Il y a un an aujourd'hui, j'ai pris la parole en Chambre pour relater un passé triste et douloureux en réponse aux excuses du premier ministre présentées aux survivants des pensionnats indiens.

L'émotion sincère et la solidarité exprimées ce jour-là par mes camarades survivants et mes collègues des deux côtés de la Chambre continuent à m'inspirer et me guider, en dépit du chagrin qui persiste.

Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de parler de deuil, de blâmer ou de s'apitoyer sur les injustices du passé. Aujourd'hui, nous célébrons les accomplissements et réaffirmons les engagements à agir. C'est dans cet esprit d'optimisme et d'espoir que je suis heureux de vous faire part des progrès réalisés au cours de l'année écoulée.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de me joindre à mon ami et collègue, le ministre de l'Éducation (M. Bjornson), pour annoncer un important nouveau programme d'études pour les enseignants du niveau secondaire qui éduquent les jeunes manitobains sur l'ère des pensionnats indiens et ses effets sur des générations de personnes indigènes dans notre province et notre pays.

Je suis fier d'avoir passé à travers des décennies d'obstacles pour voir la construction de la route à l'est du lac Winnipeg, afin de relier les Manitobains les plus pauvres et les plus désavantagés, et leur donner les occasions et les commodités de base que nous tenons pour acquis.

Je suis fier de la nouvelle entente pour les Premières nations du Nord sur le développement hydroélectrique qui marque un partenariat sans précédent entre Hydro Manitoba et plusieurs Premières nations des projets Wuskwatim et Keeyask, et qui fournit des occasions réelles de développement durable maintenant et pour tout le temps que coulera la rivière.

Je suis fier de l'annonce récente du nouvel hôpital de Pine Falls, un endroit où des milliers d'années de connaissances traditionnelles et de guérison indigène prendront leur place aux côtés de la médecine moderne.

Je suis fier que nous construisions le premier foyer de soins personnels autochtone de Winnipeg, un endroit où nos aînés seront soignés dans la dignité et le respect auxquels ils ont droit, par des personnes qui comprennent leurs besoins et parlent leur langue.

Je suis fier de la loi appelée *The East Side Traditional Land Use-Lands Planning and Special Protected Areas Act*, qui a mis dix années de préparation et qui assure le respect des droits et des plans d'utilisation des terres des Premières nations du côté est dans tous les développements futurs. Je suis fier du Fonds de croissance économique des Premiers peuples qui établit les bases de la prospérité future et de la réussite économique de notre peuple.

Je suis fier de notre investissement majeur récent dans la University College of the North, à Le Pas, particulièrement à la lumière de l'engagement d'Oscar Lathlin pour l'amélioration des occasions éducatives pour les peuples autochtones.

Je suis fier des nouvelles initiatives de partenariat avec les Métis du Manitoba, une stratégie conjointe visant à réduire des disparités de longue date.

Je suis fier que la Commission de vérité et de réconciliation aille à nouveau de l'avant, grâce à la vision et à la détermination du chef national sortant Phil Fontaine, ainsi qu'à la direction exceptionnelle du juge Murray Sinclair, deux Manitobains indigènes dont l'énorme contribution à notre peuple a fait du Canada un endroit meilleur pour tous.

Mais malgré toutes nos réussites, nous devons admettre que beaucoup de travail reste à faire; travailler avec le gouvernement fédéral pour que le logement, l'approvisionnement en eau et les égouts des Premières nations répondent aux normes du reste du pays; augmenter le nombre de finissants autochtones du secondaire; mettre fin à la terrible honte nationale que représentent les femmes autochtones disparues ou assassinées, mettre fin à l'épidémie du suicide issu de la tragédie intergénérationnelle, du dysfonctionnement et du désespoir; protéger les langues autochtones – toutes ces priorités doivent demeurer urgentes. Et ce qui est peut-être notre plus grand défi à l'heure actuelle, s'attaquer à l'éclosion de la grippe H1N1 dans nos communautés du Nord, un problème qui illustre les conditions de santé et de logement inacceptables de notre peuple.

J'ai confiance que nous résoudrons ces questions, parce qu'en dépit des énormes défis auxquels nous avons fait face et que nous continuons d'affronter, nous avons maintenue intacte la base de notre culture, ce qui témoigne de la force et de la résilience remarquables de nos nations.

Aujourd'hui, nous célébrons. Nous ne devons jamais oublier le passé, mais devons célébrer tout ce dont il faut être fiers : célébrer notre culture et nos traditions uniques et persistantes qui s'épanouissent à nouveau au lieu de mourir; célébrer nos amis, nos familles et nos proches qui se lèvent tous les matins malgré des défis énormes pour construire un avenir plus souriant pour leurs enfants; célébrer le fait que des progrès sont réalisés tous les jours. Nous devons tous agir et nous engager pour parvenir là où nous voulons être.

Je demande donc à tous les Manitobains autochtones, Anishinaabes, Dénés, Oji-Cris, Dakota, Inuits, Métis et Nations cris, de se remémorer nos enseignements et de s'unir pour vaincre l'infériorité, la jalousie, la timidité, l'avidité et l'apathie qui nous ont séparés et ont trop longtemps nui au progrès, afin de créer le genre de province dans laquelle nous voulons voir nos enfants grandir. Ekosani.

Reproduit de l'Assemblée législative du Manitoba. *Hansard*. Vol. LXI No. 57B. Winnipeg, MB: Legislative Assembly of Manitoba, June 11, 2009.  
Voir [www.gov.mb.ca/legislature/hansard/3rd-39th/hansardpdf/57b.pdf](http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/3rd-39th/hansardpdf/57b.pdf).

Le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) de 1996 reconnaît que désormais, il faudra que les anciens élèves des pensionnats puissent raconter leur vécu afin d'aider à jeter la lumière sur une partie importante de l'histoire du Canada. Par suite de ce rapport, Affaires indiennes et du Nord Canada a créé en 1996 la Sous-section des dossiers sur les pensionnats. En 1998, on a établi la Fondation autochtone de guérison pour soutenir les projets de guérison destinés aux Métis, aux Inuits et aux membres des Premières nations.

En juin 2001, le bureau de la Résolution des questions des pensionnats indiens du Canada (RQPIC) a été créé pour concentrer les travaux du gouvernement fédéral sur la gestion et le règlement équitables des réclamations portant sur des abus. En 2003, le gouvernement a lancé le Cadre national de règlement qui renfermait un processus alternatif de règlement des conflits conçu pour garantir que toutes les demandes soient examinées de façon plus neutre.

En 2004, l'Assemblée des Premières nations (APN) a tenu un congrès national dont le but était d'examiner le mode alternatif de règlement des conflits. Il en a résulté la publication du Rapport de l'Assemblée des Premières nations sur le plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada, qui énonce les éléments d'un règlement holistique, juste et équitable pour les anciens élèves des pensionnats.

L'honorable Frank Iacobucci a été nommé pour mener les discussions avec les avocats des anciens élèves, les Églises, l'APN et d'autres organisations autochtones. Les discussions avaient pour but d'élaborer pour ces anciens élèves un règlement équitable et durable.

Le 10 mai 2006, le Canada a annoncé que toutes les parties avaient approuvé le règlement du plus grand recours collectif de l'histoire du Canada : la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI). Le représentant du gouvernement, l'honorable Frank Iacobucci, a conclu la Convention avec les représentants légaux des anciens élèves des pensionnats indiens, ceux des Églises qui ont participé à l'administration de ces pensionnats, l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organismes autochtones.

La Convention a été approuvée par les tribunaux et elle est entrée en vigueur le 19 septembre 2007. Elle comprend les mesures individuelles et collectives suivantes pour faire face aux séquelles du régime des pensionnats indiens :

- Paiements d'expérience commune à tous les anciens élèves admissibles qui ont résidé dans un pensionnat indien reconnu;
- Processus d'évaluation indépendant pour les cas de sévices sexuels et d'agression physique grave;
- Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR);
- Activités de commémoration;
- Mesures d'appui à la guérison, comme le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens et une dotation à la Fondation autochtone de guérison.

Composante de la Convention, la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens sera un organisme officiel indépendant qui surveillera le déroulement du processus ayant pour but d'offrir aux anciens élèves et à toute autre personne ayant subi les séquelles des pensionnats indiens, l'occasion de parler de leurs expériences particulières dans un contexte sécuritaire et pertinent sur le plan culturel. Pendant la durée de son mandat quinquennal, la Commission :

- Préparera un dossier historique exhaustif des politiques et de l'administration des pensionnats;
- Produira un rapport accessible au public comprenant des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada au sujet du régime des pensionnats indiens et de ses séquelles;
- Établira avant la fin de son mandat un centre de recherche qui sera une ressource permanente pour toute la population du Canada;
- Organisera sept activités nationales qui auront lieu dans différentes régions du pays dans le but de sensibiliser le public au régime des pensionnats indiens et à ses répercussions;
- Appuiera la tenue d'activités conçues par des communautés autochtones à titre individuel pour répondre à leurs besoins particuliers;
- Appuiera une initiative de commémoration qui fournira des fonds pour l'organisation d'activités ayant pour but d'honorer les anciens élèves des pensionnats indiens et de leur rendre un hommage permanent et durable.

Le juge Sinclair est un juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Des modifications à la *Loi sur les juges* étaient nécessaires pour permettre la nomination d'un juge supplémentaire afin d'assurer un remplacement du juge Sinclair pendant la période de sa présidence à la Commission de vérité et de réconciliation. Sa nomination en tant que président de la Commission de vérité et de réconciliation aurait nuit aux activités de la Cour. Afin d'éviter un tel impact, le gouvernement a présenté une modification de disposition unique de la *Loi sur les juges* pour permettre à la Cour de procéder rapidement à une nomination intérimaire et de cette façon veiller à ce que la Cour maintienne son effectif complet de juges.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation a procédé à la mise en place de la structure organisationnelle dont la Commission a besoin pour lancer les diverses activités prévues dans son mandat. Le Secrétariat procède le plus rapidement possible à la collecte des témoignages de tous ceux touchés par les séquelles des pensionnats indiens.

Le Secrétariat s'emploie à dresser les cadres des activités nationales et communautaires, intensifie les activités de communication et de sensibilisation, poursuit le dialogue avec les parties et les organisations qui représentent les anciens pensionnaires et appuie le processus de sélection des membres du comité des survivants des pensionnats indiens.

La Commission de vérité et de réconciliation est maintenant prête à aller de l'avant.

Reproduit avec permission de [www.trc-cvr.ca/28\\_04\\_08.html](http://www.trc-cvr.ca/28_04_08.html).

# NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS DU CANADA (LE 10 JUIN 2009)



La Commission de vérité et de réconciliation (CVR) relative aux pensionnats indiens accueille la nomination du juge Murray Sinclair comme président, ainsi que de Marie Wilson et du chef Wilton Littlechild comme commissaires.

Le juge Murray Sinclair est membre de la Three Fires Society et membre au troisième degré de la Midewiwin (Grand Médecine) Society of the Ojibway. Premier juge manitobain d'origine autochtone, Murray Sinclair apporte à la CVRC ses nombreuses années d'expérience comme défenseur des droits des Autochtones et son expertise dans le domaine de la culture aborigène et de l'administration de la justice.

Murray Sinclair a été nommé juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba en mars 1988 et à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba en janvier 2001. Peu après sa nomination comme juge en chef adjoint à la Cour provinciale du Manitoba en 1988, M. Sinclair a été nommé commissaire adjoint de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones du Manitoba, avec le juge en chef adjoint de la Cour du Banc de la Reine, A. C. Hamilton.

La commissaire Marie Wilson a toujours travaillé et vécu dans des environnements inter-culturels à la fois à l'échelle internationale et dans plusieurs régions du Canada. Elle a une formation d'enseignante, est journaliste primée, a fait de la formation dans le domaine de la radiodiffusion, a été directrice de programme et administratrice régionale d'organismes de diffusion publics et privés. Elle a une vaste expérience de travail avec les Autochtones, les entités religieuses et les groupes politiques sur le plan des opérations, de l'administration et de la politique. Elle parle couramment l'anglais et le français et a une connaissance approfondie de l'héritage des pensionnats indiens par sa famille immédiate et ses liens communautaires.

L'autre commissaire, le chef Wilton Littlechild, est membre du territoire Maskawacis Cri visé par le traité n° 6. Il est le premier membre d'une Première nation visée par un traité à obtenir un diplôme en droit de l'Université de l'Alberta en 1976. Il est un fervent défenseur des droits des Autochtones et un ancien élève de pensionnat indien. Il a organisé une coalition de nations autochtones qui ont demandé et obtenu un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il a été renommé par le président du comité ECOSOC pour représenter l'Amérique du Nord et il a terminé son deuxième et dernier mandat en tant que représentant de l'Amérique du Nord auprès de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

Avec ces nominations, la CVRC compte mettre en œuvre les activités de son mandat, sans délai.

Le mandat de la CVRC est d'informer tous les Canadiens sur ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens. La commission documentera ce qu'ont vécu les survivants, les familles, les communautés et toute autre personne affectée par l'expérience des pensionnats. L'objectif de la CVRC est de guider et d'engager les peuples autochtones et les Canadiens dans un processus de réconciliation et de renouvellement des relations, basé sur une compréhension et un respect mutuels.

Durant son mandat de cinq ans, la Commission compilera un dossier historique public fidèle sur les politiques et le fonctionnement des anciens pensionnats indiens, sur ce qui est arrivé aux enfants qui les ont fréquentés et sur les souvenirs des anciens employés de ces établissements.

Reproduction autorisée de [www.trc-cvr.ca/index\\_e.html](http://www.trc-cvr.ca/index_e.html)



LA MANITOBA METIS FEDERATION FÉLICITE SON ANCIEN  
PRÉSIDENT, NOMMÉ AU COMITÉ DES SURVIVANTS DE  
PENSIONNATS INDIENS (le 17 juillet 2009)



**WINNIPEG** – Au nom du conseil d’administration de la Manitoba Metis Federation et des membres de la nation Métis du Manitoba, le président David Chartrand transmet ses félicitations à l’ancien président de la MMF, John Morrisseau, récemment nommé au Comité fédéral des survivants de pensionnats indiens.

M. Morrisseau, un leader Métis de Grand Rapids, comptait parmi dix personnes nommées au comité consultatif chargé d’aider la Commission de vérité et de réconciliation à documenter les expériences d’anciens survivants des pensionnats indiens. M. Morrisseau a été président de la MMF de 1976 à 1981, puis sous-ministre du gouvernement manitobain, où il a continué son travail essentiel auprès du peuple Métis.

« Un survivant et leader Métis de longue date, M. Morrisseau jouera un rôle essentiel pour veiller à ce que les survivants Métis des pensionnats indiens ne soient pas oubliés », a déclaré le président Chartrand. « Les survivants Métis n’ont pas reçu une reconnaissance suffisante pour la douleur et la souffrance qu’ils ont endurées. Ce comité nous permettra d’aller de l’avant et d’atteindre compréhension, guérison et reconnaissance collective. »



Identifiez les problèmes et les solutions pour les questions suivantes auxquelles font face les Autochtones d'aujourd'hui. (Note : La liste n'est pas exhaustive et les questions proposées ne concernent pas *tous* les Autochtones).

<b>Question</b>	<b>Problème</b>	<b>Solution</b>
Protection de l'enfance		
Droits civils		
Démocratie		
Développement économique		
Éducation		
Emploi		
Soins de santé		
Logement		
Justice		
Pauvreté		
Autodétermination		
Aide sociale		



Texte puisé de la tradition orale des Ojibwés :

*La tradition orale nous apprend que l'événement le plus important dans la vie d'un homme ou d'une femme est la naissance d'un enfant. Il s'agit d'une reconstitution de la Création. On nous enseigne qu'au moment de sa conception, l'enfant reçoit du Créateur quatre dons ou lois : la force, la vérité, la bonté et le partage. Il incombe ensuite aux parents, et plus tard à la famille élargie, d'aider l'enfant à maintenir l'équilibre entre ces quatre dons.*

**Force**

**Équilibre**

**Bonté**

**Partage**

**Vérité**

*Chacun des parents qui se prépare pour la naissance d'un enfant a certaines responsabilités. La mère et porteuse de l'enfant n'entretient que de bonnes pensées, chante et parle à l'enfant dans le but de lui donner une vision positive de la vie.*

*C'est elle qui prépare les voiles et les fixations de la planche porte-bébé (**tikenagun**) et du sac en mousse végétale (**waspisoyan**) dans lequel sera porté l'enfant pendant ses premières années sur Terre. Pendant qu'elle s'acquitte de cette tâche, elle continue de s'entretenir avec l'enfant, lui parlant du lieu merveilleux qu'elle est en train de lui préparer. C'est une façon de s'assurer que l'enfant aura envie de poursuivre son pèlerinage terrestre jusqu'à la fin et de ne pas quitter la vie avant d'avoir réalisé son plein potentiel.*

*Pour sa part, le père a la responsabilité de préparer la planche du porte-bébé. Il faut une nouvelle planche pour chaque enfant. Dès sa naissance, la mère et les autres femmes de la famille s'affairent à nourrir et à nettoyer l'enfant et veillent à lui apporter tous les soins nécessaires. Personne d'autre ne le regarde et l'enfant demeure isolé du monde par ses voiles.*

*Beaucoup d'Autochtones croient que les enfants sont des dons sacrés envoyés par le Créateur et qu'il faut les couvrir d'un voile afin de les protéger des influences terrestres jusqu'à ce que leur identité sur la planète soit confirmée. Ceci a lieu peu de temps après la naissance de l'enfant, notamment au cours d'une cérémonie officielle pendant laquelle l'enfant recevra son nom.*

*L'enfant enveloppé dans le sac de mousse (**waspisoyan**) ressent le confort, la chaleur et la sécurité qu'il a connus dans le monde antérieur (avant sa naissance).*

*La variété spéciale de mousse utilisée a déjà été ramassée, séchée, nettoyée et adoucie. La mousse est un excellent isolant et absorbe très bien l'humidité. De cette façon, même si l'enfant salit le sac, la mousse absorbera l'humidité et gardera l'enfant sec et au chaud. En hiver, on ajoute du poil de lapin dans le sac de mousse.*

*Les parents, désireux du confort de leur enfant, recherchaient ces caractéristiques dans la mousse, surtout lorsqu'ils devaient entreprendre un voyage pour gagner leur vie.*

*Le sac de mousse (**waspisoyan**) pouvait être utilisé seul ou être placé à l'intérieur du porte-bébé (**tikenagun**). Une fois que les sangles du sac de mousse ou du porte-bébé sont serrées, l'enfant ne peut plus bouger ses mains ni ses pieds. Il demeure libre, par contre, de faire plein usage des sens de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat afin d'observer le monde et d'en faire l'apprentissage. La mère porte le « **tikenagun** » à la verticale sur son dos, ce qui permet à l'enfant de voir le monde d'une perspective adulte. L'enfant ainsi porté regarde vers l'arrière et peut ainsi voir d'où il vient. Tout ce que l'enfant voit, il l'emmagasine dans sa mémoire jusqu'au moment où il aura à s'en servir.*

*L'enfant dont on restreint ainsi le mouvement des bras et des pieds apprend la patience et le respect. Ne pouvant rien saisir ni rien toucher, l'enfant ne peut blesser personne et ne peut rien briser. Donc, l'enfant porté dans le « **tikenagun** » apprend non seulement la patience et la bienveillance, mais également le respect pour autrui et pour les biens.*

*Les sangles qui retiennent l'enfant contribuent également à son développement physique. En effet, le combat de l'enfant contre les sangles favorise le développement de ses muscles. Ce type d'exercice dans lequel on applique une force à un objet fixe se nomme isométrie.*

*La planche fournit un bon soutien à la colonne vertébrale, ce qui permettra à l'enfant de bien se tenir. Même lorsque l'enfant est plus âgé, ceci demeure une considération importante.*

*La mère utilise la planche porte-bébé jusqu'à ce que l'enfant soit devenu trop grand pour y être porté. Dans certains cas, on continue de remplacer la planche par une plus grande, et ce, jusqu'à ce que l'enfant soit capable de dénouer les sangles et de faire son entrée dans le monde.*

*Il arrive souvent qu'un parent donne sa planche en guise de cadeau spécial à l'enfant aîné. Il s'agira de la planche de la mère ou du père, selon le sexe de l'enfant aîné. Ceci permet d'assurer la continuité et de garder les traditions intactes.*

*À mesure que les colons européens ont commencé à importer leurs traditions en matière d'éducation des enfants, la planche porte-bébé est tombée en désuétude parmi certains peuples autochtones. Ces derniers ont continué, toutefois, d'envelopper leurs enfants et de les épingler, souvent à l'aide d'un hamac placé dans la maison.*

*Dans les familles et les communautés ayant abandonné l'usage de la planche porte-bébé et du sac de mousse, on emmitoufle l'enfant dans des couvertures. Cette méthode remplit assez bien les fonctions du « **tikenagun** » et du sac de mousse, faute de ces derniers. Les méthodes de rechange peuvent varier parmi les membres d'une entité culturelle, voire entre parents de la même communauté.*

Source : Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Années primaires (M-4) : Ressource à l'intention des enseignants*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995. 26- 28.

Donnez des exemples de chacun des éléments suivants dans la société et de la manière dont ils sont abordés.

<b>Élément</b>	<b>Traditionnellement</b>	<b>Aujourd'hui</b>
Protection de l'enfant		
Droits civils		
Démocratie		
Développement économique		
Éducation		
Emploi		
Soins de santé		
Logement		
Justice		
Pauvreté		
Autodétermination		
Aide sociale		



Génération  
volées

Internement des  
Nippo-Américains

Apartheid

Holocauste juif

Dalaï-lama

Nelson Mandela

Rafle des années  
soixante

Mahatma Gandhi

Adolf Hitler

Darfour

11 septembre



Qui est  
l'auteur?

De quoi  
s'agit-il?

Qui est  
en cause?

Pourquoi sa  
perspective  
est-elle unique?

**Des perspectives  
différentes d'une  
même question**

La perspective  
de quelles  
personnes  
présente-t-on?

En quoi ces perspectives  
sont-elles différentes  
ou semblables?

Pourquoi se  
positionner par  
rapport aux  
autres?



Décrivez les événements historiques qui ont marqué le développement du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l’Australie. Comparez les expériences des peuples autochtones du Canada et de ceux d’autres pays qui ont été colonisés.

	<b>Canada</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>	<b>Australie</b>
Mode de vie avant les premiers contacts			
Contact/ échanges commerciaux			
Débuts de la colonisation			
Expansion/ traités			
Stratégies d’assimilation			
Résistance			



Comparez les initiatives suivantes du Canada et de l’Australie en vue de la guérison.

<b>Pensionnats indiens du Canada</b>	<b>Génération volée d’Australie</b>
<i>Rassembler nos forces – Déclaration de réconciliation</i>	Rapport <i>Bringing Them Home</i>
Excuses de Stephen Harper	Excuses de Kevin Rudd
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Réparation et redressement
Journée nationale de la réconciliation	Journée nationale du pardon



**M. Rudd** (premier ministre de l'Australie) :

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux peuples indigènes de cette terre, les plus anciennes cultures encore vivantes de l'humanité.

Nous pensons aux mauvais traitements qu'ils ont subis.

Nous pensons en particulier au sort des générations volées, ce sombre chapitre de l'histoire de notre nation.

Il est désormais temps pour notre nation de tourner une nouvelle page de l'histoire de l'Australie en reconnaissant les torts du passé pour se tourner avec confiance vers l'avenir.

Nous présentons nos excuses pour les lois et les politiques des parlements et gouvernements successifs qui ont infligé une peine, une douleur et une perte profondes à nos compatriotes australiens.

Nous présentons en particulier nos excuses aux enfants aborigènes et insulaires du Détroit de Torres qui ont été enlevés à leurs familles, à leurs communautés et à leurs pays.

Pour la peine, la souffrance et les blessures de ces générations volées, de leurs descendants et de leurs familles laissées derrière elles, nous demandons pardon.

Aux mères et pères, aux frères et sœurs, pour avoir séparé des familles et des communautés, nous demandons pardon.

Et pour l'atteinte à la dignité et l'humiliation infligée à un peuple fier de lui-même et de sa culture, nous demandons pardon.

Nous, Parlement australien, demandons respectueusement que ces excuses soient reçues dans le même esprit que celui dans lequel elles sont présentées, en tant que mise en œuvre du processus de guérison de la nation.

Pour l'avenir, nous avons à cœur que cette nouvelle page de l'histoire de notre grand continent puisse maintenant être écrite.

Nous faisons aujourd'hui ce premier pas en reconnaissant le passé et en nous tournant vers un avenir qui englobera tous les Australiens.

Un avenir où ce Parlement s'engage à ce que les injustices passées ne se reproduisent jamais.

Un avenir où la détermination de tous les Australiens, aborigènes ou non, leur permettra de palier le gouffre qui les sépare en termes d'espérance de vie, de réussite scolaire et d'opportunités économiques.

Un avenir où nous accueillons la possibilité d'apporter de nouvelles solutions aux problèmes quand les anciennes ont échoué.

Un avenir fondé sur le respect mutuel, les décisions mutuelles et les responsabilités mutuelles. Un avenir dans lequel tous les Australiens, quelles que soient leurs origines, seront des partenaires réellement égaux, avec les mêmes chances et la même volonté d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ce grand pays, l'Australie.

Le temps vient dans l'histoire d'une Nation où son peuple doit se réconcilier totalement avec son passé s'il souhaite avancer avec confiance et embrasser pleinement son futur.

Notre Nation, l'Australie, a atteint ce moment.

C'est pourquoi le Parlement est aujourd'hui réuni ici; afin de traiter les affaires inachevées de la Nation, afin d'effacer la salissure de l'âme de la Nation et, dans un vrai esprit de réconciliation, ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de cette merveilleuse terre : l'Australie.

L'année dernière, j'ai fait la promesse au peuple australien que si mon parti formait le prochain gouvernement du Commonwealth, nous, en accord avec le Parlement, offririons nos excuses aux Générations Volées.

Aujourd'hui, j'honore cette promesse.

Je m'étais engagé à demander pardon au plus tôt dans la vie du Parlement. De nouveau aujourd'hui, j'honore cet engagement en présentant nos excuses dans les premières années de vie ce 42<sup>ème</sup> Parlement du Commonwealth.

Parce que le moment est venu, vraiment et parfaitement venu, pour notre peuple et notre merveilleux pays, pour tous les citoyens de notre beau Commonwealth, pour tous les Australiens - ceux qui sont indigènes et ceux qui ne le sont pas - de se rassembler pour se réconcilier et construire ensemble un nouveau futur pour notre Nation.

Certains ont demandé : pourquoi s'excuser? Je vais commencer par répondre en racontant au Parlement l'histoire juste d'une personne - une élégante, éloquente et merveilleuse femme de 80 ans, pleine de vie, pleine d'anecdotes drôles, et ce, malgré ce qui est survenu dans sa vie, une femme qui vient de loin pour être avec nous aujourd'hui, un membre des Générations Volées qui a partagé un peu de son histoire avec moi lorsque je l'avais contacté pour la rencontrer quelques jours auparavant. Nanna Nungala Fejo, comme elle préfère être appelée, est née à la fin des années 1920. Elle se souvient des premiers moments de son enfance, vivant avec sa famille et sa communauté dans un camp, dans le bush près de Tennat Creek. Elle se souvient de l'amour, la chaleur et la parenté de ces jours il y a bien longtemps, des danses traditionnelles autour du feu la nuit. Elle adorait ces danses. Elle se souvient qu'une fois elle avait été prise dans un conflit lorsque, petite fille âgée de quatre ans, elle avait insisté pour danser avec les hommes sages tribaux plutôt que rester assise à regarder les hommes, comme les filles étaient censées le faire.

Et puis un jour, aux alentours de 1932, alors qu'elle avait environ quatre ans, elle se souvient de la venue du personnel du ministère de la Santé.

Sa famille avait craint ce jour-là et avait creusé des trous au bord du ruisseau où les enfants pouvaient courir se cacher. Ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que les hommes blancs du ministère de la Santé n'étaient pas venus seuls. Ils avaient amené avec eux un camion, deux chasseurs de bétail blanc et un chasseur de bétail aborigène qui faisaient claquer leur fouet sur leurs chevaux. Les enfants ont été découverts; ils ont couru vers leurs mères, en hurlant, mais ne pouvaient pas s'échapper. Ils furent parqués et entassés à l'arrière du camion. Les larmes ruisselantes, sa maman a essayé de s'accrocher aux parois du camion qui lui arrachait ses enfants et les emmenait au bungalow à Alice, et tout cela au nom de la protection.

Quelques années plus tard, la politique gouvernementale a changé. Dès lors, les enfants seront remis aux missions afin d'être pris en charge par les églises. Mais quelle église prendrait réellement et pleinement soin d'eux? On a demandé aux enfants de se mettre en trois files. Nanna Fejo et ses sœurs étaient dans la ligne du milieu, son grand frère et son cousin à sa gauche. Ceux de la file de gauche se sont vus dire qu'ils venaient de devenir catholiques, ceux du milieu méthodistes et ceux de la file de droite dépendraient de l'Église d'Angleterre. C'est ainsi que les questions complexes des post-réformes de la théologie ont été résolues dans « **l'outback** » australien dans les années 1930. Aussi grossièrement que cela. Sa sœur et elle ont été envoyées à une mission méthodiste sur l'île Goulburn (Goulburn Island), puis sur l'île Croker (Croker Island). Son frère catholique a été envoyé pour travailler dans une station d'élevage, et sa cousine à une mission catholique.

La famille de Nanna Fejo fut brisée une deuxième fois. Elle est restée à la mission jusqu'après la guerre, quand elle fût autorisée à partir pour un emploi préalablement arrangé comme domestique à Darwin. Elle avait seize ans. Nanna Fejo n'a jamais revu sa mère. Après avoir quitté la mission, son frère lui a fait savoir que leur mère avait décédé quelques années auparavant, une femme brisée qui se tracassait pour ses enfants qui avaient littéralement été arrachés à elle.

J'ai demandé à Nanna Fejo ce qu'elle aurait souhaité que je raconte de son histoire aujourd'hui. Elle a réfléchi quelques instants puis a déclaré que ce que je devrais dire aujourd'hui c'est que "toutes les mères sont importantes". Et elle a ajouté : "Les familles - les maintenir ensemble est très important. C'est une bonne chose d'être entouré par l'amour, et que l'amour puisse être transmis de génération en génération. C'est ce qui procure le bonheur". Lorsque je l'ai quitté, un peu plus tard, Nanna Fejo a pris un de mes collaborateurs à part, voulant s'assurer que je ne sois pas trop dur envers les chasseurs d'aborigènes qui avaient chassé les enfants là-bas toutes ces années auparavant.

Un des chasseurs l'avait d'ailleurs retrouvée quelques décennies plus tard, cette fois pour lui dire lui-même : "Pardon". Et remarquablement, extraordinairement, elle lui avait pardonné.

Nanna Fejo n'est qu'une histoire parmi tant d'autres. Il en existe des milliers, des dizaines de milliers d'histoires de séparation forcée entre enfants aborigènes et leurs mères et pères, et ce, durant la grande partie d'un siècle.

Certaines de ces histoires ont été rapportées dans le rapport "Bringing Them Home" (Les ramener chez eux) commandé en 1995 par le premier ministre Keating et reçu en 1997 par le Premier ministre Howard.

Il y a quelque chose de terriblement primaire au sujet de ce rapport. La douleur est fulgurante; elle hurle à travers les pages. La douleur, l'humiliation, la dégradation et la pure brutalité de l'acte qui consiste à physiquement séparer une mère de ses enfants est une profonde atteinte à nos valeurs et à notre humanité la plus élémentaire.

Ces histoires crient pour être entendues; elles crient pour des excuses.

Au lieu de cela, il y eût un silence de pierre de la part du Parlement de la Nation, silence assourdissant et têtu depuis plus d'une décennie; comme si nous, le Parlement, devons suspendre nos instincts les plus élémentaires de ce qui est juste et ce qui est faux; comme si nous devons plutôt chercher n'importe quel prétexte afin de laisser de côté ce grand tort, le laisser languir avec les historiens, les universitaires et les guerriers de la culture, comme si les Générations Volées ne sont pas plus qu'un phénomène sociologique intéressant.

Mais les Générations Volées ne sont pas des curiosités intellectuelles. Ce sont des êtres humains, des êtres humains qui ont été terriblement endommagés par les décisions des parlements et des gouvernements. Mais, à partir d'aujourd'hui, le temps du déni, le temps du retard, est enfin arrivé à son terme.

La Nation exige de son leader politique qu'il nous fasse avancer. Une décence, une décence humaine, une décence humaine universelle exige que la Nation aille de l'avant pour enfin redresser un tort historique. C'est ce que nous faisons en ce lieu aujourd'hui.

Mais s'il y a encore des doutes quant aux raisons pour lesquelles nous devons agir maintenant, que le Parlement médite un instant sur les faits suivants : entre 1910 et 1970, entre 10 et 30% des enfants autochtones furent séparés de force de leurs mères et pères; plus de 50 000 enfants ont été arrachés de force à leurs familles, ce qui fut le résultat des politiques délibérées et calculées de l'État, politiques qui furent interprétées d'une manière si extrême par certaines autorités administratives que les extractions forcées d'enfants, au nom de ce qu'on a appelé le métissage linéaire, ont été vues comme une partie d'une loi plus large qui visait à traiter le "problème" de la population autochtone.

Un des exemples les plus notoires de cette approche vient du Protecteur des Autochtones du Territoire du Nord, qui a déclaré : "Généralement, à partir de la cinquième, et plus souvent à partir de la sixième génération, toutes les caractéristiques des natifs aborigènes australiens sont éradiquées. Le problème de notre demi-caste," pour citer le Protecteur, "sera rapidement éliminé par la disparition complète de la race noire, et la submersion rapide de leurs descendants dans la race blanche."

Le Protecteur des Autochtones de l'Australie Occidentale a exprimé un point de vue similaire, l'exposant en détail à Cambera en 1937 à la première conférence nationale sur les affaires autochtones, qui a réuni le Commonwealth et les Protecteurs des Autochtones de chaque état.

Il s'agit là de choses désagréables qui doivent être amenées à la lumière. Ces choses ne sont pas plaisantes. Elles sont profondément perturbantes.

Mais nous devons reconnaître ces faits si nous voulons combattre une fois pour toutes l'argument selon lequel la politique des séparations forcées venait d'une bonne intention, se justifiait par son contexte historique et, par conséquent, ne mérite aucune excuse aujourd'hui.

Puis, nous arrivons à l'argument de la responsabilité intergénérationnelle, également utilisé par certains opposants au fait de prononcer des excuses aujourd'hui.

Mais souvenons-nous du fait que le retrait forcé d'enfants aborigènes eût lieu aussi tard qu'au début des années 1970.

Les années 1970 ne constituent pas exactement un moment de l'Antiquité la plus reculée. Il y a encore des membres au service de ce Parlement qui ont été élus pour la première fois à cet endroit même au début des années 1970.

C'est encore dans la mémoire adulte d'un grand nombre d'entre nous.

L'inconfortable vérité pour nous tous, c'est que le Parlement de la Nation, individuellement et collectivement, a promulgué des lois et délégué des pouvoirs qui ont permis de rendre le déplacement forcé d'enfants pour motifs raciaux pleinement légitime.

Il y a une raison supplémentaire pour présenter des excuses aujourd'hui : c'est que la réconciliation est en fait l'expression d'une valeur fondamentale de notre Nation – et cette valeur est celle des chances égales pour tous.

Il existe une croyance profonde et durable dans la société australienne que, pour les Générations Volées, il n'y avait pas de légitimité.

Il existe une croyance australienne qui dit qu'il est temps de réparer ces scandaleux torts.

C'est pour ces raisons, sans parler des préoccupations de la fondamentale décence humaine, que les gouvernements et parlements de cette Nation doivent faire ces excuses - parce que, tout simplement, ce sont les lois que nos parlements ont promulguées qui ont rendu possible les Générations Volées.

Nous, le Parlement de la Nation, sommes responsables en dernier ressort, et non ceux qui ont appliqué nos lois. Le problème résidait dans les lois elles-mêmes.

Comme cela a été dit des sociétés ailleurs, nous sommes porteurs de nombreuses bénédictions de nos ancêtres, et nous devons par conséquent être porteurs de leurs charges également.

Par conséquent, pour notre Nation, le cours de l'action est clair : à savoir, réparer aujourd'hui ce qui est devenu l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'Australie.

En faisant cela, nous faisons bien plus que s'en tenir aux faits, aux preuves et aux débats publics souvent rancuniers.

En faisant cela, nous luttons aussi avec notre propre âme.

Ce n'est pas, comme certains le prétendent, une vue sombre de l'histoire; c'est simplement la vérité : la glaciale, inconfortable vérité qui nous confronte - lui faire face, la traiter, puis avancer.

Jusqu'à ce que nous faisons pleinement face à cette vérité, il y aura toujours une ombre qui pèsera sur nous et notre futur comme peuple totalement unis et pleinement réconcilié.

Il est temps de se réconcilier. Il est temps de reconnaître les injustices du passé. Il est temps de dire pardon. Il est temps d'avancer ensemble.

Aux Générations Volées, je dis la chose suivante : en tant que premier ministre de l'Australie, je vous demande pardon.

Au nom du Gouvernement australien, je vous demande pardon. Au nom du Parlement australien, je vous demande pardon. Je vous offre ces excuses sans réserve.

Nous vous demandons pardon pour le mal, la douleur et la souffrance que nous, le Parlement, vous avons causé à travers les lois promulguées par les parlements précédents.

Nous vous présentons nos excuses pour l'affront, la dégradation et l'humiliation que ces lois ont incarnés.

Nous offrons ces excuses aux mères, pères, frères, sœurs, familles et communautés dont les vies ont été déchirées par les actions des gouvernements et parlements successifs.

En faisant ces excuses, je voudrais également parler à titre personnel aux membres des Générations Volées et à leurs familles : à ceux qui sont ici aujourd'hui, pour beaucoup d'entre vous, à ceux qui nous écoutent à travers le pays - de Yuendumu, dans le centre ouest du Territoire du Nord, en passant par Yabara dans le nord du Queensland, à Pitjantjatjara dans l'Australie du Sud.

Je sais que, en vous demandant pardon au nom du Gouvernement et du Parlement, il n'y a rien que je puisse dire aujourd'hui qui puisse effacer la douleur dont vous avez souffert personnellement.

Peu importe les mots que je prononce aujourd'hui, je ne peux pas annuler cela.

Les mots seuls ne sont pas si puissants; la douleur et le deuil sont des choses très personnelles. Je demande aux Australiens non autochtones, qui écoutent aujourd'hui mais ne comprennent pas totalement pourquoi ce que nous faisons est si important, d'imaginer un instant que cela vous était arrivé.

Je dis aux honorables membres du Parlement ici présents : imaginez si ça nous était arrivé. Imaginez l'effet paralysant. Imaginez à quel point il serait difficile de pardonner.

Ma proposition est la suivante : si les excuses que nous offrons aujourd'hui sont acceptées dans un esprit de réconciliation, esprit dans lequel elles sont offertes, nous pouvons aujourd'hui envisager ensemble un nouveau départ pour l'Australie.

Et c'est à ce nouveau départ que la Nation nous appelle désormais. Les Australiens sont très passionnés. Nous sommes également très pratiques.

Pour nous, la symbolique est importante mais, à moins que le grand symbolisme de la réconciliation ne soit accompagné d'une substance encore plus grande, cela n'est pas plus qu'un retentissement de gong.

Ce n'est pas le sentiment qui fait l'histoire; ce sont nos actions qui font l'histoire. Les excuses faites aujourd'hui, toutefois insuffisantes, visent à rectifier les torts du passé.

Elles visent également à construire un pont entre les Australiens autochtones et les Australiens non autochtones - un pont reposant sur un véritable respect plutôt qu'un mépris à peine voilé.

Notre défi pour le futur est de traverser ce pont et, ce faisant, d'embrasser un nouveau partenariat entre Australiens autochtones et Australiens non autochtones - de mettre en place, dans le cadre de ce partenariat, les moyens nécessaires afin d'aider les Générations Volées à retrouver leurs familles si cela est possible, et surtout la dignité dans leurs vies.

Mais le noyau fondamental de ce partenariat pour l'avenir est de réduire l'écart entre Australiens autochtones et Australiens non autochtones en ce qui concerne l'espérance de vie, la réussite scolaire et les opportunités d'emploi.

Ce nouveau partenariat en ce qui concerne la réduction de l'écart fixera des objectifs concrets pour l'avenir : d'ici dix ans, avoir réduit de moitié l'écart en termes d'offres culturelles, de niveau de vie et d'offres d'emploi pour les Australiens autochtones; d'ici dix ans, avoir réduit de moitié l'effroyable écart entre le taux de mortalité infantile d'enfants autochtones et d'enfants non autochtones; et, dans une génération, fermer définitivement le tout aussi consternant fossé entre Autochtones et non Autochtones en ce qui concerne l'espérance de vie globale.

La vérité est la suivante : une approche commune envers les Australiens autochtones ne fonctionne pas. La plupart des anciennes approches ne fonctionnent pas.

Nous avons besoin d'un nouveau départ, un nouveau départ qui contient des mesures réelles des politiques qui fonctionnent et de celles qui échouent; un nouveau commencement, un nouveau partenariat, afin de réduire le fossé avec une flexibilité suffisante pour ne pas se baser sur une seule et même approche pour chacune des centaines de communautés autochtones régionales éloignées à travers le pays, mais en permettant plutôt des approches souples, adaptées et locales afin d'atteindre des objectifs nationaux communément choisis qui sont au cœur de notre nouveau partenariat; un nouveau départ qui s'appuie intelligemment sur les expériences des nouveaux paramètres de stratégie à travers le pays.

Cependant, à moins que nous, en tant que Parlement, ne décidions d'une ligne à suivre pour la Nation, nous n'avons pas de point précis pour orienter notre politique, nos programmes ou nos fins; nous n'avons pas de principe d'organisation centralisée.

Entendons-nous aujourd'hui de commencer par les petits enfants, un sujet adapté par lequel commencer en ce jour où nous présentons nos excuses aux Générations Volées.

Faisons en sorte qu'au cours des cinq prochaines années tous les enfants autochtones de quatre ans vivant dans une communauté soient inscrits dans un centre d'éducation et assistent à des programmes de maternelle.

Prenons la décision de construire de nouvelles possibilités d'éducation pour ces petits, d'année en année, étape par étape, afin qu'ils terminent leur dernière année cruciale de maternelle.

Entendons-nous aujourd'hui d'utiliser systématiquement cette approche afin de proposer des opportunités scolaires aux enfants autochtones et de fournir l'accès aux soins primaires et préventifs de santé pour ces mêmes enfants, de faire reculer l'obscénité du taux de mortalité infantile, que l'on trouve aujourd'hui dans les collectivités autochtones éloignées jusqu'à quatre fois plus élevé que dans d'autres communautés.

Rien de tout cela ne sera facile. Une grande partie sera difficile, très difficile. Mais rien de cela n'est impossible, et ces choses sont réalisables avec des objectifs clairs, des pensées claires, et en accordant une grande importance au respect absolu, à la coopération et à la responsabilité mutuelle qui constituent les principes directeurs de ce nouveau partenariat pour combler l'écart.

L'humeur de la Nation est désormais à la réconciliation, entre les Australiens autochtones et les Australiens non Autochtones. L'humeur de la Nation sur les lois et la politique en ce qui concerne les Autochtones est maintenant très simple.

La Nation nous appelle, nous, politiciens, à dépasser nos querelles infantiles et notre politique bêtement partisane, et d'élever cette zone centrale de responsabilité nationale à un emplacement unique au-delà des clivages partisans.

Assurément, il s'agit là de l'esprit non intégré du référendum de 1967. Assurément, au moins à partir de ce jour, nous devons essayer.

Permettez-moi de prendre cette mesure un peu plus loin, de prendre ce que certains considèrent comme un morceau de la gesticulation politique et de faire une proposition concrète à ceux qui s'opposent à ce jour, le premier jour de séance du nouveau Parlement.

J'ai dit avant l'élection que le pays avait besoin d'une sorte de "cabinet de guerre" sur les différentes parties de la politique indigène, car les défis sont trop grands et les conséquences trop importantes pour permettre à tout cela de devenir un enjeu politique, comme il en a été si souvent le cas dans le passé.

Je propose donc une Commission de politique commune qui sera dirigée par le leader de l'opposition et moi-même, avec un mandat d'élaborer et de mettre en œuvre, pour commencer, une stratégie efficace de logement pour les collectivités éloignées au cours des cinq prochaines années.

Elle sera compatible avec le cadre de la politique du gouvernement, un nouveau partenariat pour réduire l'écart. Si cette commission fonctionne bien, je proposerai alors qu'elle travaille sur la tâche de la reconnaissance constitutionnelle des premiers Australiens, conformément aux engagements de longue date pris par mon parti et la position pré électorale de l'opposition.

Ce serait sans doute souhaitable dans tous les cas car, à moins qu'une telle proposition soit absolument bi-partisane, elle échouerait à un référendum. Comme je l'ai dit avant, le moment est venu d'adopter des approches nouvelles à des problèmes qui ont trop duré.

Coopérer de manière constructive sur ces projets définis rencontrerait, je le crois, le soutien de la Nation. Il est temps pour des idées nouvelles de modeler le futur de la Nation.

Monsieur le Président, aujourd'hui, le Parlement s'est réuni dans le but de rectifier un immense tort. Nous nous sommes réunis pour prendre en charge les torts du passé de sorte que nous puissions pleinement embrasser l'avenir. Nous avons eu suffisamment de foi audacieuse pour faire avancer sur la voie vers ce futur, les bras tendus plutôt que les poings toujours serrés.

Alors laissez-nous saisir le jour. Qu'il ne devienne pas juste un moment de pure réflexion sentimentale.

Laissez-nous le saisir à deux mains et permettre à ce jour, ce jour de réconciliation nationale, de devenir l'un de ces rares moments où l'on pourrait simplement être en mesure de transformer la manière dont la Nation réfléchit à elle-même, où l'injustice administrée aux Générations Volées par laquelle nos parlements nous ont amené à réévaluer, tous autant que nous sommes, au niveau le plus profond de nos croyances, la vraie possibilité de réconciliation à grande échelle : une réconciliation pour l'ensemble des Autochtones d'Australie; la réconciliation à travers l'histoire entière des rencontres souvent sanglantes entre ceux qui ont émergé de cette terre il y a des milliers de générations et ceux qui, comme moi, sont arrivés en traversant les océans depuis seulement hier; la réconciliation qui ouvre une multitude de nouvelles possibilités pour l'avenir.

Il appartient à la Nation d'amener les deux premiers siècles de notre histoire commune à sa fin, alors que nous commençons un nouveau chapitre. Nous embrassons avec fierté, admiration et respect ces grandes cultures anciennes et nous sommes véritablement privilégiés d'avoir parmi nous des cultures qui fournissent un unique et ininterrompu lien humain qui lie notre continent australien à la préhistoire la plus ancienne de notre planète.

Croissant de ce respect nouveau, nous voyons nos frères et sœurs autochtones avec un regard neuf, avec des yeux nouveaux, et nous avons nos esprits grands ouverts quant à la façon dont nous pourrions aborder, ensemble, les grands défis pratiques auxquels les Autochtones d'Australie seront confrontés dans l'avenir.

Permettez-nous de tourner cette page ensemble : Australiens autochtones et non autochtones, Gouvernement et Opposition, Commonwealth et État, et d'écrire ensemble ce nouveau chapitre dans l'histoire de notre pays.

Premiers Australiens, premiers arrivants, et ceux qui les premiers ont prêté le serment d'allégeance quelques semaines auparavant. Saisissons ensemble cette occasion de façonner un nouvel avenir pour cette merveilleuse terre : l'Australie.

Monsieur le Président, j'approuve le mouvement vers la Chambre.

*Applaudissements des membres—*

Tiré de *Commonwealth of Australia Parliamentary Debates: House of Representatives Official Hansard*, Wednesday, 13 February 2008, pp. 167-173, en vertu des conditions de licence de [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 Australia](#), tel que cité dans [www.aph.gov.au/Help/Disclaimer\\_Privacy\\_Copyright#c](http://www.aph.gov.au/Help/Disclaimer_Privacy_Copyright#c).

Ma solution :	
Arguments en faveur de ma solution :	Preuves à l'appui :
Arguments contre ma solution :	Preuves à l'appui :
Conclusion ou résumé :	



Faites la liste des « pour » et des « contre » de trois questions différentes concernant les droits des peuples autochtones au Canada.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
1		
2		
3		





DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 2 : Glossaire



## ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

### Note

Une liste des termes pertinents figure au début de chaque regroupement.

**Activisme** : Système de conduite qui privilégie l'action directe (en particulier dans le domaine politique, social)

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Apartheid** : Mot afrikaans signifiant « séparation ». L'apartheid est la politique sociale raciale qui a été introduite par le gouvernement du National Party d'Afrique du Sud en 1948. L'apartheid était une philosophie sociale qui prônait la ségrégation raciale, sociale et économique des peuples d'Afrique du Sud.

Source : <http://africanhistory.about.com/od/apartheid/Apartheid.htm>

**Assimilation** : Processus par lequel un groupe culturel est absorbé dans la culture d'un autre, généralement celle de la majorité.

Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003)

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/index.html>

**Autodétermination** : Capacité d'un peuple à déterminer son propre avenir politique, économique et culturel, sans interférence externe.

**Cercle de vie** : La roue médicinale, qui provient des cultures des Prairies, fait partie de la culture de la plupart des communautés autochtones. La roue médicinale est un symbole qui représente le cercle de la vie. Il s'agit d'un symbole profond et complexe, et la compréhension de sa signification se poursuit tout au long de la vie. À la base de la roue médicinale se trouvent l'équilibre, l'harmonie et l'interdépendance. La roue médicinale peut représenter :

- les quatre stades de la vie : le bébé, l'enfant, l'adulte et l'aîné,
- les quatre races humaines : noire, blanche, jaune et rouge,
- les quatre saisons, les quatre points cardinaux, etc.

Source : Vancouver Coastal Health. « Aboriginal Health Resources ».

<http://aboriginalhealth.vch.ca/terms.htm>

**Colonisation** : Contrôle et exploitation d'un territoire par le peuplement.

**Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)** : créée en 1991 pour examiner les conditions des peuples autochtones au Canada et leur lien avec le Canada, la CRPA a publié un rapport-clé en 1996 qui comprenait plusieurs recommandations conçues pour améliorer les conditions sociales des Autochtones et rétablir la relation entre les peuples indigènes et le Canada. La plupart des recommandations de la commission n'avaient pas été mises en œuvre en 2012.

**Commission de vérité et de réconciliation du Canada :** Commission établie en 2008 dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dont le mandat est de favoriser la guérison des peuples et des communautés autochtones touchées par l'expérience des pensionnats indiens, et de mener à une réconciliation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. La commission a reçu un mandat de cinq ans et un budget de 60 millions de dollars pour rechercher et interviewer les survivants, leur famille et les membres de leur communauté, les personnes qui ont travaillé dans les pensionnats, les membres du gouvernement et toute personne touchée par cette expérience.

**Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) :** Entente exhaustive négociée entre le gouvernement du Canada, les églises, les avocats représentant les survivants et l'Assemblée des Premières Nations. La mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a débuté le 19 septembre 2007. La convention comprend une indemnisation en argent pour tous les anciens élèves des pensionnats indiens, des fonds pour la guérison, une Commission de vérité et de réconciliation et un financement commémoratif. La CRRPI est un programme de la Fondation autochtone de guérison.

Source : Fondation autochtone de guérison. <http://www.fadg.ca/>

**Déclaration de réconciliation :** Énoncé du gouvernement fédéral qui comprend une reconnaissance et des excuses quant au rôle du Canada dans les injustices passées concernant les peuples autochtones, y compris les pensionnats indiens. Cette déclaration fait partie du document *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* publié par Affaires indiennes et du Nord Canada en 2000.

<http://www.fadg.ca/downloads/rassembler-nos-forces-le-plan-daction-du-canada-pour-les-questions-autochtones.pdf>

Rassembler nos forces a annoncé des fonds de 359 millions de dollars pour entreprendre le processus de réconciliation, et la création de la Fondation autochtone de guérison pour administrer ces fonds.

**Discrimination :** Traitement différencié et inégalitaire qui prive une personne ou un groupe social de droits reconnus aux autres membres de la société.

Source : Le grand dictionnaire terminologique. <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>

**Droits de la personne :** Le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne graciée.

Source : Ministère de la Justice. *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>

**École de missionnaires :** Les écoles de missionnaires étaient administrées par diverses églises et avaient pour but de christianiser les peuples indigènes; elles ont existé au Canada à partir du 18<sup>e</sup> siècle. Les pensionnats indiens, qui étaient financés par le gouvernement fédéral et administrés par les églises, ont vu le jour dans les années 1870. Dans les années 1970, il ne restait plus aucune de ces écoles de missionnaires.

**École industrielle :** Type de pensionnat autochtone généralement situé loin des communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Ces écoles étaient conçues pour les jeunes de quatorze à dix-huit ans, mais étaient aussi fréquentées par des enfants plus jeunes. Les filles étaient formées aux tâches domestiques telles que la couture, la lessive, le nettoyage et la cuisine, tandis que les garçons recevaient une formation en agriculture, en menuiserie, en cordonnerie et en ferronnerie.

Source : Fondation autochtone de l'espoir. Que sont les enfants devenus? Chapitre 4 : « La vie scolaire et les récits des survivants ». <http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/page-9.html>

**Église anglicane :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église catholique romaine, l'Église méthodiste et l'Église presbytérienne. Ces deux dernières se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer des pensionnats indiens jusqu'en 1969.

**Église catholique romaine :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église méthodiste, l'Église anglicane et l'Église presbytérienne (l'Église méthodiste et l'Église presbytérienne se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer les pensionnats indiens jusqu'en 1969). La majorité des pensionnats indiens étaient administrés par l'Église catholique romaine.

**Église presbytérienne :** L'une des quatre églises chrétiennes qui administraient les pensionnats indiens. Les autres églises comprenaient l'Église méthodiste, l'Église anglicane et l'Église catholique romaine. L'Église méthodiste et l'Église presbytérienne se sont unies en 1925 pour former l'Église Unie, qui a continué à administrer les pensionnats indiens jusqu'en 1969.

**Église Unie :** L'Église Unie a été fondée en 1925 par la fusion de l'Église presbytérienne et de l'Église méthodiste. Entre 1925 à 1969, l'Église Unie a administré certains pensionnats autochtones au Canada.

**Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones :** Enquête mise sur pied par le gouvernement du Manitoba en 1998 à la suite de deux incidents très médiatisés impliquant des victimes autochtones : le procès de 1987 pour le meurtre de Helen Betty Osborne, survenu à Le Pas, Manitoba, en 1971; et la mort par balle de J.J. Harper, tué par un policier de Winnipeg en 1988. L'enquête avait pour but d'examiner l'administration de la justice et les peuples autochtones au Manitoba. Son rapport a été publié en 1991. En 1999, la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone a été créée pour établir un plan d'action basé sur les recommandations du rapport de l'enquête.

**Exclusion :** La mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe par rapport à la majorité sociale ou culturelle.

**Externat :** Un grand nombre des 75 000 élèves qui ont fréquenté les externats indiens, des écoles de jour où les élèves ne résidaient pas pendant l'année scolaire, ont souffert des mêmes types de mauvais traitements que les survivants des pensionnats. Les anciens élèves des externats n'ont toutefois pas été reconnus comme étant admissibles par la CRRPI.

**Fondation autochtone de guérison (FADG) :** Créée en 1998 dans le cadre de *Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, la FADG avait pour mission d'encourager et d'appuyer les initiatives communautaires autochtones, afin de favoriser la réconciliation et de promouvoir la guérison des survivants et des communautés touchées par l'héritage des pensionnats autochtones au Canada. On a mis fin au mandat de la FADG en 2012.

**Génocide culturel :** Synonyme « ethnocide ». Terme utilisé pour décrire la destruction de la culture et de la civilisation d'un groupe ethnique.

Source : <http://dictionnaire.reverso.net/francais-synonymes/ethnocide>

**Immigration :** Déplacement et entrée dans un pays de personnes non indigènes qui viennent s'y établir.

**Impact intergénérationnel :** Transmission des conséquences de mauvais traitements aux enfants des survivants de pensionnats indiens et aux générations subséquentes.

**Indemnisation :** Acte par lequel une personne se voit dédommagée, en général financièrement, pour le dommage qu'elle a subi.

Source : Le grand dictionnaire terminologique. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>

**Indigènes (peuples) :** Premiers Peuples d'un pays.

**Intégration :** l'intégration est le processus qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social. L'intégration nécessite deux conditions :

- une volonté et une démarche individuelles de s'insérer et de s'adapter,
- la capacité intégratrice de la société par le respect des différences.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html>

**Interdépendance :** La dépendance réciproque, mutuelle; l'état de personnes ou de choses qui dépendent les unes des autres. Synonymes : assistance mutuelle, complémentarité, corrélation, interaction, mutualité.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html>

**Marginalisation :** Action de mettre en marge ou mettre à l'écart de la société dominante.

**Minorité** : Un groupe de personnes qui ont une origine géographique ou ethnique, une culture, un mode de vie, une religion, une langue, une orientation sexuelle, etc. différents de celui ou celle de la majorité de la population.

Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Minorite.htm>

**Mode alternatif de résolution de conflits** : Processus volontaire par lequel les demandeurs peuvent trouver résolution à une réclamation validée de mauvais traitement physique ou sexuel, sans passer par un litige. La plupart des réclamations ont été traitées, en 2007-2008, dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits. Le règlement alternatif des conflits comprend un processus de demande et des audiences privées devant un adjudicateur indépendant, qui est responsable d'établir un montant d'indemnisation en respectant les limites d'un cadre établi. Le demandeur a l'option d'accepter l'indemnité, d'en appeler de la décision ou de recourir au processus de litige.

Source : Conseil du trésor du Canada. Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/inst/ira/ira02-fra.asp>

**Négociations** : Action de négocier, de discuter les affaires communes entre des parties en vue d'un accord, par exemple, la négociation d'un contrat.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Paiement d'expérience commune (PEC)** : Selon les modalités de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les survivants des pensionnats indiens pouvaient faire une demande de paiement d'expérience commune, accordé aux personnes ayant fréquenté un pensionnat autochtone reconnu. Les survivants admissibles recevaient 10 000 \$ pour leur première année au pensionnat et 3 000 \$ pour toute année subséquente.

Source : Affaires indiennes et Développement du Nord Canada, Aperçu du paiement d'expérience commune. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015622/1100100015624> Indian Residential School Survivor's Society (site anglais). [www.irsss.ca/common-experience-payment-cep/](http://www.irsss.ca/common-experience-payment-cep/)

**Pensionnats indiens** : écoles financées par le Gouvernement fédéral et essentiellement dirigées par les Églises, en partie pour assimiler les enfants autochtones dans la société canadienne.

Source : *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003). <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/glossaire.pdf>

**Politiques d'assimilation** : L'assimilation est définie comme le processus par lequel un groupe minoritaire adopte graduellement les coutumes et attitudes de la culture prédominante. Dans l'article « The Origins of Canadian Indian Policy », *Journal of Canadian Studies*, novembre 1973 (8.4: 51-60), L.F.S. Upton note que le Canada a adopté une politique d'assimilation des Premières Nations en maintenant la politique britannique d'avant la Confédération. Dans l'article « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy », *Western Canadian Journal of Anthropology*, 1976 (6.2: 29-53), John L. Tobias indique que la *Loi sur la civilisation graduelle* de 1857 était « conçue pour encourager la civilisation des Indiens, éliminer toute distinction légale entre les Indiens et les autres Canadiens et intégrer pleinement les Indiens à la société canadienne ».

La *Loi sur les Indiens* (1876 avec révisions ultérieures) comprenait plusieurs mesures d'assimilation : imposition de gouvernements de bande basés sur les administrations municipales occidentales, fréquentation obligatoire des pensionnats autochtones par les enfants des Premières Nations, bannissement de pratiques spirituelles traditionnelles telles que la danse du soleil, perte du statut d'Autochtone pour les femmes qui épousent des hommes n'appartenant pas aux Premières Nations et pour les membres des Premières Nations recevant un diplôme universitaire. Nombre de ces mesures ont été abolies en 1951, mais la politique est restée en place. En 1969, le Livre blanc sur les questions indiennes du gouvernement appelait à l'absolution de la responsabilité du gouvernement pour les Premières Nations, par l'abolition du système de réserves et l'annulation de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières Nations se sont vivement opposées au Livre blanc qui a fini par être retiré. La rafle des années soixante (l'adoption de milliers d'enfants autochtones par des parents le plus souvent non autochtones) s'est poursuivie jusque dans les années 1980. Les femmes des Premières Nations qui avaient perdu leur statut d'Autochtone en vertu de la *Loi sur les Indiens* se sont battues devant les tribunaux pour retrouver leur statut. En 1985, le projet de *Loi C-31* redonnait leur statut aux femmes qui l'avaient perdu et à celles qui avaient été privées de leurs droits. Beaucoup de dirigeants des Premières Nations croient que la politique d'assimilation n'est pas disparue et qu'elle se poursuit aujourd'hui par des pratiques comme celle qui consiste à autoriser les services de protection de l'enfance à retirer des enfants de leur foyer et leur communauté, ainsi que par le sous-financement de l'éducation pour les Premières Nations.

**Préjudice** : Tort, dommage causé à quelqu'un.

**Préjugé** : Jugement préconçu basé sur des opinions non raisonnées.

**Présentation des excuses aux peuples autochtones** : Allocution du premier ministre Harper à la Chambre des communes, présentée le 11 juin 2008 au nom du gouvernement canadien, en réponse au rôle du Canada dans le système des pensionnats indiens.

**Principes directeurs de résolution** : Le travail de la Commission de vérité et de réconciliation s'inspire des principes établis par la Déclaration de réconciliation du 7 janvier 1998 et les dialogues exploratoires de 1998-1999 du Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation. Le processus doit être accessible, axé sur les victimes, confidentiel (à la demande de l'ancien élève), ne pas blesser, être soucieux de la santé et de la sécurité des participants, représentatif, public et transparent, imputable, ouvert et honorable, global, inclusif, éducatif, holistique, juste et équitable, respectueux, volontaire, souple et ouvert sur l'avenir en ce qui concerne le rétablissement et le renouvellement des relations entre Autochtones et entre Canadiens autochtones et non autochtones.

Source : Commission de vérité et de réconciliation du Canada. <http://www.trc-cvr.ca/>

**Processus d'évaluation indépendant** : La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a prévu également un processus d'évaluation indépendant. Selon ce processus, les survivants ou autres personnes qui ont subi des sévices sexuels, des sévices physiques graves et certains autres actes fautifs ayant entraîné des conséquences psychologiques graves peuvent présenter une demande d'indemnisation ne faisant pas partie du paiement d'expérience commune remis à tous les survivants ayant vécu dans un pensionnat indien.

Source : Source : Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens.

<http://www.iap-pei.ca/home-accueil-fra.php>

**Racisme** : Discrimination basée sur une croyance en la supériorité de sa propre race.

**Reconnaissance** : 1) Action de reconnaître quelqu'un ou quelque chose ; 2) action de reconnaître quelque chose comme vrai ou réel ; 3) action d'admettre qu'on est l'auteur ou le responsable d'une action ; 4) action de reconnaître quelque chose comme légitime.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Réparation** : Action de réparer une faute commise, le préjudice moral qu'on a causé à quelqu'un : Demander la réparation d'une offense.

Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

**Résolution des questions des pensionnats indiens Canada** : principal organisme du gouvernement fédéral chargé de l'administration des éléments du programme de la CRRPI. Il partage la responsabilité de la prestation des programmes avec Santé Canada et Service Canada.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. « Résolution des questions des

pensionnats indiens Canada ». <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ira/ira02-fra.asp>

**Résurgence** : Acte de surgir à nouveau; renaissance.

**Ségrégation** : Politique ou pratique de discrimination qui sépare les personnes de races, de classes ou de groupes ethniques différents dans le contexte des établissements publics ou commerciaux.

**Sept générations** : La plupart des peuples des Premières Nations considèrent que les effets d'une décision s'étendent à sept générations et que ce facteur est important dans la planification d'un avenir durable.

*Note* : Des études récentes menées au Québec et en Islande ont révélé que les générations masculines durent en moyenne 35 ans, tandis que les générations féminines durent 30 ans.

Source : Devine, Donn. "How Long is a Generation?"

[www.ancestry.com.au/learn/learningcenters/default.aspx?section=lib\\_Generation](http://www.ancestry.com.au/learn/learningcenters/default.aspx?section=lib_Generation)

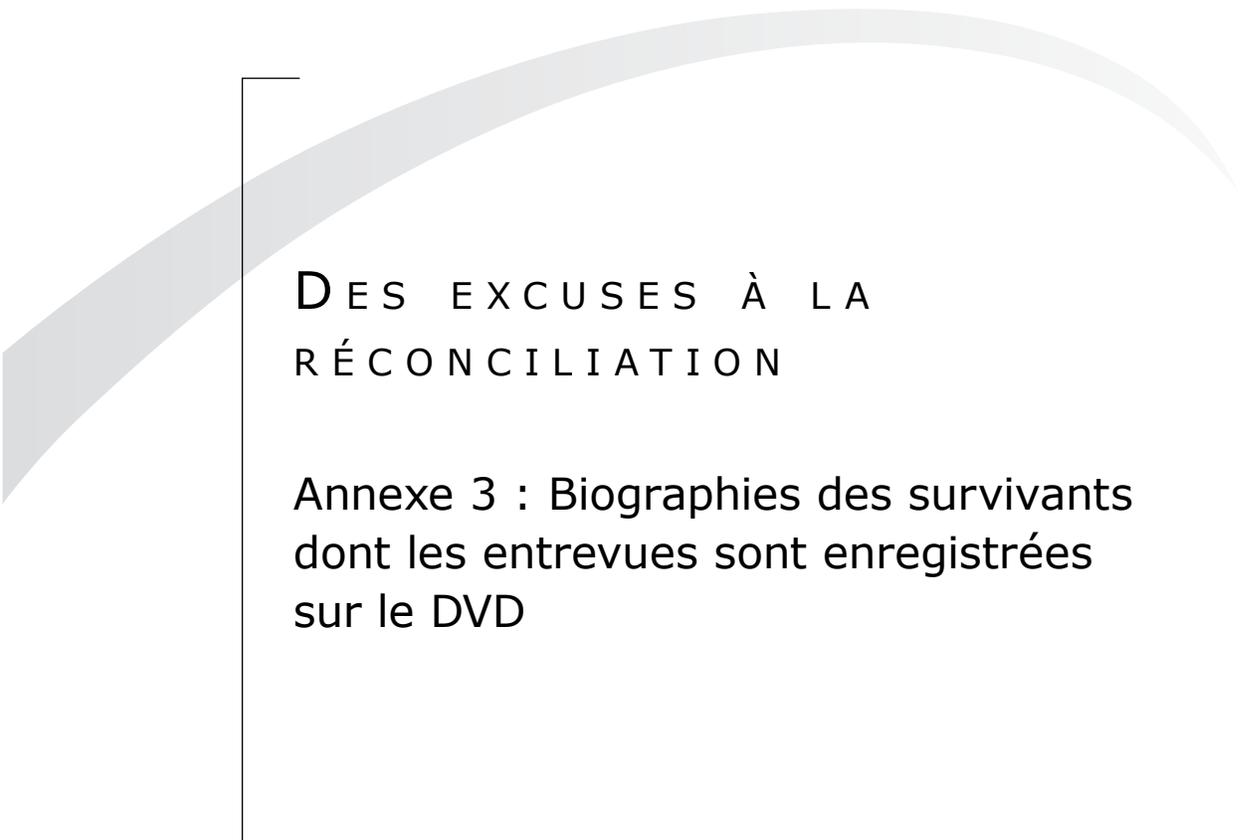
**Tolérance** : Capacité et pratique de reconnaissance et de respect des croyances et des pratiques d'autrui.

Source : [www.thefreedictionary.com/tolerance](http://www.thefreedictionary.com/tolerance)

**Traité :** Convention conclue entre certains groupes d'Autochtones et le Gouvernement fédéral qui précise les droits de ces Autochtones en matière de bien-fonds et de ressources. Les traités ont été établis pour que le Gouvernement reconnaisse ses responsabilités à l'égard des Autochtones dans les domaines social, éducatif et économique.

Source : *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* (2003).

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/docs/glossaire.pdf>



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 3 : Biographies des survivants  
dont les entrevues sont enregistrées  
sur le DVD



## ANNEXE 3 : BIOGRAPHIES DES SURVIVANTS DONT LES ENTREVUES SONT ENREGISTRÉES SUR LE DVD

**Kathy Bird** est originaire de Norway House, Manitoba, mais vit à Peguis, Manitoba. Elle travaille comme infirmière en santé communautaire au Peguis Traditional Healing Program. Elle a de grandes connaissances en médecine traditionnelle. Kathy a des ancêtres Cris et Nakota.

**Percy Bird** est natif de la Première Nation Peguis. Il parlait saulteaux et son affiliation culturelle est Saulteaux.

**Ann Thomas Callahan** est originaire de la Première Nation Peepeekisis en Saskatchewan. Ann est devenue pensionnaire à l'âge de quatre ans. Elle a vécu au File Hills Indian Residential School pendant dix ans, puis au Birtle Indian Residential School pendant quatre ans. Ann s'exprime en anglais, mais ses parents parlaient le cris-des-plaines. Elle est d'affiliation culturelle Cris-des-plaines.

**Mary Courchene** est née et a grandi dans la Première Nation Sagkeeng. Elle a été retirée de son foyer familial alors qu'elle était très jeune pour devenir pensionnaire. Elle a passé ses années de formation dans des pensionnats. Mary a vécu onze ans au Fort Alexander Residential School. Elle pouvait voir sa maison de la fenêtre du pensionnat. À l'âge de quatorze ans, elle a été forcée de quitter sa communauté pour aller au seul pensionnat secondaire indien catholique du Canada à Lebret, Saskatchewan. Elle y a passé deux ans.

**Edwin McCorrister** vient de la Première Nation Peguis. Il parle saulteaux et son affiliation culturelle est Saulteaux.

**Charlie Nelson** a un nom traditionnel, Mizhakwanigiizhik (ciel dégagé) et un autre nom, Nnibidekwaneb (plumes en rangée). Il appartient au clan Bizhiw (Lynx) doodaim. Charlie est aussi chef du Western Doorway of Three Fires Midewiwin Lodge et est Midewiwin au cinquième degré. Charlie a passé son enfance dans la communauté Anishinaabe de Bagwaa'onishkoziibing (Première Nation Roseau River). Il est le deuxième de neuf enfants, a lui-même cinq enfants et huit petits-enfants. Il a de la famille à Shoal Lake, Ontario, et à Long Plain. Ses parents ont vécu dans des pensionnats indiens. Charlie a fréquenté l'externat Roseau Day school pendant six ans, l'École Letellier pendant deux ans, le pensionnat Assiniboia Residential School pendant quatre ans et l'école secondaire Emerson, où il a obtenu son diplôme d'études secondaires.

**Garry Robson** est Ojibwa de la Première Nation Peguis. Il a travaillé comme consultant en sensibilisation à la culture autochtone pour la Direction de l'éducation autochtone de la province du Manitoba pendant 28 ans. Il est membre du Clan Turtle et transmet des enseignements culturels traditionnels aux élèves, enseignants, administrateurs, parents, agences communautaires, organismes des Premières Nations, corps policiers et ministères du Manitoba. Garry est également poète et conteur. Il raconte la vie traditionnelle de son peuple, le système de clan, les prophéties, les sept étapes de la vie, le rôle des hommes, la famille, l'éducation (d'hier et d'aujourd'hui) et parle des tipis, des traités et des planches porte-bébé.

**Dorothy Stranger** est originaire de la Première Nation Peguis. Elle parle saulteaux et son affiliation culturelle est Saulteaux. Ses enfants ont vécu dans des pensionnats indiens.

**Dan Thomas** est né à Matheson Island, une communauté de pêcheurs du lac Winnipeg. Les familles de ses parents venaient de Traverse Bay, Grand Marais et Sagkeeng. Dan a fréquenté le Frontier Collegiate Institute de 1967 à 1972. Son père parlait ojibwa, cri et anglais. La grand-mère maternelle de Dan a vécu dans un pensionnat indien, ce qui a introduit l'anglais comme langue principale à la maison. Dan est membre de la Première Nation Sagkeeng Anishinaabe. Il pratique les traditions ojibwa tous les jours.

**Flora Zaharias** est née à Kainaisksahkoyi dans le sud de l'Alberta. Elle est, tout comme ses parents et ses sept frères et sœurs, survivante du système des pensionnats indiens. Flora et ses frères et sœurs aimaient se retrouver avec leurs parents pendant les vacances de Noël et d'été. C'est pendant ces périodes passées à la ferme qu'ils continuaient à apprendre et à pratiquer leurs riches traditions culturelles. Parce que son pensionnat n'allait pas au-delà de la 8<sup>e</sup> année et que Flora souhaitait devenir infirmière, elle a été placée par ses parents, à leurs frais, à Lacombe Home, une école privée non autochtone de Midnapore, Alberta. Elle a toutefois remplacé ce rêve par celui de devenir enseignante. Flora et son mari Stanley ont eu deux garçons, Chris (qui est décédé) et Don. Don, qui est enseignant, et son épouse Mona (Neufeld), ont eu trois garçons : Dorian, Zackary et Joshua, dont la grand-mère Flora est très fière.

**Grace Zoldy** vit dans la communauté de Camperville, Manitoba. Elle est la fille de Louis Ledoux et Selange Pangman. Elle a fréquenté l'école Christ the King School de Camperville jusqu'en 8<sup>e</sup> année. Grace parle michif, cri et saulteaux. Grace est active au sein de la Manitoba Métis Federation (MMF) depuis ses débuts dans les années 1960, alors que Fortunat Guiboche organisait le premier conseil local à Camperville. Elle a été porte-parole de l'organisation Métis Women of Manitoba.

## Enfants de survivants et autres personnes interviewées

**Nichola Batzel** est née à Churchill, Manitoba, d'une mère inuite. Ses ancêtres provenaient de Garry Lake et de Black River. Ils ont ensuite vécu à Baker Lake, puis à Whale Cove au Nunavut. La plupart des membres de la famille immédiate de Nichola vivent dans la région de Kivalliq au Nunavut. La famille adoptive de Nichola est très ouverte et encourageante. Pour Nichola, la culture et l'identité sont importantes et elle est fière de ses connaissances de toutes les cultures auxquelles elle appartient. Nichola est actuellement présidente de la Manitoba Urban Inuit Association et elle est enseignante à la Division scolaire de Winnipeg. Nichola est très fière de son fils et se considère chanceuse d'être entourée de personnes qui l'aiment. La vie a offert à Nichola des expériences et des leçons qui lui donnent confiance en l'avenir.

**Rebecca Chartrand** est née à Winnipeg et elle a des racines à Vogar, Pine Creek, Camperville et Duck Bay, Manitoba. Elle est de descendance Anishinaabe/Neheyawin et métisse. Elle est la fière maman d'une fille, Syrena. Elle travaille comme consultante en éducation autochtone pour les Divisions scolaires Seven Oaks et de Winnipeg. Rebecca est passionnée par l'éducation et elle a été consultée par divers comités locaux, provinciaux et nationaux sur l'éducation autochtone. Rebecca a agi comme leader de l'organisme Aboriginal Circle of Educators (ACE) et compte parmi les membres responsables de la cérémonie de remise des prix de l'ACE. Elle est également membre fondatrice du Council pour Aboriginal Education du Manitoba.

**Jesse Green** a commencé à donner des concerts avec Buffy Sainte-Marie en juin 2009; depuis, on l'a vu sur les scènes de plusieurs pays du monde. En mai 2011, Jesse a donné un concert avec ses amis de longue date, Donovan Mojopin, Michel Bruyere et Leroy Constant dans le cadre du groupe Bruthers of Different Muthers. Ils ont lancé leur premier album, *Speakers of Tomorrow*, en septembre 2011. L'album a connu du succès et a reçu des prix et une nomination aux prix Juno. Jesse gère le studio d'enregistrement Strong Front Records à Winnipeg. Il compose et enregistre de la musique pour la télévision et l'industrie du cinéma. Les programmes musicaux sont ce qu'il préfère et il prévoit continuer à mettre sur pied des programmes mettant en vedette de jeunes artistes canadiens.

**Anna Parenteau**, originaire de la Première Nation Roseau River, vit actuellement à Winnipeg. Elle a deux fils, Zhaawashko et Carter, et est mariée à Jason. En 2008, elle a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université du Manitoba en linguistique et langues autochtones. Elle prévoit retourner à l'université pour obtenir sa maîtrise en linguistique. Anna est Midewiwin au deuxième degré.

**Shaneen Robinson** est fière d'être membre des nations Cri et Gitksan. En juin 2008, elle a reçu un baccalauréat ès arts en communications de l'Université de Winnipeg et en 2005, un diplôme en production de radiodiffusion du programme de communications créatives du Red River College. Shaneen a reçu plusieurs prix comme écrivain/dramaturge/journaliste, elle a animé l'émission du midi et a été reporter pour les événements communautaires à NCI FM radio. Elle a aussi travaillé comme journaliste pour les chaînes de télévision APTN et CTV Winnipeg et est maîtresse de cérémonie lors d'événements communautaires et de powwows depuis près d'une décennie. Shaneen a fait partie du conseil d'administration de CancerCare Manitoba, de CancerCare Manitoba First Nations, du Inuit and Métis Community Partnership Committee, du comité régional de la Société canadienne du sang et du Lord Selkirk Aboriginal Women's Group. Elle continue de défendre les droits des femmes, des enfants, des jeunes et des aînés et travaille dans le domaine des communications pour la province du Manitoba, tout en participant à une foule d'activités et d'événements communautaires bénévoles. Shaneen est un modèle positif pour les jeunes autochtones.

**David Thomas**, B.Env. D., M. Arch., Intern, est membre de la Première Nation Peguis et diplômé de la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba. Il a participé à de nombreux projets architecturaux à titre de concepteur, technicien et administrateur, en veillant toujours à l'authenticité régionale de ses projets. Il a toujours accordé une grande priorité à ses racines manitobaines et des Premières Nations dans sa formation et dans l'exercice de sa profession. Sa thèse explorait l'histoire et l'héritage de la Première Nation Peguis, ainsi que le rétablissement des liens communautaires qui ont été brisés par le déplacement de sa communauté en 1907. Son travail explorait un cadre d'interprétation pour l'identité indigène. David reconnaît que l'architecture dépasse la construction pour toucher les liens qui, lorsqu'ils sont exprimés avec une sensibilité indigène, donnent un sentiment d'autonomie et un but bien précis.



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 4 : Transcription des témoignages  
de survivants enregistrés sur le DVD



## ANNEXE 4 : TRANSCRIPTION DES TÉMOIGNAGES DE SURVIVANTS ENREGISTRÉS SUR LE DVD

### Partie 1 : Le passé

**Mary Courchene** : J'ai grandi dans un milieu rempli d'amour et j'ai été très choyée. J'avais ma mère, mon père, trois frères et sœurs, deux plus vieux et un plus jeune. J'avais mishoom et kookom, mes grands-parents. Cette partie de ma vie a été remplie de bonheur.

**Ann Callahan** : J'avais environ quatre ans. Mes parents revenaient d'aller cueillir le séneca (le séneca est une racine utilisée par certains peuples des Premières Nations pour traiter la toux et le rhume. Aujourd'hui, on s'en sert dans la préparation des sirops et des pastilles contre la toux vendus dans le commerce). Ils avaient une charrette anglaise (un wagon à deux places) tirée par des chevaux. Ils m'ont mis devant un arbuste de petite taille, un buisson de Saskatoon et m'ont dit de faire le tour du buisson et de remplir mon ventre de saskatoons. Je les entendais; ils étaient encore assis dans le chariot et ils parlaient cri. Ils disaient : « Regardez notre petite fille. Elle est si jolie. Nous l'adorons ». J'étais vraiment heureuse; c'était une belle partie de ma vie.

**Ed McCorrister** : Il y a longtemps, quand j'étais jeune, je me souviens que tout le monde s'entraidait, surtout lorsqu'il y avait des travaux à faire autour de la maison. S'il fallait par exemple construire une maison... À cette époque-là, les maisons étaient faites en bois rond et il fallait appliquer beaucoup de chaux pour les construire et les isoler contre le froid. Alors, ils organisaient une corvée et tout le monde arrivait pour aider et finir le travail en une journée. C'était la même chose pour les tâches agricoles. Beaucoup d'entre nous avaient des petits champs et des fermes et quand la batteuse arrivait tout le monde venait pour faire le travail et finir le battage. Ils allaient aider chaque fermier qui avait du travail à faire et aidaient pour tout finir en une journée. Ils ne recevaient pas d'argent, juste des repas. C'est tout ce qu'ils gagnaient à cette époque-là. Nous avons un très bon système en place pour faire les choses.

**Kathy Bird** : De mon enfance à Norway House je me souviens que nous vivions tous sur la réserve et que c'était un endroit très naturel. Il n'y avait pas de routes; c'était ce qu'on qualifierait aujourd'hui d'endroit isolé. Un avion apportait le courrier une fois par semaine et il n'y avait presque pas de bateaux à moteur, de motoneiges ou de véhicules. Nous vivions vraiment des produits de la terre.

**Grace Zoldy** : Quand j'ai grandi au sein du peuple Michif [Métis], il n'y avait pas d'anglais. Il n'y avait que la langue michif et le mode de vie des Michif. (Le michif est une langue composée d'éléments du français, de l'anishinaabe et du cri, parlée par beaucoup de Métis. Les Métis se qualifient souvent eux-mêmes de Michif.)

**Mary Courchene :** Les seuls livres que nous avions à la maison étaient des bandes dessinées. J'adorais ces livres que je pouvais regarder pendant des heures. Je me demandais ce que les mots dans les bulles pouvaient signifier. J'avais l'habitude d'inventer mes propres histoires autour des personnages de bande dessinée.

**Kathy Bird :** J'ai commencé à aller à l'école comme externe, mais dans un pensionnat. Il y avait environ – peut-être, je ne suis pas certaine – cent ou deux cents pensionnaires. Nous allions tous à cette école, mais nous habitions chez nous.

**Mary Courchene :** Quand ma mère nous a dit que nous allions aller à l'école, nous étions contents. Ce qu'elle ne nous a pas dit, c'est que nous allions y vivre.

**Dorothy Stranger :** Ils nous ont dit, évidemment, qu'envoyer nos enfants dans les pensionnats serait mieux pour eux. Ils nous ont fait croire que c'était un bon endroit où aller.

**Percy Bird :** Nous campions près du lac et un camion avait l'habitude de passer pour ramasser les enfants et les amener au pensionnat. C'était une compétition entre l'Église catholique romaine et l'Église anglicane, comme chasser des papillons avec un filet : les enfants couraient dans tous les sens pour s'échapper.

**Kathy Bird :** Dans notre famille, les enfants sont nés avec des cheveux clairs. C'est difficile à croire, mais j'étais blonde quand j'étais toute jeune. Ils nous regardaient différemment si nous avions le teint pâle et les cheveux clairs.

**Mary Courchene :** Je me souviens d'avoir marché jusqu'à l'école avec mon frère et ma mère. Nous avons grimpé les grandes marches et ma mère a sonné la cloche. Une femme étrange a ouvert la porte, étrange parce qu'elle était habillée très différemment. Elle faisait presque peur. Elle était tout en noir et blanc et on ne voyait que son visage.

**Kathy Bird :** Ils nous ont alignés, ont coupé nos cheveux et ont mis de la poudre blanche dans nos cheveux – du DDT probablement. Ils nous alignaient aussi pour prendre une douche ensemble. C'était un peu choquant!

**Mary Courchene :** Je me souviens, c'était probablement aussi le premier jour, une sœur m'a prise par la main et nous avons marché dans un immense édifice jusqu'à une salle, une grande salle avec plusieurs rangées de lits; c'était notre dortoir. Elle m'a montré un lit sur lequel se trouvaient des vêtements et m'a dit de mettre les vêtements.

**Flora Zaharia :** J'ai eu sept ans en juillet, alors en septembre, j'ai fait mon petit sac avec mon frère. Au début, j'étais assez excitée parce que c'était nouveau. Ma mère me répétait : « Tu auras beaucoup de petites filles avec qui jouer maintenant. » Elle essayait de me rassurer, j'imagine, à propos de l'école.

**Grace Zoldy :** Pour moi, les personnes qui nous enseignaient n'étaient pas des enseignants. Je pense qu'ils étaient simplement envoyés par le gouvernement en disant qu'ils étaient des enseignants pour nous faire la classe. Je suis très catholique, mais tout tournait autour de la religion dans l'école; le côté éducatif était minime.

**Charlie Nelson :** Je suis parmi les chanceux qui n'ont pas été pris à l'âge de cinq ou six ans. Sur la réserve, l'école allait jusqu'en 6<sup>e</sup> année. Ensuite, nous sommes allés à l'école de la ville de 1962 à 1964. Après, je suis allé au pensionnat d'Assiniboia, 60 miles plus loin. Ce n'était pas trop mal. Je pouvais retourner chez moi toutes les deux semaines, ou mon père venait me chercher quand il était en ville. Mais le reste des élèves qui allaient à l'école avec moi y restaient essentiellement toute l'année.

**Dan Thomas :** Il y avait un garçon d'environ six pieds qui devait bien peser deux cents livres et qui donnait des coups de pied à un autre garçon qui devait utiliser l'urinoir. J'ai dit : « Arrête! Attaque-toi à une personne de ta taille. » Il s'est retourné et a dit : « Comme toi? » À partir de ce jour, pendant trois ans, presque tous les jours, je me suis battu avec ce garçon, jusqu'à ce qu'il soit expulsé de l'école.

**Charlie Nelson :** Nos repas étaient bons. Ma mère se débrouillait avec ce qu'elle avait. J'avais l'habitude de manger du lapin, du poisson et du chevreuil. C'était notre alimentation et c'était bon.

**Ann Callahan :** Mon père est arrivé de la grange en disant : « Va mettre ta jolie robe. » J'ai mis ma robe, qui était faite de sacs de farine. Il y avait des fleurs dessus. J'étais si contente! Je me disais que j'allais peut-être aller quelque part de spécial. Il m'a placée dans la charrette à côté de lui. Quand nous sommes sortis d'un boisé, j'ai vu un grand édifice rouge. Mon père a attaché les chevaux. J'étais sur le balcon et mon père est redescendu pour aller voir les chevaux. J'ai soudainement compris qu'il allait me laisser là. Il avait déjà retourné les chevaux et repris le chemin. Instinctivement, je me suis lancée à sa poursuite. Il m'a vue, a arrêté les chevaux et est descendu de la charrette. Il avait des grosses larmes dans les yeux. Il a dit : « Ma petite fille, je ne peux pas te garder. Je ne peux pas te ramener à la maison. Tu dois rester ici. » Et il a ajouté : « C'est la loi. L'agent des Indiens [les agents des Indiens étaient des représentants du gouvernement qui faisaient la loi dans les réserves] a dit que c'était la loi. »

**Mary Courchene :** Le jour où j'ai commencé à aller au pensionnat a marqué le début d'une vie très différente pour moi. Pouvez-vous imaginer une enfant de cinq ans retirée d'un foyer heureux et affectueux pour être placée dans un environnement étranger, sans affection ni amour d'aucune sorte? Ce jour a marqué le début de dix années de misère extrême pour moi.

**Garry Robson :** Ma mère n'a pas pleuré. Ma grand-mère n'a pas pleuré. C'est seulement beaucoup plus tard dans ma vie que j'ai commencé à comprendre en parlant aux Aînés que les parents ne pleuraient pas pour éviter que les enfants commencent à pleurer. Si nous avions commencé à pleurer, quand aurions-nous pu arrêter? Un autre homme âgé m'a dit un jour : « Quand on marchait sur les routes de notre communauté, on pouvait entendre les sanglots venant des maisons où les enfants avaient été pris. »

**Ann Callahan :** C'est comme si la vie avait été retirée de la communauté. Je sais que cela devait être très douloureux pour eux. Mais il ne nous laissaient pas voir cette douleur.

**Dorothy Stranger :** L'infirmière a eu la bonté de téléphoner de l'hôpital parce que mon mari travaillait à l'hôpital. Elle a appelé pour dire : « M. Stranger, vous devriez venir voir votre fils. » Quand il a demandé pourquoi, elle a répondu : « Il est à l'hôpital depuis plusieurs jours. Il s'est cassé la hanche et il est très seul. Il pleure tout le temps, il ne mange pas et il ne peut pas se lever. Quelqu'un doit venir le voir. » Mon mari est entré à la maison très en colère et il m'a dit de me préparer : « Nous allons chercher Stuart pour le ramener à la maison. » Il n'y avait pas d'ambulance ni d'autre moyen de transporter les malades, alors nous avons pris le vieux Ranch Wagon [une familiale fabriquée par Ford entre 1952 et 1977] et nous sommes partis. Cet enfant, il devait avoir sept ou huit ans, s'est vite remis à marcher avec son plâtre et tout. Il marchait, il mangeait et il jouait. Toute une différence. J'ai saisi l'occasion de dire au directeur : « Pensez-vous que nous n'aimons pas nos enfants? Pensez-vous que nous les avons oubliés? Nous adorons nos enfants et nous avons été profondément blessés quand nous avons appris qu'il était à l'hôpital sans que nous ayons été prévenus. »

**Mary Courchene :** Pendant les onze années que j'ai passées dans cette école, on m'a systématiquement enlevé toute ma dignité et ma fierté et je me suis vraiment détestée pour ce que j'étais, une Indienne. Je me souviens d'être retournée chez moi quand j'avais onze ans; en entrant dans la maison, j'ai vu mon père et ma mère assis dans la cuisine buvant une tasse de thé. Mon père m'a regardée avec une grande expression de joie et il a dit [paroles en anishinaabe], ce qui signifie « Ma fille est de retour. » Je me souviens avoir regardé mes parents avec haine, une haine très intense. J'ai regardé mon père et – j'avais onze ans – je lui ai dit : « À partir de maintenant, on ne parle qu'anglais dans cette maison. » Mon père m'a regardée et a regardé ma mère complètement ébahi, en état de choc, et il a dit à ma mère [paroles en anishinaabe] : « Ça veut dire que je ne parlerai plus jamais à cette petite fille. » Je me souviens que pendant cet été là, chaque fois que je commençais à dire quelque chose en anglais, mon père disait [paroles en anishinaabe] « Parle ta propre langue. » Et je le remercie de m'avoir transmis la détermination de garder ma langue. Malheureusement, ça s'est arrêté là, parce que je n'ai pas transmis ma langue et ma culture à mes sept enfants.

**Kathy Bird** : En fait, j'ai appris ma langue à l'école, même si elle était interdite. Il fallait souvent contrevenir aux règlements pour survivre dans les pensionnats. Ma mère est Dakota, donc elle ne parle pas le cri. Elle a épousé un Cri du nord et la langue parlée à Norway House était le cri. Parce que ma mère ne parlait pas la langue, elle parlait anglais. Nous avons appris l'anglais et un mélange de cri quand nous étions petits, mais c'est surtout dans la cour d'école que j'ai appris la langue, avec les autres enfants de l'école. Même si nous n'avions pas le droit, nous parlions notre langue. Et je suis très contente de l'avoir fait, parce que cela m'a permis de bien l'apprendre.

**Ed McCorrister** : Le plus gros problème dans les pensionnats autochtones, c'est qu'on ne nous enseignait jamais les valeurs de notre peuple. L'une de ces valeurs les plus importantes est la manière d'élever les enfants. La structure familiale que nous avons pour élever les enfants il y a longtemps est l'un des enseignements qui se sont perdus à cause des pensionnats. Et c'est pour cette raison que les générations d'aujourd'hui ne savent pas comment être parents comme l'étaient nos ancêtres, et ne savent pas comment enseigner à leurs enfants les valeurs qui étaient chères à nos ancêtres.

**Mary Courchene** : J'avais une petite fenêtre. Quand nous montions au dortoir, je courais à cette fenêtre pour voir ma maison. Et si j'apercevais de la fumée sortant de la cheminée ou que je voyais ma mère ou mon père dehors, j'étais un peu réconfortée et je me sentais moins seule. Cette émotion, cette solitude restent toujours en moi. Je suis maintenant une aînée et je ressens encore parfois la solitude que j'éprouvais dans mon cœur.

**Garry Robson** : Le fait que notre peuple ait si peu examiné sa propre histoire, sa culture, son identité, provient de l'expérience des pensionnats indiens.

**Kathy Bird** : Cinq générations de personnes ont vécu des pertes. Nous sommes tristes en raison de ce que nous avons perdu, de ce qui nous a été enlevé. Quand nous étions jeunes, on n'entendait jamais dire que les nôtres agissaient comme aujourd'hui : les meurtres, le mauvais traitement des enfants et toutes ces choses. Cela ne se produisait pas il y a deux ou trois générations.

**Garry Robson** : On peut voir comment nos communautés sont dévastées encore aujourd'hui. Même si nos enfants n'ont jamais mis les pieds dans un pensionnat, ils sont malgré tout le produit de l'expérience de ces écoles.

**Kathy Bird** : Nous n'avions pas de voix, aucun contrôle. Et quand j'en suis sortie, j'ai commencé à chercher notre identité, commencé à apprendre d'où nous venons, à connaître nos sociétés. [Beaucoup de Premières Nations ont ou ont eu des groupes ou des sociétés qui étaient des organisations au sein de la tribu, de la bande ou de la communauté. Ils comprennent des sociétés militaires telles que Dog Soldiers of the Crtetsrne, ou encore la Grand Medicine Society on medewewin des Anishinaabe.] Nous avons tout cela et les pensionnats en ont détruit une grande partie, ils nous ont pris notre langue, notre spiritualité, nos sociétés, nos communautés, le rôle des grands-parents, des tantes, des oncles. J'ai commencé à écouter les Aînés qui vivaient à cette époque et qui ont commencé à transmettre leur savoir traditionnel aux jeunes. C'est ce qui nous donne des forces. C'est ce qui nous oriente. C'est ce qui nous enracine.

## Partie 2 : Le présent

Visionner le segment de CBC News : *Moose Factory Indian Residential School*

**Dan Thomas** : Dans les régions gérées par des traités, ici dans l'Ouest du Canada, les Prairies, les gens voulaient des écoles dans leurs communautés, et cette demande a été ajoutée aux traités. Malheureusement, nous avons fini avec des pensionnats administrés par les églises et financés par le gouvernement [des écoles financées par la province plutôt que des pensionnats financés par le fédéral] à travers tout le pays. Notre peuple ne souhaitait pas avoir des pensionnats indiens.

**Ed McCorrister** : Pour moi, il est important que tout le peuple du Canada, les Canadiens, sache que le gouvernement nous a maltraités et qu'il n'a jamais respecté aucun des traités signés avec nos peuples.

**Garry Robson** : Avec les traités, nous avons tout de même encore un mode de vie, mais ce qui a affecté la vie de nos peuples, c'est la *Loi sur les Indiens* et les Affaires indiennes. Si vous retournez en arrière, vous verrez que les Affaires indiennes croyaient avoir le droit d'éduquer les enfants autochtones. Dans la *Loi sur les Indiens*, il est dit que nos enfants ne pouvaient pas manquer plus de trois jours d'école consécutifs; autrement, les parents pouvaient aller en prison.

**Dan Thomas** : Les pensionnats indiens étaient une décision politique d'imposer une sorte de pouvoir à un peuple.

**Ann Callahan** : On comprend vite ce qu'était l'objectif – le processus d'assimilation enraciné dans la colonisation. On ne pouvait plus parler notre langue. On ne pouvait plus tenir de cérémonies et surtout pas brûler le foin d'odeur.

**Percy Bird** : J'ai commencé quand j'avais trois ans et je suis sorti à dix-huit ans. J'y ai passé quinze ans. Je n'ai donc pas vraiment de culture.

**Garry Robson** : L'idée n'était pas vraiment d'éduquer les enfants, mais plutôt de les éloigner de leurs parents pour qu'ils deviennent différents d'eux.

**Percy Bird** : L'unique objectif de l'école était d'éliminer l'Indien dans la personne. Mais il ne restait après qu'une coquille sans identité.

**Grace Zoldy** : Il fallait endurer le rabaissement quand d'autres personnes étaient présentes. Ils nous agrippaient par les cheveux et disaient que la langue michif n'existait pas. Mais cela n'est rien, rien du tout.

**Percy Bird** : Si on nous surprenait à parler notre langue, on nous punissait. Si on pratiquait n'importe quoi qui ait une signification religieuse et que les peuples faisaient dans les réserves, on nous isolait pour nous laver le cerveau en nous disant que ces choses étaient diaboliques.

**Kathy Bird** : Nous avons commencé à parler des pensionnats indiens. J'exprimais mon point de vue sur les effets qu'ils ont eus sur moi. Après, une femme avec deux enfants m'a dit : « Et ton éducation? Tu es infirmière en santé communautaire. Tu as un bon emploi. Tu as eu ton diplôme. Est-ce que ça ne compte pas? » Je l'ai regardée et j'ai répondu : « Est-ce que ce sont tes enfants? Quand tu vas partir d'ici, tu vas laisser tes enfants avec moi. Ils vont parler une langue différente. Ils vont apprendre ma langue et s'habiller à ma façon. Je vais tout décider pour eux. Après, tu pourras les reprendre et tu pourras en faire ce que tu veux. » Elle m'a regardée, choquée. Je lui ai dit : « Vas-tu me laisser faire? » Elle a répondu que non. J'ai ajouté : « Tu vois, c'est ça qui nous est arrivé. »

**Garry Robson** : Je ne crois pas vraiment que les pensionnats aient été créés pour nous éduquer. Si certains de nos membres en ont tiré une éducation, c'est en dépit du système des pensionnats indiens.

**Dan Thomas** : La motivation était étouffée. Ceux qui étaient des enregistreuses étaient de bons élèves. C'était ceux qui pouvaient répéter tout ce que l'enseignant voulait entendre. Ceux qui pouvaient le faire tout le temps avaient des notes parfaites. Ceux qui posaient une question à propos de quelque chose ou d'une expérience dans le monde qui nous entoure étaient considérés comme des fauteurs de troubles. Pour moi, c'est exactement le contraire de ce que l'éducation devrait être.

**Flora Zaharia** : Ce qui rendait les choses encore plus difficiles, c'était le fait que nos superviseurs et même certains de nos enseignants étaient d'origine française et parlaient tout le temps français. L'anglais que nous apprenions était imparfait. C'est pour cette raison que nous parlons de cette manière, à cause des enseignants qui étaient nos modèles.

**Garry Robson** : Ils nous mettaient à l'école pour une demi-journée. On passait une demi-journée à l'école, l'autre au travail. Les filles faisaient la lessive et ce genre de choses, tandis que les garçons travaillaient dans les granges et les champs.

**Ann Callahan** : On nous faisait faire la lessive, laver les planchers, cuire du pain, déterrer les pommes de terre dans les champs, peler les légumes, laver la vaisselle. Mon éducation de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année n'a pas été très bonne.

**Garry Robson** : Ces élèves pouvaient être gardés pendant huit ans pour leur enseigner la 4<sup>e</sup> année et après, ils devenaient simplement travailleurs au même endroit.

Visionner : Extrait des excuses présentées par le premier ministre Harper—voir la transcription des excuses.

**Grace Zoldy** : Les choses qu'ils faisaient : des petits garçons de six ou sept ans qui allaient quelque part avec des prêtres ou des frères ou quelque chose comme ça. Ils faisaient continuellement des choses. Quand cela sera-t-il pardonné? Quand la personne à qui c'est arrivé oubliera-t-elle? Ça va être très, très long.

**Ann Callahan** : Personne n'a rien dit pendant longtemps, jusqu'à ce que le Grand Chef Phil Fontaine révèle son expérience dans un pensionnat indien. C'est ce qui a ouvert les vannes.

(Visionner : Segment de la CBC du 30 octobre 1990 : Phil Fontaine révèle avoir subi des sévices sexuels, physiques, psychologiques dans les pensionnats indiens.)

**Reporter** : Phil Fontaine, le chef du Manitoba's Assembly of Indian Chiefs, a appelé les représentants de l'Église catholique aujourd'hui pour demander une enquête. Il dit avoir été victime de mauvais traitement par le personnel de l'école, comme l'ont été d'autres enfants.

**Phil Fontaine** : La violence sexuelle se produisait. Nous le savions. Nous avons de l'expérience, une expérience collective. La violence physique se produisait, comme les mauvais traitements psychologiques, les privations et autres.

**Reporter** : Fontaine dit avoir été victime de violence sexuelle dans la réserve Fort Alexander [Première Nation Sagkeeng] au nord de Winnipeg.

**Shaneen Robinson** : Le lendemain [des excuses du gouvernement fédéral], mon père [l'Honorable Eric Robinson, alors ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme], qui était membre du gouvernement provincial, voulait faire une déclaration officielle au nom des survivants de pensionnats indiens. Il s'est levé à l'Assemblée législative ce jour-là et a dit devant tout le monde une chose que je n'aurais jamais cru l'entendre dire. Il a parlé de la violence sexuelle dont il a été victime et des mauvais traitements qui se produisaient; il a parlé de son comportement dysfonctionnel et en a expliqué les raisons.

(Visionner : Segment de l'Assemblée législative du Manitoba : le ministre Éric Robinson révèle avoir été victime de violence sexuelle dans un pensionnat indien.)

**Eric Robinson** : D'autres souvenirs sont plus difficiles à revivre. Être agressé sexuellement par un prêtre à un jeune âge m'a donné une vie de douleur et d'angoisse. Me faire dire que c'était ma faute et apprendre ensuite à blâmer tout le monde autour de moi a eu des effets négatifs sur mes relations personnelles.

**Dan Thomas** : Je me souviens d'avoir parlé à des Aînés à propos de la manière dont nous étions traités dans les pensionnats. Ils racontaient s'être fait remplir la bouche de bobines de fil presque jusqu'à en avoir la mâchoire cassée pour avoir parlé leur propre langue; d'autres ont eu la langue percée par des aiguilles. Beaucoup d'actes ont été commis au nom de l'éducation et de la chrétienté alors qu'ils n'avaient rien à y voir.

**Grace Zoldy** : Je me souviens des jeunes filles qui avaient leurs menstruations; les sœurs les faisaient s'asseoir et quand elles étaient mouillées, il fallait qu'elles se lèvent pour que les autres puissent les voir et voir le plancher souillé.

**Percy Bird :** Je voulais aller aux toilettes et je ne pouvais pas le dire parce que le superviseur était à l'intérieur et je ne pouvais pas parler aux gars alors je finissais par faire dans mon pantalon et j'étais puni sévèrement. Elle sortait, me traînait en me punissant tout le long et me faisant sentir la honte. Elle m'emmenait dans la salle de jeu du sous-sol, dans la salle de bain. Elle remplissait le bain d'eau bouillante et me faisait me déshabiller. Je m'agrippais aux deux côtés du bain et elle essayait de me pousser dans l'eau juste pour me montrer que j'avais mal agi. Et ce n'est pas arrivé une seule fois, c'est arrivé souvent.

**Grace Zoldy :** Ma grand-mère m'a dit quand je suis arrivée que je devais aller au magasin. Pour y aller, je devais passer devant l'école. J'ai couru en passant devant et je l'ai vue sortir avec un homme et tout à coup, j'ai entendu quelqu'un courir derrière moi. Je me suis retournée et c'était Roger, l'homme qui l'accompagnait. Il m'a dit que la sœur voulait me voir. J'ai demandé pourquoi, puisque c'était après l'école. Il m'a amenée à elle et elle m'a prise par le cou, comme ça. Elle était forte. J'avais seulement neuf ans. Elle m'a jetée contre une pile de boîtes qui se trouvaient là. Elle est allée à l'armoire et a pris d'un tiroir une grande lanière. Elle m'a battue et battue et battue. Elle m'a frappée ici. Elle m'a pris par les cheveux et je la suppliais d'arrêter. Elle m'a ensuite jetée hors du placard dans la salle de classe et m'a donné quelque chose pour m'essuyer les yeux. Je n'étais pas prête à sécher mes larmes. J'avais si mal que je suis rentrée chez moi en pleurant. Je ne pouvais pas aller au magasin. Je suis retournée chez moi en pleurant et j'ai raconté ce qui c'était passé à ma grand-mère. Elle m'a dit : « Tu as dû faire quelque chose. Cette religieuse ne t'aurait pas frappée pour rien. »

**Ann Callahan :** À l'âge de douze ans, j'ai décidé que je n'aimais pas le pensionnat indien. Mon amie et moi avons donc pris la décision d'attendre le soir pour nous glisser sous la clôture et partir – ce que nous avons fait. Nous savions qu'il ne fallait pas rester sur les routes, alors nous nous déplaçons dans les buissons et, couvertes d'égratignures, nous dormions dans un vieux tronc évidé. Nous pouvions les entendre sur la route, ils appelaient nos noms, l'agent de la GRC, le directeur et des garçons plus âgés. Nous sommes arrivés chez mes parents tôt ce matin-là. Mon père coupait du bois. Il nous a entendues dans les buissons et a dit : « Sortez de là les filles » et nous sommes entrés dans la maison. Ma mère avait du ragoût de lapin chaud pour nous et du bannock. Nous avions si faim. « Dépêchez-vous, disait mon père, ils vont revenir. » Et comme de fait, ils sont revenus. Mon père nous a dit qu'il fallait retourner, qu'autrement ils iraient en prison, qu'ils ne pouvaient pas nous garder à la maison. Alors, nous sommes reparties. À notre retour à l'école, le directeur nous a emmenées dans son bureau, il a pris la grosse courroie de cuir qui était toujours suspendue au mur et il nous a frappées d'ici à ici, des deux côtés, au point où je ne pouvais plus plier les coudes à cause de l'enflure. Mais notre punition ne s'est pas arrêtée là. Une vieille surveillante – elle était si méchante – nous a emmenées dans le dispensaire pour nous raser complètement. Ensuite, elle nous a fait marcher dans l'école avec un panneau sur le dos qui disait « Je ne me sauverai plus. »

**Dan Thomas :** Dans notre école, quarante places étaient financées pour des élèves des traités. Le reste des élèves étaient soit des Métis ou des non-Autochtones. Un de mes cousins était le numéro 41, alors quand sa communauté l'a envoyé à l'école, ils ont dit qu'ils n'avaient pas de place pour lui et l'ont renvoyé chez lui. De retour à la maison, où il n'y avait pas d'école, on lui a dit qu'il devait aller à l'école et on l'a renvoyé là-bas. Alors, il est passé comme ça de la maison à l'école plusieurs fois jusqu'au jour où il a fui pendant le transport. Il a abouti en prison d'où il m'a écrit pour me dire : « Dan, j'aimerais que tu essaies de venir me rejoindre ici. On nous donne trois repas par jour et du dessert. Nous avons la télévision en couleur et ils nous paient pour faire des tâches pour que nous puissions acheter des cigarettes. Et il y a une salle d'exercice. C'est la meilleure vie. Essaie de venir, tu vas aimer ça aussi. »

**Jesse Green :** Ceux qui ont abandonné sont ceux qu'on voit dans les prisons et dans la rue.

**Grace Zoldy :** Nous avons un cours de religion. Ce prêtre s'est levé de là où il était assis. Il avait l'habitude de s'asseoir devant nous, comme ça. Il s'est levé et a pris un garçon – son nom était Robert. Il l'a emmené là et l'a mis ici, les fesses qui dépassaient. Il avait sa tête sous la chaise comme ça. Et il a pris une grosse planche large comme ça et il a frappé ce petit garçon plusieurs fois. Il n'a pas pleuré. Le prêtre a lancé la planche et a retiré le garçon. Il y avait du sang partout. Il aurait pu le tuer!

**Garry Robson :** J'ai vu des gens perdre la vie. Un garçon avait le cancer et il montait au dortoir pour se coucher après le déjeuner, jusqu'à ce que les classes commencent. Il se faisait traiter d'Indien paresseux. Ils ont fait un règlement : personne ne pouvait se trouver dans les dortoirs entre le déjeuner et le souper. C'était à cause de lui. Alors, il a commencé à dormir sur les tables, les tables de bois et les bancs de bois. Il essayait de dormir là où il pouvait, mais on ne le permettait pas. À l'automne, nous avons l'habitude de placer nos manteaux sous l'escalier pour lui, pour qu'il puisse dormir et nous allions jouer dehors sans manteau, pour l'aider. Il est devenu si malade qu'ils ont fini par l'emmener à l'hôpital. Il n'est jamais revenu. Il est mort.

**Ann Callahan :** Quand j'ai fait des entrevues avec les Anciens dans le cadre de ma maîtrise, ils m'ont parlé de quatre jeunes enfants qui sont morts à l'école. Un s'est pendu, un s'est noyé et un avait apparemment été fouetté dans la grange où il était mort recroquevillé. Pour le quatrième, je sais ce qui est arrivé, parce que j'étais à l'école quand Ronnie S. est mort. De septembre à la fin octobre, nous avons l'habitude de l'entendre pleurer de l'autre côté, du côté des garçons. Tous les soirs, il pleurait. Je pense que les autres garçons essayaient de le soulager, de mettre des chiffons froids sur son front. Puis, on ne l'a plus entendu pleurer. Nous nous sommes regardées en nous demandant pourquoi. Le matin suivant, nous avons appris qu'il était mort pendant la nuit. Ce jeune n'a reçu aucune attention médicale. Pas un médecin n'est venu le voir, pas une infirmière. Il n'y a pas eu d'enquête. Quand j'ai fait des recherches dans les dossiers du gouvernement fédéral, je n'ai rien trouvé sur l'histoire de ce garçon. Peut-être que les dossiers ont été purgés. Mais beaucoup de mes anciens

camarades peuvent le dire. Oui, nous étions là quand Ronnie S. est mort. Les parents aujourd'hui cherchent ce petit garçon... ils savent où il est, atawiya (expression crie signifiant « enfin »), dans le cimetière, mais où? Il n'y a même pas de pierre tombale.

**Percy Bird** : Ceci est mon foyer. Ceci est mon refuge. Ici, je suis en sécurité et je dois apprendre à survivre, à m'adapter à cet environnement.

**Ann Callahan** : C'est une chose que nous avons apprise. Nous étions tous complices pour survivre. Nous avons toujours faim. Nous avons l'habitude de manger des pissenlits et des bourgeons de caragana pour combattre la faim.

**Garry Robson** : J'ai appris à mentir, à tricher, à voler au pensionnat. Je suis devenu un très bon menteur parce qu'on nous battait jusqu'aux larmes. Alors quand ils levaient la main comme ça avec le fouet, j'avais déjà les larmes aux yeux. Dès que j'étais frappé, je n'avais qu'à crier comme si je pleurais. J'étais bon menteur à ce point. J'avais l'habitude de courir jusqu'aux champs des fermiers, là-bas, et de voler du grain dans les silos. On courait de l'autre côté du chemin pour aller voler dans la ferme expérimentale. On allait dans le jardin voler des navets et des patates parce qu'on avait faim. On allait derrière prendre les blocs de sel des vaches pour frotter les patates et le navet pour leur donner un peu de goût.

**Percy Bird** : Je me souviens du vieux pasteur le dimanche, penché par-dessus sa chaire : « Vous les Indiens, vous ne serez jamais bons à rien. Vous êtes des ratés. » Et dans notre tête, nous avons décidé que puisque c'était comme ça, nous allions vivre comme ça.

**Garry Robson** : La violence a commencé à l'intérieur même, entre garçons. Un gars me faisait voler du pain pour lui et avait l'habitude de me frapper au visage comme ça en disant : « L'as-tu apporté? L'as-tu apporté? » La deuxième année, ma mère ne m'a pas dit de ne pas me battre. Quand il m'a demandé encore du pain, je l'ai apporté dans la salle de jeu. Il est venu vers moi et a commencé à me frapper en disant « L'as-tu apporté? L'as-tu apporté? » Je l'ai frappé très fort et à partir de ce moment-là, j'ai commencé à me battre. Je ne sais pas à quel point j'ai été affecté par le pensionnat indien. Mais avec mon cousin Gary et sa petite amie, nous attendions les feux d'artifice sur le bord de la rivière Rouge. Elle était assise entre nous deux. Gary a dit : « Chatouillons-la ». Nous avons attrapé chacun un bras et avons commencé à la chatouiller. Puis il a dit que les feux d'artifice commençaient et il a laissé son bras. Elle s'est retournée et m'a frappé. L'instant d'après, j'étais sur elle et je lui ai dit : « Si jamais tu me frappes encore, je te brise le cou. » Soudainement, je me suis ressaisi et j'ai eu très, très peur. J'ai failli lui faire mal à cause de ce qui m'est arrivé au pensionnat.

**Dan Thomas** : Nous ne sommes plus dans ces écoles depuis des décennies, mais la motivation de faire ce qui doit être fait n'est tout simplement plus là. C'est comme si une grosse main lourde pesait sur les gens, les empêchant de faire les choses nécessaires pour vivre une bonne vie.

**Percy Bird :** Vous avez tendance à agir de la manière dont vous avez été traité. Je savais que quelque chose n'allait pas. J'avais ma ceinture – comme si ma main ne suffisait pas – et je l'ai frappé sur les fesses. J'allais le refaire, mais ma femme m'a arrêté en me disant : « C'est trop. » Je ne voyais pas d'autres familles punir leurs enfants comme je le faisais à cette époque. Pourtant, je croyais bien agir. J'ai lâché ma ceinture, lâché mon enfant et je l'ai serré dans mes bras. Mais à partir de ce moment-là, j'ai abandonné toute responsabilité en matière de discipline. J'avais peur de continuer à maltraiter mes enfants comme j'avais été maltraité.

**Garry Robson :** Alors que je m'enfonçais dans cette voie sans issue, ce sont les Anciens qui m'ont aidé en me montrant une autre vie. Ils ont parlé de l'histoire de notre peuple, de notre culture, de notre identité, de qui nous sommes et de ce que nous sommes. Et plus ils me parlaient, plus j'étais fier de qui je suis.

**Kathy Bird :** J'ai décidé d'écouter les Anciens qui ont commencé à partager leur savoir traditionnel avec beaucoup de jeunes. C'est ce qui nous a donné des forces, ce qui nous a guidés, enracinés.

**Garry Robson :** « Vous savez, nous ne serons pas toujours là. » Les personnes âgées avaient l'habitude de nous le répéter tout le temps. Ils disaient : « Écoute ce que je te raconte. Un jour, c'est toi qui devras le raconter. » Quand tu vois les Anciens commencer à partir, tu commences à comprendre l'importance de ce qu'ils disaient dans nos vies. Pour moi, je crois que ceci [le DVD] est tout aussi important. Un jour les gens diront : « Est-ce que c'est vrai? Est-ce que ça s'est vraiment passé? » et nous dirons : « Oui, regardez. » Nous n'avons pas perdu notre langue, notre culture, notre identité par choix. Ce sont ces pensionnats indiens qui ont été mis en place – un endroit où oublier. Mais après tout ce temps, il y a encore des gens qui ont conservé ces histoires pour nous les transmettre. Notre tâche, notre rôle, notre responsabilité sont d'essayer de les transmettre à notre tour à ceux qui vont suivre. C'est ce que j'aimerais enseigner à nos enfants, être capables de voir les bons côtés au lieu de toute la cochonnerie négative qu'ils apprennent eux-mêmes.

**Jesse Green :** Les Autochtones ne sont pas à la recherche de tout ce qui est gratuit. Nous sommes simplement là pour essayer de survivre sur une terre où nous avons jadis survécu sans l'aide de personne.

**Percy Bird :** Si nous n'avions pas subi cent ans d'assujettissement, jusqu'où nous serions-nous rendus, si nous avions été traités comme des égaux?

## Partie 3 : Le futur

**Shaneen Robinson :** C'est en regardant les excuses du premier ministre à la télévision qu'il a commencé à se confier. Je pense que c'était la première fois que je voyais mon père ému et que je l'ai entendu parler de ce qui lui est arrivé.

**Ann Callahan :** C'était une expérience très émouvante. Je ne l'aurais jamais cru avant de le voir signer. J'ai dit à mon amie : « Il signe vraiment ce document. » Parce que tant de temps s'était écoulé. Les églises – Église Unie, presbytérienne, anglicane – ont finalement présenté leurs excuses aux gens et le gouvernement fédéral s'est excusé.

**Flora Zaharia :** Le gouvernement a réalisé ce qui s'était passé et a accepté ses erreurs. Ils ont compris le tort que cela nous a causé à tous. Les excuses signifient qu'ils en prennent la responsabilité. À cause de tout cela, je crois que nous devons pardonner aussi.

**Anna Parenteau :** Je crois que pour beaucoup de survivants des pensionnats indiens, c'était nécessaire pour savoir que quelqu'un reconnaît la douleur qu'ils ont endurée.

**Percy Bird :** Je sais que certaines personnes ont été affectées de manière très positive, d'autres de manière négative. Je ne sais pas si c'est véritablement sincère ou une simple formalité?

**Rebecca Chartrand :** C'est un pas dans la bonne direction parce que cela contribue à la sensibilisation et à la reconnaissance du fait que oui, ces événements ont eu lieu.

**Grace Zoldy :** Nous [les survivants Métis] n'avons droit à rien. J'aimerais savoir comment ils ont pris cette décision, que les Premières Nations avaient droit au règlement, mais pas nous. Je ne suis pas jalouse des Premières Nations. Ils ont ce qu'ils méritent. Mais qu'en est-il des Métis? Il y a un manque de confiance. Tant de choses se sont passées. Pendant combien d'années nous a-t-on menti? Combien d'années? La réconciliation? Il faudra voir quelque chose de positif avant d'y arriver. Nous n'avons encore rien vu.

**Dan Thomas :** Le pensionnat où j'ai vécu était un pensionnat provincial qui fonctionne encore, mais pas de la même façon que quand j'y ai vécu. Parce que les deux écoles provinciales qui étaient au Manitoba – une à Cranberry Portage et une à Teulon – n'ont pas été incluses dans l'indemnisation des survivants de pensionnats indiens, pour moi, les excuses sont seulement des mots, parce qu'elles n'ont pas plus d'effet sur moi que des mots prononcés par quelqu'un. Ils ont dit : « Nous nous excusons, mais les affaires continuent. » Je n'ai vu aucun changement dans la vie de mon peuple et je n'ai certainement vécu aucun changement sur le plan personnel. Le budget de logement n'a pas changé. Le budget de la santé n'a pas changé. Personne ne construit les routes dont les gens ont besoin. Personne ne s'occupe du taux de suicide élevé de nos communautés. Les budgets consacrés à l'éducation n'ont pas changé. Quelle différence y a-t-il entre avant et après les excuses? Pour moi, ce sont seulement des mots s'il n'y a pas d'action qui suit.

**Garry Robson :** Les excuses ne veulent rien dire. Comment peut-on s'excuser aux personnes qui sont mortes dans ces pensionnats, s'excuser pour la violence sexuelle, physique et psychologique de tous les enfants qui sont passés par ce système? La perte de la langue, de l'histoire, de la culture, de l'identité, de la famille et de la façon d'élever les enfants? Comment s'excuse-t-on pour ça? Ce qui importait le plus, c'était que je me pardonne moi-même : que je pardonne ma famille qui est aussi passée par le système des pensionnats indiens – que je puisse pardonner tous les non-Autochtones, en acceptant qu'ils n'ont rien à voir avec le fait que j'ai été pensionnaire. Il était important que je puisse me pardonner plus que lui, qui me lisait ces excuses.

**Jesse Green :** Les dommages sont déjà faits. On ne peut pas renverser des centaines d'années et des générations de torts. Pour moi, ça ne veut rien dire.

**Kathy Bird :** Enfin, les entendre dire : « Nous nous excusons ». C'est admettre leur responsabilité.

**Nichola Batzel :** Je pense que les excuses ont été surtout importantes pour moi parce qu'elles ont aidé ma mère naturelle. C'est uniquement à cause de ces pensionnats que j'ai été adoptée. L'entendre dire que cela l'avait vraiment aidée m'a éclairée.

**David Thomas :** J'aurais aimé que ma mère soit vivante pour entendre ça. Elle aurait pu guérir et je pense que les excuses vont aider beaucoup de monde. Elles ne vont pas changer le monde, ni changer le Canada, mais je pense que le simple fait d'entendre ces mots est une reconnaissance qu'une injustice a été commise. Ce simple fait va nous donner le courage de tourner la page et d'accepter les effets de cette époque sur nos vies. Peut-être que nous avons peur de le reconnaître avant, mais c'est justifiable de dire d'accord, ça nous est arrivé. Et la sensibilisation des non-Autochtones au fait que quelque chose s'est produit... je pense que c'est un petit pas, mais un pas important.

**Mary Courchene :** Qu'est-ce que j'ai ressenti en entendant les excuses? Je me suis demandé si c'était une autre porte qui s'ouvrait pour nous, si nous pouvions nous réconcilier avec le passé. Et pour moi, la réconciliation doit se faire avec nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. Nous sommes responsables de transmettre les enseignements traditionnels aux jeunes et de revitaliser et renouveler nos langues.

**Garry Robson :** Beaucoup des nôtres sont encore pris dans les pensionnats indiens, sont encore des survivants des pensionnats, sont encore en train de fuir l'expérience des pensionnats indiens. Ils ne veulent pas écouter; ils ne veulent pas entendre. C'était tout simplement trop douloureux, alors ils fuient. Mais ce qui est triste, c'est que leurs enfants n'ont jamais mis les pieds dans des pensionnats indiens, leurs petits-enfants non plus. Et pourtant, ils vivent l'expérience des pensionnats à cause de la génération précédente.

**Mary Courchene :** Nos jeunes doivent vivre tout un héritage de douleur à cause du système des pensionnats indiens. On nous a appris que nous n'étions pas assez capables et que nous ne serions jamais assez bons. Nous ne

reconnaissons pas l'importance de transmettre une langue ou une culture à nos enfants et nous en ressentons encore les effets aujourd'hui, dans notre société. Cette politique d'assimilation était une guerre contre nos communautés, notre culture. C'était noir ou blanc pour ce qui était de retirer les enfants de leurs parents. Il fallait tuer l'Indien dans les enfants. C'était la politique d'assimilation conçue par le gouvernement. Elle était délibérée. C'était un génocide culturel délibéré visant notre peuple, visant tout un groupe culturel.

**Jesse Green :** Il [le père de Jesse] m'a dit qu'il a été emmené quand il était très jeune et qu'il n'est jamais retourné chez lui avant l'âge de 16 ou 17 ans, sauf pendant l'été. Ils rentraient chez eux deux mois par an. Et il m'a dit que ce n'était plus pareil. Comment savoir qui sont vos parents quand vous ne vivez avec eux que deux mois par année? Et ensuite, retourner à la maison comme adolescent et s'attendre à vivre une vie normale.

**Dan Thomas :** Le traumatisme reste toujours. C'est comme avoir eu un accident grave. On réagit toujours à ce qui nous arrive quand on est jeune. Alors, on ne vit jamais le présent tel qu'il est. On vit continuellement dans le passé.

**Nichola Batzel :** Quand j'étais à l'école secondaire, je marchais dans un corridor et je pense que j'étais de mauvaise humeur. Une fille m'a tapée sur l'épaule et m'a demandé : « Quelles sont tes origines? » J'ai répondu : « Je suis Esquimau! » Alors, elle m'a regardée et m'a dit : « Tu n'es pas Esquimau, tu es Inuite. » J'ai dit : « Pardon? Tu sais qui sont les Inuits? » Et elle m'a dit : « Oui, je suis aussi Inuite. » J'étais en 11<sup>e</sup> année et j'avais passé de ma naissance à la 11<sup>e</sup> année essentiellement sans jamais rencontrer un autre Inuit.

**Anna Parenteau :** Ça ne s'est pas arrêté avec la génération des survivants des pensionnats indiens. La souffrance et la douleur ont été transmises à notre génération. Si nous n'avons pas d'aide, ça va continuer. Il y a eu beaucoup de souffrance et elle nous a été transmise. Je pense que nous en tirons une force.

**Jesse Green :** J'ai certainement été affecté sur le plan psychologique. Il ne m'a pas maltraité physiquement, mais plutôt psychologiquement : toute une foule de choses négatives qui sont provoquées par l'alcool dans une famille. Malheureusement, c'est devenu une chose normale pour ma génération.

**Dan Thomas :** Les gens de mon âge ou plus vieux ont des enfants et des petits-enfants qui adoptent des comportements et des manières de penser de ceux qui les ont élevés. On finit par avoir de multiples générations qui ne sont pas dans les pensionnats, mais qui en sont quand même affectées. Quand on regarde les gangs autochtones, la violence familiale, la pauvreté et la maladie, on voit le résultat des pensionnats indiens. Si on regarde tout ça, on voit ce avec quoi nous devons composer.

**Mary Courchene :** Tout le concept a complètement désintégré notre unité familiale. Vous voyez maintenant ce que cela nous a apporté. Nous avons le système de protection de l'enfance – il fait partie de l'héritage des pensionnats indiens. L'acte le plus dévastateur était de prendre les enfants et de les placer dans des endroits où ils étaient systématiquement dépouillés de toute dignité, de toute fierté, de leur langue et de leur culture.

**Nichola Batzel :** Après l'époque des pensionnats indiens, les efforts d'assimilation se sont poursuivis avec la rafle des années soixante [la pratique des agences de protection de l'enfance à travers le Canada de prendre sous leur tutelle des enfants des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit et de les confier en adoption à des parents non autochtones – des milliers d'enfants ont ainsi été retirés de leur communauté dans les années 1960, 1970 et 1980]. Ma famille naturelle vivait au Nunavut. Je ne suis pas née tout à fait dans les années soixante, mais je suis certaine que la travailleuse sociale avait des idées d'assimilation quand elle m'a placée dans un foyer de Winnipeg.

**Anna Parenteau :** Pendant mon enfance dans la réserve, j'ai vu beaucoup de personnes faire une consommation abusive d'alcool, beaucoup de violence familiale. Je ne comprenais pas vraiment pourquoi ceci se produisait dans notre communauté. Beaucoup de personnes se sentent honteuses d'être Autochtones, d'être des indigènes. Cela se traduit par l'alcoolisme, la consommation de drogues, pour vivre avec la violence que ces personnes ont elles-mêmes vécue. Et ça ne s'arrête pas à une génération. La génération suivante, ma génération, en a hérité.

**Mary Courchene :** Leurs parents et leurs grands-parents ont été élevés dans des pensionnats. Ils n'avaient donc pas de méthode communale pour élever les enfants. Ça leur a été enlevé et pour cette raison, nos enfants et nos petits-enfants ne l'ont pas non plus. Ils ne savent pas comment être des parents.

**Flora Zaharia :** Certains parents avec qui j'ai travaillé avaient vécu dans les pensionnats indiens. Ils n'élevaient pas leurs enfants de la même façon, parce que c'est le pensionnat qui élevait leurs enfants. Eux n'avaient pas les connaissances et n'avaient pas eu d'exemple. Et dans le domaine de la discipline, j'ai vu des parents qui ont vécu dans un pensionnat punir leurs enfants d'une manière qui n'est pas acceptable pour les peuples autochtones. Ils ont suivi l'exemple des pensionnats. Dans ces écoles, on frappait et on fouettait les enfants et certains parents ont suivi cet exemple et ont maltraité leurs enfants.

**Mary Courchene :** Pendant plus de cent ans, un peuple a été presque détruit systématiquement. Ses racines, sa culture, son histoire et ses langues ont été prises. Nous avons donc un travail colossal à faire avec nos jeunes. Nous devons raconter nos histoires afin de savoir qui nous sommes et de savoir pourquoi nous sommes tels que nous sommes aujourd'hui.

**Shaneen Robinson :** Il y a un gros poids sur les épaules de notre peuple, sur toutes les générations touchées par cette partie horrible de l'histoire de notre pays. J'ai eu ce poids sur les épaules et dans mon cœur pendant longtemps. Maintenant que je sais, je peux guérir. Avec les excuses du gouvernement du Canada et de l'Église catholique, nos survivants des pensionnats indiens ont maintenant la responsabilité de tourner la page. S'il y a une chose que je souhaite pour nos survivants, c'est qu'ils soient honnêtes. Pour nous permettre d'aller de l'avant, nous devons être honnêtes et sincères avec nos enfants et nos petits-enfants. Une fois que c'est dit, c'est sorti de votre système, alors que si ce qui s'est passé n'est pas dit et que c'est gardé à l'intérieur, cela devient encore plus puissant.

**David Thomas :** Le trajet que j'ai suivi : notre véritable sentiment de force de croire en qui nous sommes, la force que mes parents ont trouvée de tourner la page et de relever les défis. Un de mes projets était un centre pour étudiants à l'Université du Manitoba, pour regarder le passé et l'expérience de mes parents dans les pensionnats indiens pour voir tout ce que nous avons accompli en une génération.

**Ann Callahan :** Je garde de l'espoir pour les jeunes générations. Elles vont apprendre l'héritage des pensionnats indiens. Elles vont comprendre leurs parents, leurs grands-parents et leur communauté. Quand je donne une conférence, je leur dis : « Si on vous pousse par terre, ne restez pas au sol. Relevez-vous et continuez votre route. Ne laissez pas le passé vous définir. »

**Shaneen Robinson :** Je ne comprends vraiment pas l'ensemble du concept, parce que j'ai fréquenté une école privée alors je croyais que c'était une école catholique. Je suis allée, j'ai appris; je n'ai pas pleinement compris la portée des pensionnats indiens avant ma première année d'université. J'ai commencé à lire à ce sujet et j'ai essayé d'interroger mon père. Il ne voulait pas vraiment en parler. Beaucoup de personnes n'en parlaient pas et c'est seulement quelques années plus tard que nous avons commencé à entendre plus souvent les récits des survivants. Et au cours des dernières années, c'est devenu encore plus fréquent.

**Garry Robson :** Ils ne savent pas comment aimer. Comment réintégrer l'amour dans nos communautés aujourd'hui? Ils doivent se tourner vers le passé et examiner les règles originales de notre peuple – l'amour, l'éducation des enfants et toutes ces choses que notre peuple connaissait si bien.

**Rebecca Chartrand :** Lorsqu'on examine les statistiques, le taux de suicide dans les communautés autochtones, c'est vraiment important d'y associer un visage humain.

**Garry Robson :** Nos parents, nos grands-parents, nos tantes, nos oncles n'en parlent jamais. C'est une partie cachée de notre histoire, de notre peuple, des personnes non autochtones. Alors, les enfants grandissent sans comprendre pourquoi leurs parents ne peuvent pas les serrer dans leurs bras.

**Anna Parenteau :** Mon père n'en parlait pas vraiment. Je le sais maintenant, la manière dont il nous disciplinait et nous élevait provenait certainement du pensionnat indien. Il était très strict.

**Rebecca Chartrand :** Je pense qu'il est très important de comprendre comment les pensionnats indiens continuent d'affecter le peuple autochtone, parce qu'il reste encore beaucoup de questions non résolues qui sont en lien direct avec les pensionnats autochtones et le colonialisme.

**Flora Zaharia :** J'ai enseigné dans un pensionnat indien pendant mes quatre premières années. C'était particulièrement difficile de regarder les pensionnaires se faire traiter comme j'avais été traitée. C'était très difficile d'intervenir, parce que j'étais impuissante.

**Nichola Batzel :** Quand on voit des parents parfois qui sont nerveux dans leurs contacts avec le système d'éducation, cela provient sans doute de leur propre expérience.

**Rebecca Chartrand :** Il y a beaucoup de défis à surmonter dans les écoles et nous essayons encore de les comprendre. Beaucoup de défis dans les écoles sont la conséquence de questions historiques non résolues.

**Nichola Batzel :** Souvent, quand les enfants commencent à apprendre ce qu'était le système des pensionnats indiens, le sujet est très délicat et ils rentrent parfois chez eux et en parlent à leur famille, sans réaliser que certains de leurs proches ont vécu dans un pensionnat. C'est parfois la première fois que quelqu'un en parle.

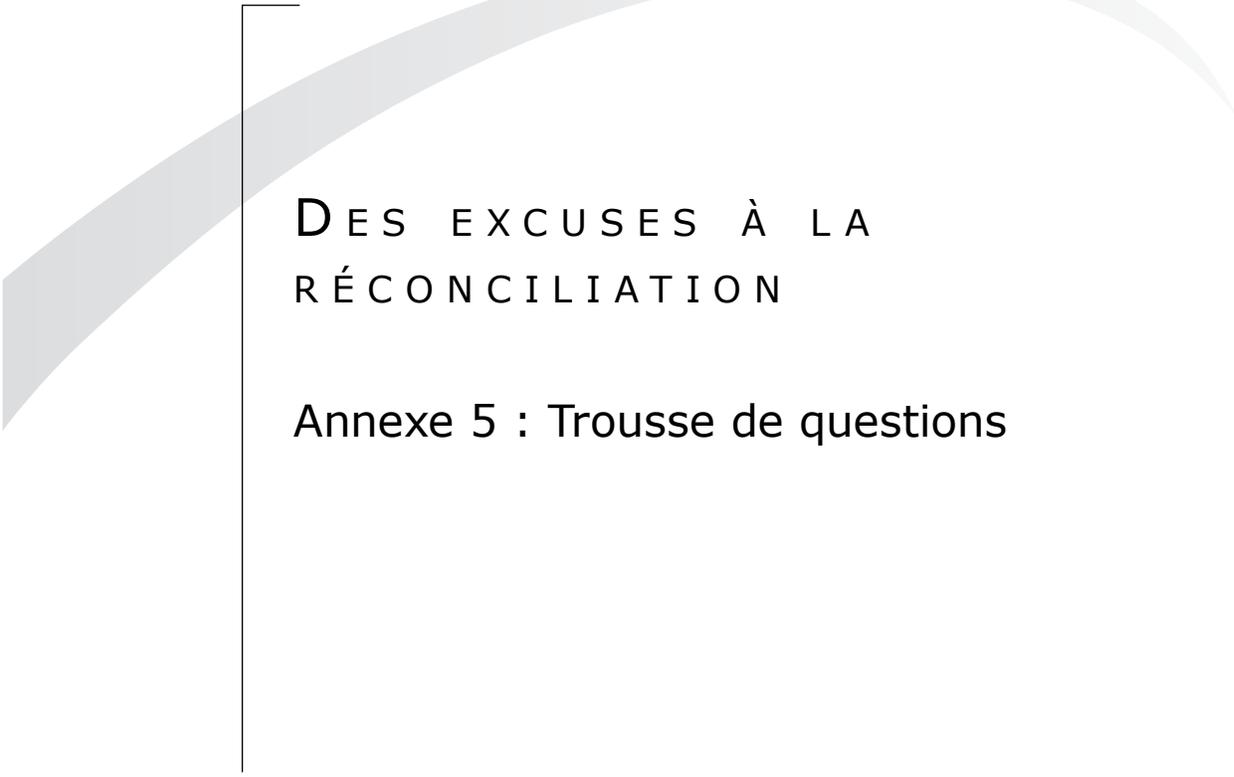
**Rebecca Chartrand :** Il y a encore des gens qui nous demandent ce que les pensionnats indiens ont à voir avec l'éducation des Autochtones et ce que nous essayons de faire.

**David Thomas :** Je pense que quand mes enfants étaient petits et qu'ils sont allés à l'école pour la première fois, j'ai compris à quel point j'étais vulnérable de les voir partir, de les perdre. S'ils sont partis pendant une journée à l'école, ça peut sembler long quand ils sont petits. Imaginez qu'ils soient partis pendant un an.

**Nichola Batzel :** Ma famille naturelle vit au Nunavut et moi, à Winnipeg. Parfois, je me demande qui était la travailleuse sociale qui s'est assise avec ma mère naturelle, ce qu'elle lui a dit et ce qui l'a fait décider de m'envoyer à Winnipeg. Je ne pense pas qu'il soit juste que qui que ce soit ait à passer dix-sept années sans rencontrer une autre personne qui partage ses origines.

**David Thomas :** Le fait de savoir ce que mes parents ont vécu me fait réaliser à quel point j'ai de la chance de pouvoir aller au secondaire, au collège, à l'université, d'obtenir un diplôme et d'être en mesure de voir mes deux enfants aller aussi à l'université. Quand ils seront assez grands et mûrs, ils pourront comprendre le contexte et ils pourront tourner la page et apprécier encore plus le fait que leurs parents sont des survivants, leurs grands-parents sont des survivants, et ils le sont aussi.

**Grace Zoldy :** Je souhaite que nous puissions obtenir la guérison dont nous avons besoin. C'est tout ce que j'ai à dire.



DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 5 : Trousse de questions



## ANNEXE 5 : TROUSSE DE QUESTIONS

Les enseignants peuvent utiliser la trousse de questions de plusieurs façons :

- Les questions de la section « Avant le visionnement » peuvent être utilisées pour déterminer les connaissances des élèves avant d’entreprendre l’étude du sujet.
- Certaines questions peuvent être utilisées comme stratégie d’activation, pour introduire le sujet des pensionnats indiens ou certains sous-sujets tels que « la famille », « la communauté », « l’assimilation », « la culture », etc.
- Certaines questions peuvent être utilisées comme stratégie d’acquisition, pour orienter le processus d’interrogation des élèves.
- Certaines questions peuvent être utilisées pour évaluer et guider l’apprentissage des élèves.

### Avant le visionnement

1. Dans la communauté où tu es né, y avait-il plus d’une culture? Y avait-il une culture dominante? Les autres cultures étaient-elles valorisées?
2. Qui sont les peuples indigènes? Si tu es né dans un autre pays, qui étaient les peuples indigènes? Comment les peuples indigènes sont-ils traités dans ton pays d’origine?
3. Qui sont les Autochtones du Canada?
4. Quelles étaient tes connaissances ou tes convictions à propos des peuples autochtones (indigènes) avant de commencer l’école? D’où provenait ton information?
5. L’école a-t-elle changé ces perceptions?
6. Qu’étaient les pensionnats indiens?
7. Quel rôle la famille joue-t-elle dans ta vie?

### Après le visionnement

#### La vie avant l’école

1. Comment la vie avant les pensionnats indiens décrite par les survivants interviewés se compare-t-elle à tes propres souvenirs de ta vie avant d’aller à l’école?
2. Quand ils étaient enfants d’âge préscolaire, quels étaient les espoirs et les attentes des survivants en ce qui concerne l’école?

#### L’expérience scolaire

3. Selon toi, quel était l’aspect le plus difficile des pensionnats indiens?
4. « Malheureusement, ça s’est arrêté là... Je ne leur ai pas transmis une langue ou une culture. » (Mary Courchene, survivante)

5. Pourquoi est-il si important de conserver les langues des communautés culturelles de la société canadienne?
6. L'objectif des pensionnats était de « tuer l'Indien dans l'enfant ». Pourquoi penses-tu que les gouvernements et les églises appuyaient cette idée?
7. Selon les témoignages des survivants, quelle influence les mesures visant à tuer l'Indien dans l'enfant ont-elles eue sur eux?
8. À ton avis, quelle est la pire forme de mauvais traitement qui a été infligé aux survivants?
9. « Et c'est en grande partie ce que nous devons faire, enfreindre les règlements pour survivre dans ces endroits. » (Kathy Bird, survivante) Quelles stratégies de survie les survivants utilisaient-ils?

## L'héritage des pensionnats indiens

1. Selon les survivants, l'éducation formelle qu'ils recevaient était minime. Au moins la moitié de la journée était passée à effectuer des travaux manuels. À quoi une telle « éducation » préparait-elle les élèves? Qu'est-ce qu'une bonne éducation donnerait à une personne?
2. « Pendant les onze années que j'ai passées dans cette école, on m'a systématiquement enlevé toute ma dignité et ma fierté et je me suis vraiment détestée pour ce que j'étais, une Indienne. » (Mary Courchene, survivante) Comment les expériences de Mary Courchene à l'école ont-elles affecté ses relations avec sa famille?
3. Qu'est-ce que la capacité de certains survivants d'être parvenus à des carrières réussies comme enseignants, infirmières et dans d'autres professions révèle à leur sujet?
4. Comment les enfants des survivants ont-ils été affectés? (Quels sont les principaux effets intergénérationnels de l'expérience des pensionnats indiens?)
5. Lorsqu'ils sont devenus adultes, qu'est-il arrivé aux enfants qui n'ont jamais eu l'orientation et l'amour de leurs parents et de leur famille, ou l'appui de la communauté dans laquelle ils sont nés?
6. « Ceux qui ont abandonné sont ceux qu'on voit dans les prisons et dans la rue. » (Jesse Green). La déclaration de Jessie Green aide-t-elle à mieux comprendre les « marginaux de la rue » qu'on rencontre dans les rues de Winnipeg et des autres centres urbains canadiens?
7. Quels sont les effets sur une communauté de la perte des traditions, de la langue, des coutumes et de la structure familiale?

## Les traités

### Notes

À l'heure actuelle, les Premières Nations du Manitoba, par le biais de la Treaty Relations Commission of Manitoba, travaillent avec les gouvernements pour renseigner les Manitobains sur les traités, les renouveler et les mettre en application. En quoi les traités ont-ils profité à tous les Canadiens?

1. Les traités ont été négociés dans l'Ouest du Canada en même temps que la *Loi sur les Indiens* (dans les années 1870). Ils promettaient des écoles dans les réserves, pour préparer les enfants des Premières Nations à l'avenir, tout en leur permettant de rester dans leur communauté. Toutefois, de nombreuses promesses des traités n'ont pas été réalisées. Pourquoi est-il important que les traités soient renouvelés et réinterprétés aujourd'hui?

### Mesures d'assimilation

2. Les pensionnats indiens sont le produit de la *Loi sur les Indiens* qui a été adoptée en 1876 sans aucune intervention des Premières Nations. Quelles autres mesures prévues dans la *Loi sur les Indiens* ont changé et contrôlé la vie des peuples des Premières nations?
3. En quoi consistait la « rafle des années soixante »? Note : La « rafle des années soixante » a duré jusque dans les années 1980. En quoi ses effets sur les enfants qui ont été adoptés par des familles de l'extérieur de leur communauté et souvent de leur culture sont-ils semblables à ceux des pensionnats indiens?

### Après les excuses

1. Quels groupes ont été exclus de la convention de règlement pour les survivants?
2. Pourquoi certains survivants croient-ils que les excuses étaient importantes?
3. Pourquoi certains survivants croient-ils que les excuses étaient insignifiantes?
4. Crois-tu que les excuses étaient importantes?
5. Malgré la fermeture du dernier pensionnat indien dans les années 1990, les effets perdurent. Les survivants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, leurs familles et leurs communautés ressentent encore les effets des pensionnats autochtones et des autres pratiques d'assimilation du même type. Pourquoi devrions-nous tous, que nous soyons Autochtones ou non-Autochtones, être préoccupés par les effets des pensionnats indiens?
6. L'Aîné Garry Robson, un survivant, parle de l'importance de ce DVD. Selon toi, quelle est l'importance de ce DVD et des autres initiatives pédagogiques qui tentent de raconter et d'expliquer l'histoire du lien entre les Autochtones et les autres Canadiens?





DES EXCUSES À LA  
RÉCONCILIATION

Annexe 6 : Sources consultées



## ANNEXE 6 : SOURCES CONSULTÉES

- Aboriginal Justice Implementation Commission. *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba*. Winnipeg, MB, 1999. Document anglais disponible en ligne à : [http://www.ajic.mb.ca/reports/final\\_toc.html](http://www.ajic.mb.ca/reports/final_toc.html)
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013. Résolution des pensionnats indiens, Liste d'institutions reconnues : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012. *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015638/1100100015639>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012. *Fiche d'information – Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332949137290/1332949312397>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012. *Processus d'évaluation indépendant* : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015632/1100100015633>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Déclaration d'excuses du premier ministre Stephen Harper, 11 juin 2008 : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1996. *À l'aube d'un rapprochement : Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1307458586498/1307458751962>
- Affaires indiennes et du Nord canadien. *Rassembler nos forces, le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, rapport d'étape*, 2000 : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/R32-192-2000F.pdf>
- Archives de Radio-Canada, *Pensionnats indiens, Enfance déracinée*, vidéoclips de 1957 à 2008 : <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/711/>
- Archives de Radio-Canada, *Comment convertir les Autochtones?*, 1957 : [http://archives.radio-canada.ca/societe/religion\\_spiritualite/clips/6287/](http://archives.radio-canada.ca/societe/religion_spiritualite/clips/6287/)
- Archives de Radio-Canada, *Les églises indemnisent les élèves autochtones*, 2003 : [http://archives.radio-canada.ca/societe/religion\\_spiritualite/clips/4192/](http://archives.radio-canada.ca/societe/religion_spiritualite/clips/4192/)
- Archives de Radio-Canada, *Attention au radicalisme autochtone*, 1988 : [http://archives.radio-canada.ca/politique/droits\\_libertes/clips/2487/](http://archives.radio-canada.ca/politique/droits_libertes/clips/2487/)
- Archives de Radio-Canada, *Métamorphose de l'Indien*, 1988 : <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/clips/4187/>

- Assemblée des Premières Nations, 2006. *Pensionnats – Une chronologie* : <http://64.26.129.156/article.asp?id=2587>
- Assemblée des Premières Nations, 2001. *L'état des langues des Premières Nations du Canada* : <http://64.26.129.156/article.asp?id=839>
- Bibliothèque et Archives Canada, *Guide pour la recherche sur les pensionnats indiens* : <http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/020008/f2/020008-2000-f.pdf>
- Brasfield, Charles R. "Residential School Syndrome." *BC Medical Journal* 43(2), 11 mars 2001, 78-81. Document anglais disponible en ligne à : [www.nssac.ca/Info%20Sheets/Residential%20School%20Syndrome%20-%20BCMJ.pdf](http://www.nssac.ca/Info%20Sheets/Residential%20School%20Syndrome%20-%20BCMJ.pdf)
- Breuil, Florent. Rapport des Nations Unies, 2010. *La situation des peuples autochtones dans le monde* : <http://www.mediaterrre.org/international/actu,20100126154442.html>
- Bryce, Peter Henderson. *The Story of a National Crime*. Ottawa, ON: James Hope & Sons Ltd., 1922. Document anglais disponible en ligne à : <http://archive.org/details/storyofnationalc00brycuoft>
- CBC Digital Archives. *Abuse Affects the Next Generation*, CBC News, 1993 : <http://www.cbc.ca/archives/categories/society/education/a-lost-heritage-canadas-residential-schools/abuse-affects-the-next-generation.html>
- Centre de recherches historiques et d'études des traités, 1980. *Brève histoire de la Loi sur les Indiens* disponible sur le site d'Amnistie internationale : [http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12967&Itemid=171](http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=12967&Itemid=171)
- Centre national pour la gouvernance des Premières Nations, *La Loi sur les Indiens et l'avenir de la gouvernance autochtone au Canada*, mai 2008 : [http://fngovernance.org/ncfng\\_research/coates\\_fr.pdf](http://fngovernance.org/ncfng_research/coates_fr.pdf)
- Chartrand, Larry et autres, 2006. *Histoire et expérience des Métis et les pensionnats au Canada*, disponible en ligne sur le site de la Fondation autochtone de guérison : <http://www.fadg.ca/downloads/metis-french-web.pdf>
- Collections Canada, *Histoire, Rapports annuels des affaires indiennes, 1864-1990* : <http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/affairesindiennes/001074-200-f.html>
- Commission canadienne des droits de la personne, 2005. *Une question de droits*, document disponible en ligne à : <http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/une-question-de-droits-introduction>
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2009. *L'héritage des pensionnats indiens du Québec* : <http://www.cssspnql.com/champs-intervention/services-sociaux/pensionnats-indiens>

- Commission de vérité et réconciliation, Lieu et nombre des pensionnats :  
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25>
- Davin, Nicolas Flood. *Report on Industrial Schools for Indians and Half-breeds*. Ottawa, ON: Minister of the Interior, March 14, 1879. Document anglais disponible en ligne à : [http://archive.org/detail/cihm\\_03517](http://archive.org/detail/cihm_03517)
- Dennis, Clare, dir. *Topahdewin: The Gladys Cook Story*. DVD-ROM. Toronto: Anglican Church of Canada, 2004. Voir la Bibliothèque d'Éducation Manitoba, 1181 avenue Portage (cote D-12112).
- Fletcher, Kerry. « Sorry Song » (en anglais), Australie, 2008 :  
[www.sorrysong.com.au](http://www.sorrysong.com.au)
- Eamon, Michael. *Les sources primaires et les sources secondaires*, 27 May 2010, Centre d'apprentissage, Collections Canada, Bibliothèque et Archives Canada : <http://www.collectionscanada.gc.ca/education/008-3010-f.html>
- Éducation Manitoba, 2012. *Histoire du Canada, 11<sup>e</sup> année*. Document de mise en œuvre : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/fl1/histoire.html>
- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2007. *Le Canada dans le monde contemporain, Document de mise en œuvre, Sciences humaines Secondaire 1* : [http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo\\_s1/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/dmo_s1/index.html)
- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2003. *Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études* : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/persp/index.html>
- Encyclopédie canadienne, *Langues autochtones*, 2012 :  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/langues-des-autochtones>
- Fondation autochtone de guérison, 2013 : <http://www.fadg.ca/>
- Fondation autochtone de l'espoir, *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats*, 2000, « Tableau noir, Chapitre 4 : La vie scolaire et les récits des survivants » : <http://www.wherearethechildren.ca/fr/blackboard/>
- Fondation autochtone de l'espoir, *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats*, 2000, « Tableau noir, Chapitre 9 : Impacts durables » :  
<http://www.wherearethechildren.ca/fr/blackboard/page-17.html>
- Gouvernement du Canada, 99<sup>e</sup> législature, 21 session, Hansard révisé, numéro 110, le mercredi 11 juin 2008 :  
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3568890&Mode=1&Parl=39&Ses=2&Language=F>

- Gouvernement du Canada, *La politique indienne du gouvernement du Canada (Livre blanc sur la politique indienne (1969))* :  
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010189/1100100010191>
- Gouvernement du Manitoba, 2008. *Déclarations ministérielles – Excuses présentées aux survivants des pensionnats indiens*, Assemblée législative du Manitoba, 12 juin 2008 (anglais) :  
[http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/2nd-39th/vol\\_57b/h57b.html](http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/2nd-39th/vol_57b/h57b.html)
- Gouvernement du Québec, *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 2009 :  
[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/mythes-realites-autochtones.pdf)
- Justice Canada, *Loi sur les Indiens*, 1985, mises à jour jusqu'en 2013 :  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-5/>
- Le Canada en devenir, *Le mouvement des droits autochtones : Les livres blanc et rouge (résumés)* : [http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12\\_f.html#whiteandred](http://www.canadiana.ca/citm/themes/aboriginals/aboriginals12_f.html#whiteandred)
- Le Canada en devenir, *Les écoles autochtones*, 2005 :  
[http://www.canadiana.ca/citm/specifique/abresschools\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/specifique/abresschools_f.html)
- Le Canada en devenir, *Vue d'ensemble des traits numérotés* :  
[http://www.canadiana.ca/citm/specifique/numtreatyoverview\\_f.html](http://www.canadiana.ca/citm/specifique/numtreatyoverview_f.html)
- Le Projet de la pensée historique, Université de la Colombie-Britannique, 2012 :  
<http://www.historicalthinking.ca/fr/le-projet-de-la-pens%C3%A9e-historique>
- Marmon, Lee. *Final Report on Métis Education and Boarding School Literature and Sources Review*, 2010. Document anglais disponible en ligne à :  
<http://metisportals.ca/metishealing/wp-content/uploads/2010/02/FINAL-REPORT-ON-MTIS-EDUCATION-AND-BOARDING-SCHOOL-LITERATURE-AND-SOURCES-REVIEW-edited-june-15.pdf>
- Marr, Carolyn J. *Assimilation Through Education: Indian Boarding Schools in the Pacific Northwest*. American Indians of the Pacific Northwest Collection, University of Washington Libraries Digital Collections, 2005. Document anglais disponible en ligne à :  
<http://content.lib.washington.edu/aipnw/marr.html>
- Métis National Council, *Action Needed for Residential School Survivors*, document anglais disponible en ligne : <http://metisportals.ca/metishealing/>
- Miller, James. *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools*, 2000, document anglais disponible en ligne : [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can\\_digital\\_collections/shingwauk/index.html](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/ic/can_digital_collections/shingwauk/index.html)

- Noyce, Phillip, réalisateur, 2002. *Rabbit-Proof Fence (Le chemin de la liberté)*, résumé en ligne : <http://www.enprimeur.ca/movies/french/rabbit-proof-fence/3826>
- Organisation des Nations Unies, *Résolution des Nations Unies pour la Déclaration de la Décennie des peuples autochtones*, 1995 : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/49/214](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/49/214)
- Organisation des Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2007: [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)
- Organisation nationale de la santé autochtone : <http://www.naho.ca/fr/>
- Patterson, Lisa L. *De la Table ronde Canada-Autochtones à l'Accord de Kelowna : Négociations stratégiques avec les Autochtones en 2004 et 2005*. Ottawa, ON, Bibliothèque du Parlement, 4 mai 2006 : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0604-f.htm>
- Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des pensionnats, 2009 : [www.wherethechildren.ca](http://www.wherethechildren.ca)
- Que sont les enfants devenus? *Rapport Davin, Rapport sur les écoles industrielles pour les Indiens et les Sangs mêlés (1879)*, résumé : <http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/page-3.html>
- Que sont les enfants devenus? *Rapport Bryce, The Story of a National Crime (1922)*. Voir résumé : <http://www.wherethechildren.ca/fr/blackboard/page-7.html>
- Radio-Canada, *Ottawa demande pardon*, 2008 : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/06/11/003-excuses-autochtones2.shtml>
- Radio-Canada, *Les attentes de Phil Fontaine*, 2008 : [http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/07/16/003-fontaine\\_pape.shtml](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2008/07/16/003-fontaine_pape.shtml)
- Radio-Canada, *8<sup>e</sup> feu, Les Autochtones et le Canada, le sentier de l'avenir*, 2012 : <http://www.radio-canada.ca/television/8fevu/serie.shtml>
- Radio-Canada, *série 8<sup>e</sup> feu, Les Autochtones et le Canada, le sentier de l'avenir*, 2011 : <http://www.radio-canada.ca/television/8fevu/serie.shtml>
- Radio-Canada, *Autochtones : hier, aujourd'hui, demain* : <http://www.radio-canada.ca/sujet/autochtones>
- Radio-Canada, *Le Canada appuie la Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, 2010 : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/11/12/001-Canada-ONU-autochtones.shtml>

Règlement relatif aux pensionnats indiens (RRPI), Site Web officiel des tribunaux, 2013 :

<http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>

Seixas, Peter et Carla Peck. "Teaching Historical Thinking", *Challenges and Prospects for Canadian Social Studies*, Vancouver, BC: Pacific Educational Press, pages 109-117.

Sénat du Canada, *Le chemin à parcourir : rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones*, décembre 2010 : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/abor/rep/rep07dec10-f.pdf>

Treaty Relations Commission of Manitoba, 2013 : <http://www.trcm.ca/>





Printed in Canada  
Imprimé au Canada